



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

1 rue de l'Hôtel Dieu

80100 ABBEVILLE

☎ 03 22 20 60 30 📠 03 22 31 19 33

contact@baiedesomme.org

**ZAC DE LA FRANGE NORD
DE QUEND-PLAGE-LES-PINS**

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

*

* *

PIÈCE N°12 :

BILAN DE LA CONCERTATION



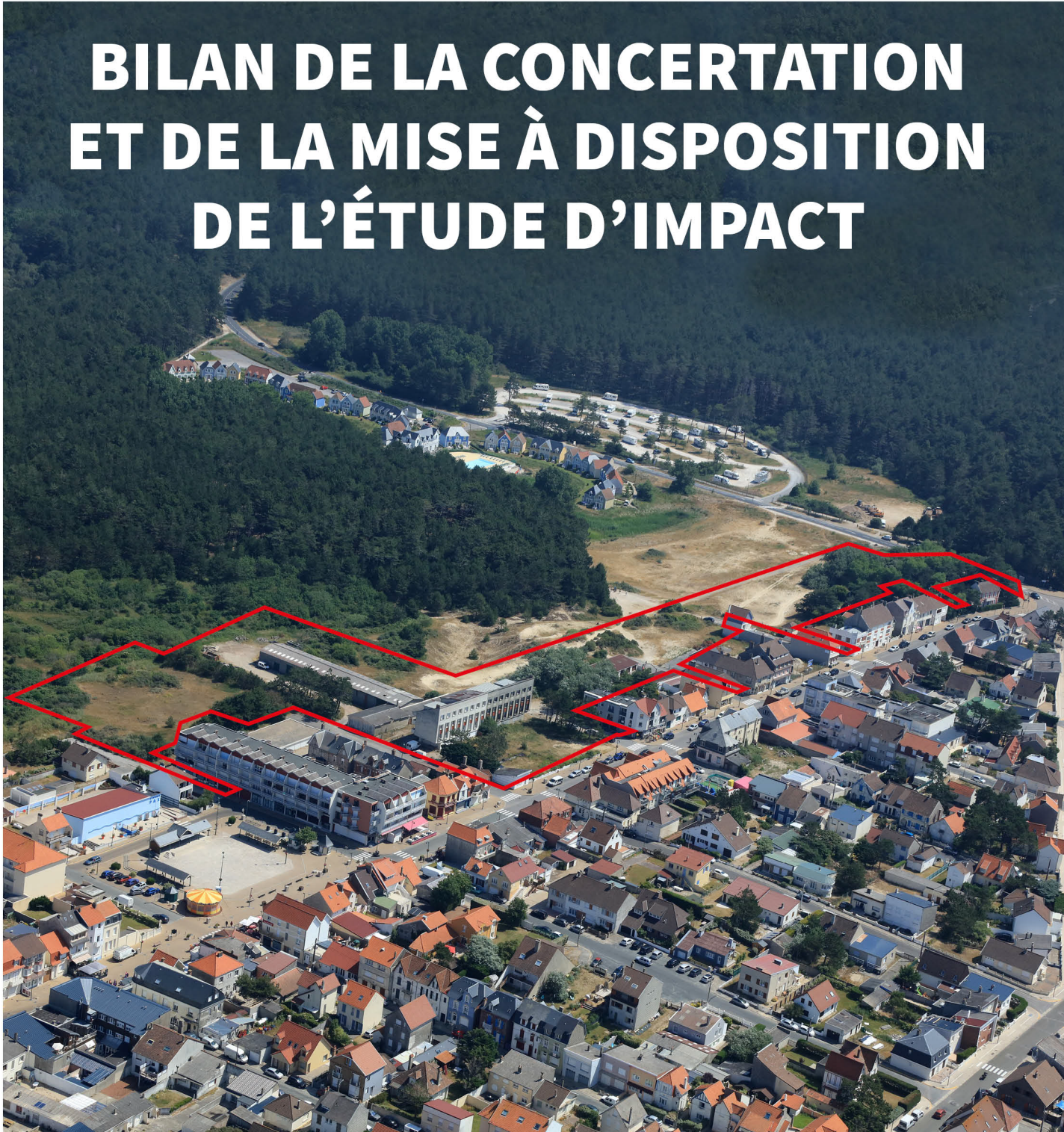
Syndicat Mixte
Baie de Somme
Grand Littoral Picard



QUEND

ZAC DE LA FRANCE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

BILAN DE LA CONCERTATION ET DE LA MISE À DISPOSITION DE L'ÉTUDE D'IMPACT



Mars 2019

SOMMAIRE

1 - PREAMBULE	5
2 - CONCERTATION PUBLIQUE.....	11
2.1. - OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	11
2.2. - MODALITES DE LA CONCERTATION.....	12
2.3. - APPLICATION DES MODALITES DE LA CONCERTATION.....	14
2.4. - BILAN DE LA CONCERTATION (PHASE 1 ET 2).....	25
➤ <i>Observations recueillies</i>	25
➤ <i>Synthèse de la réunion publique du 05 mai 2015</i>	25
➤ <i>Synthèse de la réunion publique du 10 juillet 2018</i>	26
➤ <i>Synthèse des commentaires recueillis dans le cadre des deux phases de la concertation et éléments de réponse</i>	28
➤ <i>Principales observations du public</i>	35
3 - MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT	36
3.1. - OBJECTIFS.....	36
3.2. - MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT	36
3.3. - APPLICATION DES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION.....	37
3.4. - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT.....	41
4 - CONCLUSION : PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC DANS LE PROJET.....	42
5 - ANNEXES.....	43
ANNEXE 1 - DELIBERATIONS.....	43
ANNEXE 2 - AVIS DE LANCEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT	44
ANNEXE 3 - OUTILS DE LA COMMUNICATION.....	45
ANNEXE 4 - PLAQUETTE DE LA CONCERTATION (MARS 2015)	46
ANNEXE 5 - DOSSIER DE CREATION DE ZAC MIS A LA CONCERTATION PUBLIQUE (JUN 2018)	47
ANNEXE 6 - DOSSIER COMMUNIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT	48
ANNEXE 7 - COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 05 MAI 2015.....	49
ANNEXE 8 - COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 10 JUILLET 2018.....	50
ANNEXE 9 - BILAN DE LA CONCERTATION DU 07 JUILLET 2016	51

1 - PREAMBULE

La concertation publique préalable à la création de la ZAC située sur la frange nord de Quend-Plage-les-Pins s'est déroulée par la mise en œuvre de deux procédures :

- la concertation publique légale prévue à l'article L300-2 du Code de l'Environnement,
- et la mise à disposition de l'étude d'impact du projet prévue à l'article L122-1-1 du Code de l'Environnement.

La concertation préalable

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBSGLP), autorité ayant pris l'initiative de la création de la ZAC, a précisé les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement et les modalités de la concertation préalable et ce conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Un premier bilan de la concertation a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 7 juillet 2016 dans la perspective d'une création de ZAC à l'automne 2016.

Toutefois, l'avancement des études préalables et la concertation avec les partenaires institutionnels ont conduit à apporter certaines modifications au projet de dossier de création de ZAC, incluant un ajustement du périmètre, la révision du programme prévisionnel et une actualisation de l'étude d'impact.

Bien que ces modifications soient mineures et ne remettent pas en question les objectifs poursuivis, le Comité Syndical du SMBSGLP, par délibération en date du 23 février 2018, s'est toutefois engagé à poursuivre la concertation selon les mêmes modalités afin d'assurer une large communication sur le projet et ses évolutions.

Une deuxième phase de concertation a ainsi été lancée à partir du mois de juin 2018 afin d'associer de nouveau les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet, et ce dans le respect de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme.

En application de l'article L103-6 du Code de l'Urbanisme, à l'issue de la concertation, l'autorité ayant pris l'initiative de la ZAC en arrête le bilan, tel est l'objet du présent document.

La mise à disposition du public de l'étude d'impact

Le projet de la ZAC situé sur la frange nord de Quend relevant de la rubrique 33° (aujourd'hui 39°) du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement, un dossier de demande d'examen au cas par cas a été déposé le 25 novembre 2014 à l'Autorité Environnementale.

Par décision en date du 14 janvier 2015, l'Autorité Environnementale a conclu que le projet de reconquête de l'îlot « La Renaissance – Les Cygnes / frange nord de Quend-Plage-les-Pins » est soumis à étude d'impact.

Le 9 juin 2016, l'Autorité Environnementale a émis un avis sur l'étude d'impact assorti de recommandations. En conséquence, le projet a été modifié afin d'en tenir compte. L'étude d'impact ainsi modifiée et actualisée a été transmise à l'autorité compétente le 14 juin 2018. Par décision en date du 7 août 2018, la Mission Régionale Environnement Hauts-de-France a maintenu l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 9 juin 2016, les modifications apportées ne modifiant pas l'économie générale du projet. Un mémoire en réponse a été produit par le SMBSGLP et transmis en septembre 2018 à l'Autorité Environnementale.

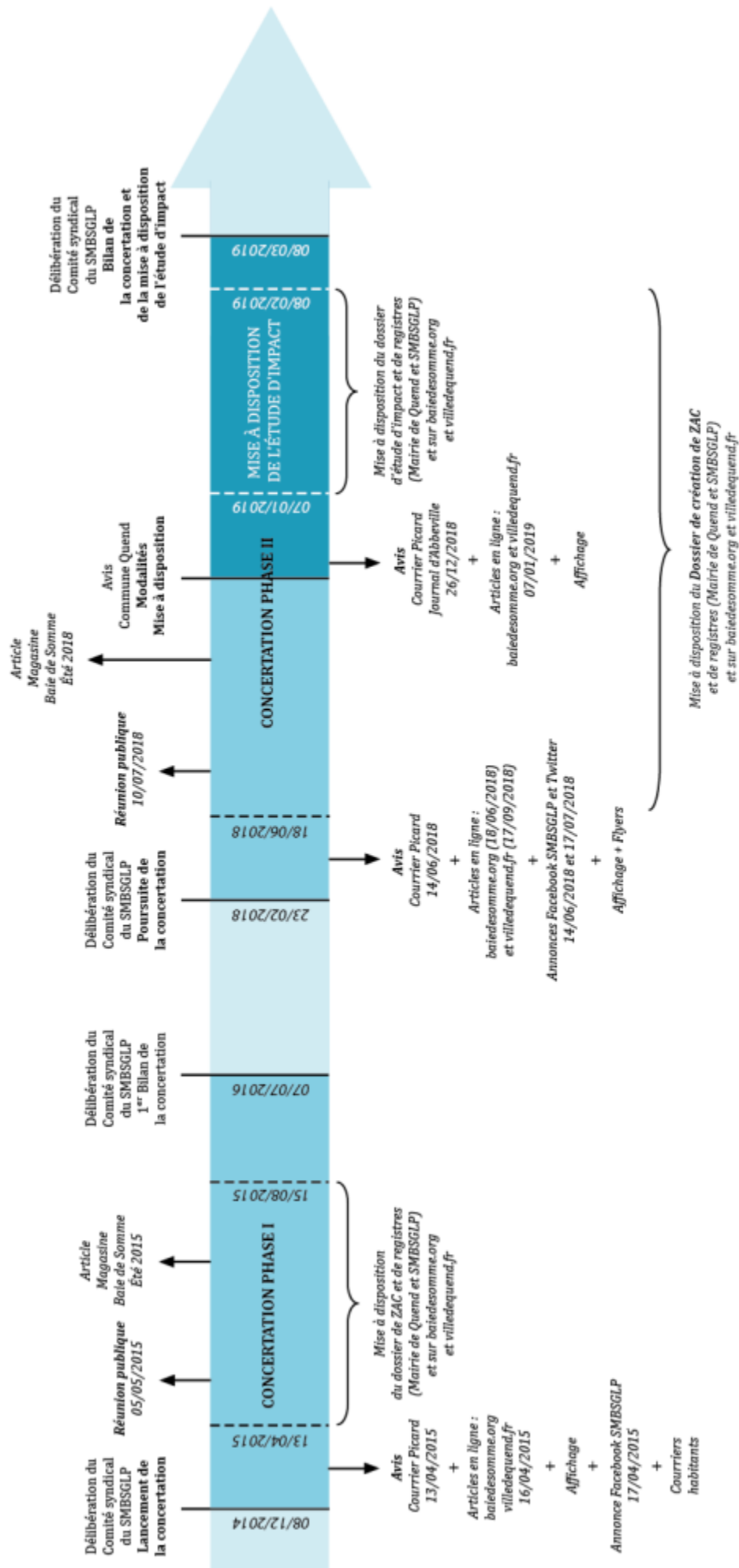
En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de ses articles L122-1-1, R122-9 et R122-11 en vigueur avant la réforme sur l'évaluation environnementale, les documents suivants ont été mis à la disposition du public :

- l'étude d'impact du projet de ZAC,
- les avis émis par l'Autorité Environnementale,
- et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Conseil Municipal de la Commune de Quend, étant l'autorité compétente pour prendre la décision de création de la ZAC, un avis communal a été pris pour définir les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact.

A l'expiration du délai de la mise à disposition, un bilan de la mise à disposition du public est établi. Il a été décidé que ce dernier soit établi concomitamment avec le bilan de la concertation, tel est l'objet du présent document. Ce bilan sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP ainsi que sur leurs sites internet respectifs.

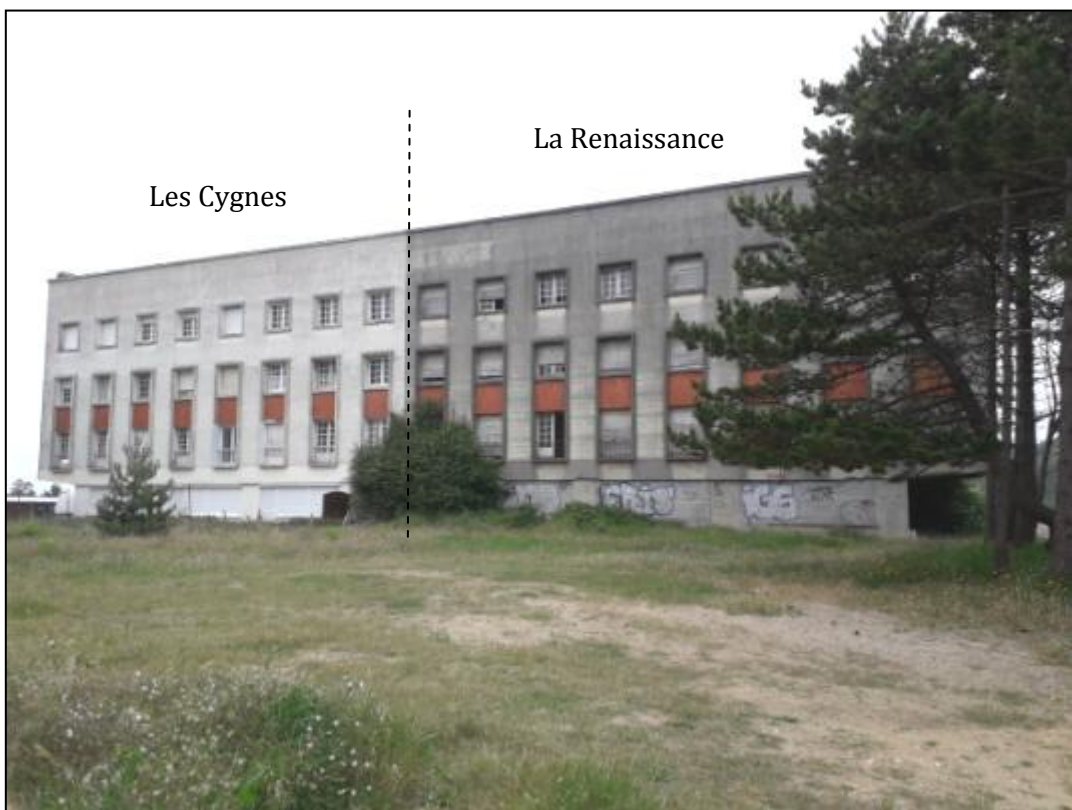
Chronologie de la mise en oeuvre de la concertation et de la mise à disposition de l'étude d'impact :



L'EXISTANT



Photographie aérienne du secteur du projet (juin 2018)



La Résidence « Les Cygnes – Renaissance » (14 juin 2018)

LE PROJET

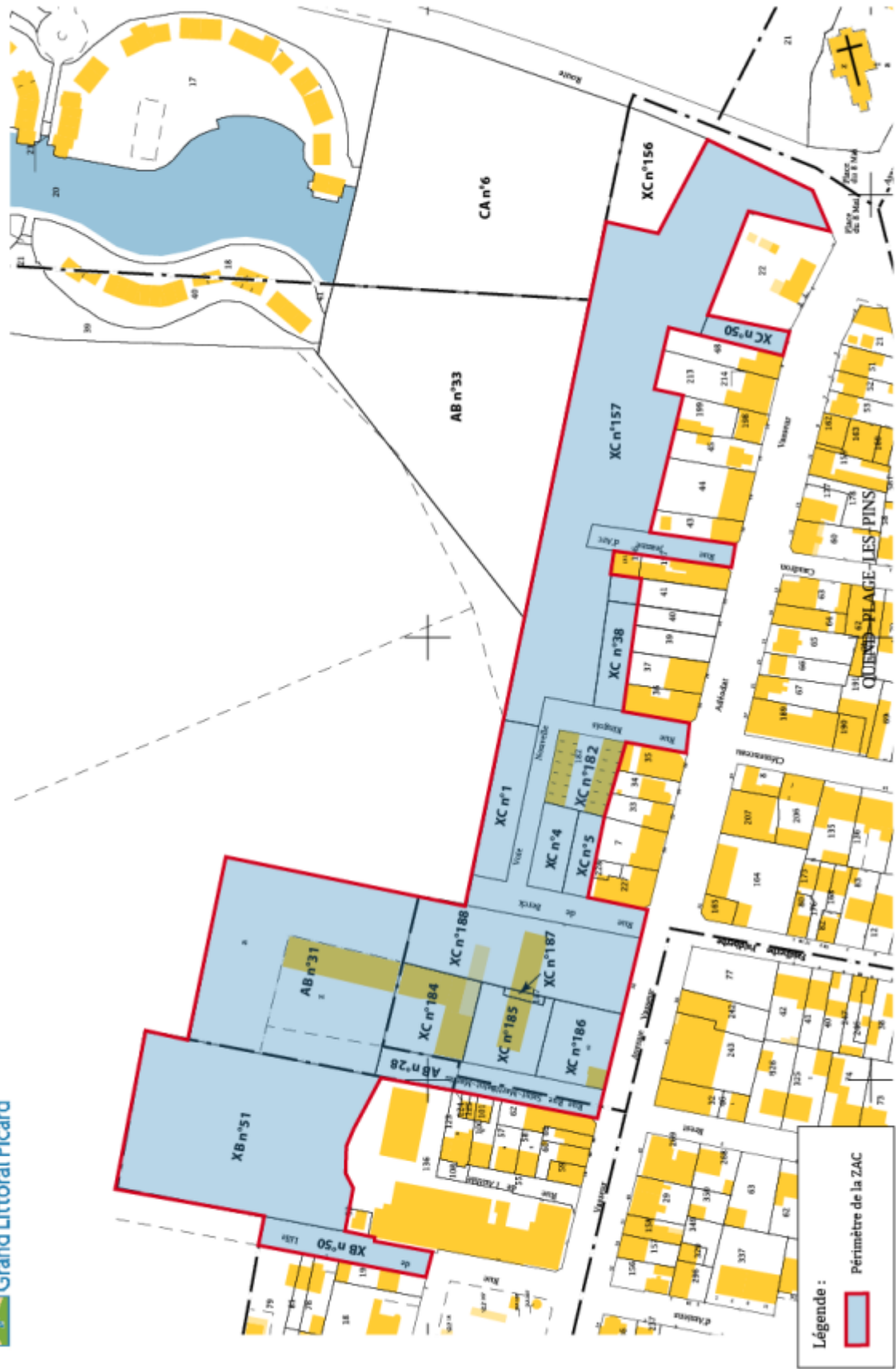


Périmètre du projet sur une photographie aérienne oblique (juin 2018)



Extrait du dossier de création de ZAC – Juin 2018 (Etude d'impact, p. 162)

Périmètre du projet de ZAC sur la frange nord de QUEND-PLAGE-LES-PINS (2018)



Source : DGFIP, extrait du plan cadastral (2016)

2 - CONCERTATION PUBLIQUE

La création de la ZAC « frange nord de Quend-Plage-les-Pins » a fait l'objet d'une concertation préalable en application des articles L300-2 et L103-2 du Code de l'urbanisme.

La concertation publique préalable a eu pour but d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales éventuelles et toutes personnes concernées au projet de la création de la ZAC et ses évolutions. Ces derniers ont ainsi pu formuler durant la durée d'élaboration du projet d'aménagement les observations qu'ils souhaitaient.

2.1. - Objectifs de la concertation

Par délibération du 08 décembre 2014, le Comité Syndical du SMBSGLP a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Développer l'habitat de la commune sur la frange nord de Quend-Plage en gérant les espaces en recomposition urbaine (notamment l'Îlot La Renaissance – Les Cygnes), son espace libre tout en préservant son environnement et en favorisant la mixité sociale ;
- Développer des équipements publics, un hôtel ou une résidence de tourisme ;
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le cœur de la station balnéaire et les différents équipements publics existants et à venir ;
- Préserver le patrimoine naturel et architectural de la commune dans la continuité du nouveau quartier.

Ces objectifs ont été repris dans la délibération du 23 février 2018 par laquelle le Comité Syndical du SMBSGLP a décidé de poursuivre la concertation.

2.2. – Modalités de la concertation

Selon les dispositions de l'article L103-4 du Code de l'Urbanisme, « les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

Les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la personne publique à l'initiative de l'opération et conformément à l'article L300-2 II du Code de l'Urbanisme.

➤ Définition des modalités de la concertation

Les modalités de la concertation ont été définies par délibération du Comité syndical du SMBSGLP le 08 décembre 2014.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION :

- **Publication d'articles** sur le projet dans le bulletin d'information communal de Quend et sur le **site** du SMBSGLP présentant les avancées du projet ;
- Insertion dans un journal régional, en page locale, d'un **avis** annonçant la concertation ;
- **Affichage** sur panneaux à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte ;
- **Mise à disposition du public d'un dossier** comprenant les éléments du projet et d'un **registre** destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet ;
- Tenue d'une **réunion publique** à Quend permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.



La délibération prévoit que le dossier restera à la disposition du public pendant toute l'élaboration du projet et toute personne voulant s'exprimer pourra le faire par écrit au Syndicat Mixte et ce en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

➤ Poursuite de la concertation selon les mêmes modalités

Par délibération en date du 23 février 2018, le Comité Syndical du SMBSGLP a décidé de poursuivre la concertation dans les conditions prévues initialement et ce afin d'assurer une large communication sur le projet et ses évolutions :

POURSUITE DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION :



- **Publication d'articles** sur le projet dans le bulletin d'information communal de Quend et sur le **site** du SMBSGLP ;
- Insertion dans un journal régional, en page locale, d'un **avis** annonçant la poursuite de la concertation ;
- **Affichage** sur panneaux à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte ;
- **Mise à disposition du public d'un dossier** comprenant les éléments du projet de création de ZAC et d'un **registre** destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet ;
- Tenue d'une **réunion publique** à Quend permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.



En complément, la délibération prévoit également que ledit dossier comprenant les éléments du projet de création de ZAC et un registre destiné à recueillir les éventuelles observations d'internautes seront également mis en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte (www.baiedesomme.org) pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

2.3. – Application des modalités de la concertation

Les modalités de la concertation ont été mises en œuvre comme suit :

			Concertation PHASE 1	Concertation PHASE 2
INFORMATION	Avis administratif	Insertion dans un journal régional , en page locale, d'un avis annonçant la concertation et sa poursuite et la date de la réunion publique	Courrier Picard, le 13 avril 2015	Courrier Picard, le 14 juin 2018
	Articles	Publication d'articles sur le projet sur le site internet du Syndicat Mixte (www.baiedesomme.org) et celui de la Commune (www.villedequend.fr) et dans le magazine « Baie de Somme »	(16/04/2015 sur baiedesomme.org) Magazine Baie de Somme n°69 Été 2015	(18/06/2018, 18/06/2018, 17/09/2018, 04/01/2019, 05/09/2019) Magazine Baie de Somme n°79 Été 2018
	Affichage	Affichage à la Mairie de Quend, dans les commerces de proximité et au siège du Syndicat Mixte annonçant la concertation et sa poursuite (avec la date de la réunion publique)		
MISE À DISPOSITION	Dossier et registres disponibles au SMBSGLP et à la Mairie de Quend	Mise à disposition du public : - d'un dossier comprenant les éléments du projet et du projet de dossier de création de ZAC - et un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux	Mise à dispositions d'un dossier présentant le projet et de registres	Mise à dispositions du projet de dossier de création de ZAC et de registres
	Dossier téléchargeable sur baiedesomme.org et sur villedequend.fr	Mise à disposition du public sur le site internet du SMBS et de la Commune : - d'un dossier comprenant les éléments du projet et du projet de dossier de création de ZAC - et un registre destiné à recueillir les éventuelles observations d'internautes	Mise à disposition d'un dossier téléchargeable présentant le projet et d'un espace de dialogue	Mise à disposition du projet de dossier de création de ZAC téléchargeable et d'une adresse électronique pour y mettre des observations
RÉUNION	Réunion publique	Tenue d'une réunion publique sur le territoire de Quend permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées	Le 5 mai 2015 à 17h00 à la salle des fêtes de Quend	Le 10 juillet 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de Quend

Des moyens de communication « **print** » (affiches, « flyers », ...) et « **digitaux** » (sites internet www.villedequend.fr, www.baiedesomme.org, Facebook, Twitter, ...) ont volontairement été choisis afin de pouvoir ouvrir plus largement sur le lancement de la concertation : à la fois aux habitants locaux (pour la communication « print ») mais également aux personnes ayant des résidences secondaires et aux vacanciers (pour la communication « digitale »).

➤ **Avis administratifs : Courrier Picard les 13 avril 2015 et 14 juin 2018**



➤ **Articles publiés sur *baiedesomme.org* :**

Plusieurs articles sur le projet de ZAC et la concertation ont été mis en ligne sur le site internet *baiedesomme.org* :

- 16 avril 2015 « concertation sur le projet de la ZAC frange nord de Quend-Plage-Les-Pins »
- 18 juin 2018 « ZAC frange nord de Quend-Plage-Les-Pins : Poursuite de la concertation »
- 17 juillet 2018 « ZAC de Quend : Retour sur la réunion publique »
- 04 janvier 2019 « ZAC frange nord de Quend-Plage-Les-Pins : Relance de la concertation et mise à disposition du public de l'étude d'impact »



Article mis en ligne le 16 avril 2015 sur *baiedesomme.org*

➤ **Articles récemment publiés sur *villedequend.fr* :**

- 17 septembre 2018 « ZAC frange nord de Quend-Plage-les-Pins » (concertation)
- 05 janvier 2019 : « Mise à disposition de l'étude d'impact sur le projet de la ZAC frange nord de Quend-Plage-les-Pins »

➤ **Articles publiés dans le magazine « Baie de Somme » :**

Le magazine du SMBSGLP « Baie de Somme » dans son N° 69 (Eté 2015) a dédié une page au projet « *Quend-Plage-Les-Pins, vers un nouveau quartier nord* » (diffusion en 10 000 exemplaires, et environ 22 000 abonnés en version numérique) :



De même, en 2018 un article a été consacré à l'avancement du projet dans le N° 79 (Eté 2018) du magazine : « *Vers un quartier de haute qualité paysagère* » (diffusion en 12 000 exemplaires, et plus de 30 000 abonnés en version numérique) :



➤ **Articles publiés dans la presse régionale / locale :**

La presse régionale et locale a également relayé des informations sur le projet de la ZAC, son avancement et les difficultés rencontrées, sur la tenue de la concertation ou bien sur les deux réunions publiques :

- 29 avril 2015, Journal d'Abbeville : « Réunion publique sur l'aménagement de Quend-Plage » informant de la tenue de la réunion publique le 05 mai 2015 à la salle des fêtes de Quend ;
- 05 mai 2015, Courrier Picard : « Un nouveau cadre de vie pour le quartier nord de la ville », rappelant la tenue de la réunion publique le 05 mai 2015 à la salle des fêtes de Quend ;
- 07 mai 2015, Courrier Picard : « Le futur aménagement inquiète » ;
- 20 mai 2015, Journal d'Abbeville : « Tracer l'avenir par les sentiers de Quend-Plage » ;
- 18 mai 2016, Courrier Picard : « Confirmation d'une rénovation économique, touristique et sociale annoncée à Quend-Plage » ;
- 30 mars 2017, Courrier Picard : « Garder la main sur l'urbanisme » ;
- 12 octobre 2017, Courrier Picard : « Des Cygnes qui ne trompent pas » ;
- 11 juin 2018, Courrier Picard : « Un avancée dans le projet d'entrée de ville » ;
- 17 juillet 2018, Courrier Picard : « Entrée de ville : le point sur le dossier » ;
- 02 janvier 2019, Courrier Picard : « Un nouvel appartement vendu à la Résidence des Cygnes » ;
- 10 janvier 2019, Courrier Picard : « Enquête publique sur la frange nord » ;
- 11 janvier 2019, Courrier Picard : « Des travaux en continu » ;
- 17 janvier 2019, Courrier Picard : « La Frange va être enfin aménagée ».

- **Affichage en Mairie, au siège du SMBSGLP, sur le lieu du projet et ses environs :**

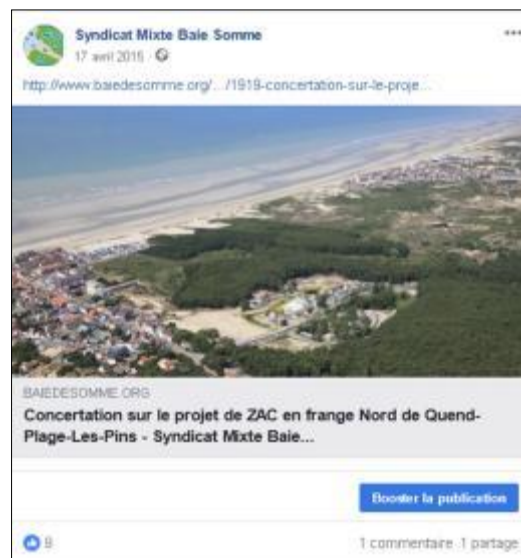


➤ **Autres moyens de communication utilisés pour informer le public du lancement de la concertation :**

- Distribution de « **flyers** » annonçant la concertation sur le projet de la ZAC à la Mairie de Quend, à l'office du tourisme de la Commune, au siège du SMBSGLP, etc.



- Communication sur le site **Facebook** du SMBSGLP (le 17 avril 2015, le 14 juin 2018 et le 17 juillet 2018) :





- Communication sur **Twitter** par posts du SMBSGLP (le 14 juin et le 17 juillet 2018) :



- Les **Comités Syndicaux** du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard :

Le projet de ZAC a fait l'objet de plusieurs délibérations du Comité Syndical du SMBSGLP, ce qui a permis aux conseillers départementaux, aux élus locaux présents de pouvoir relayer l'information auprès d'autres instances, ainsi que la presse dans les médias. Par ailleurs, les délibérations prises font systématiquement l'objet d'une publication sur *baiedesomme.org*.

➤ **Mise à disposition de dossiers de présentation du projet et de registres :**

Concertation Phase I :

Un dossier de présentation du projet a été mis à la disposition du public du **13 avril 2015 au 15 août 2015** :

- en Mairie de Quend, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h-16h00) ;
- au siège du SMBSGLP à Abbeville, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi 8h30-12h30 – 13h30-18h).

Chaque dossier était accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants.

Concertation Phase II :

Le projet de dossier de création de ZAC et des registres destinés à recueillir les observations du public ont également été mis à la disposition du public du **18 juin 2018 au 08 février 2019** :

- en Mairie de Quend, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30-16h30) ;
- au siège du SMBSGLP à Abbeville, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi 8h30-12h30 – 13h30-18h).



Le dossier se composait des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation,
- Le plan de situation,
- Le plan du périmètre,
- L'étude d'impact,
- Le régime au regard de la taxe d'aménagement,
- L'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergie renouvelable.

➤ **Mise à disposition de dossiers téléchargeables sur *baiedesomme.org* et sur *villedequend.fr* et de registres en ligne :**

Concertation Phase I :

Le dossier de présentation du projet a été mis à la disposition du public et téléchargeable en format PDF sur les sites Internet :

- de la ville de Quend (*villedequend.fr*) à partir du 16 avril 2015,
- du SMBSGLP (*baiedesomme.org*) à partir du 16 avril 2015, mise à jour le 04 juin 2015. Il a été consulté 1 586 fois au 15 août 2015 (accès direct depuis la page d'accueil du site).

Concertation Phase II :

Le projet de dossier de création de ZAC a été mis à la disposition du public et téléchargeable en format PDF sur les sites Internet :

- de la ville de Quend à partir du 17 septembre 2018,
- du SMBSGLP à partir du 18 juin 2018. Il a été consulté 1 458 fois du 17 juillet 2018 au 08 février 2019 (accès direct depuis la page d'accueil du site).



Articles mis en ligne :

- le 18 juin 2018 sur baiedesomme.org
- et le 17 septembre 2018 sur villedequend.fr

➤ **Organisation de deux réunions publiques : le 5 mai 2015 à 17h00 et le 10 juillet 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de Quend**



Les deux réunions publiques ont été annoncées par un avis administratif dans la presse régionale en page locale, ainsi qu'au moyen d'affiches (à la Mairie de Quend, dans les commerces de proximité et au siège social du SMBSGLP, ...), de « flyers » (en 2018) et via les sites internet du Syndicat Mixte (*baiedesomme.org*) et de la ville de Quend (*villedequend.fr*). En 2015, chaque propriétaire concerné a reçu un courrier annonçant le projet.

Lors de ces réunions de concertation, le projet de ZAC et son évolution ont été présentés et commentés par le Maire de la Commune et des représentants du SMBSGLP et du bureau d'études Diverscités/Urbanité. Ces présentations ont été illustrées par projection d'images sur un écran dans la salle des fêtes de Quend. A cette occasion, le public a pu s'exprimer et des réponses lui ont été apportées.

➤ **Communication sur le retour des réunions publiques**

Le compte-rendu des réunions publiques du 5 mai 2015 et du 10 juillet 2018 ont été mis en ligne respectivement le 04 juin 2015 et le 17 juillet 2018 sur le site *baiedesomme.org*.



2.4. – Bilan de la concertation (phase 1 et 2)

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par les délibérations du Comité Syndical du SMBSGLP en date du 08 décembre 2014 et du 23 février 2018 ont été mises en œuvre tout au long de l'élaboration du projet.

➤ Observations recueillies

Dans le cadre de la première phase de la concertation, il a été comptabilisé :

- 1 remarque sur 1 page dans le registre du Syndicat Mixte,
- 6 commentaires et questionnements sur un total de 2,5 pages dans le registre communal,
- et 9 commentaires ont été faits sur le site Internet du Syndicat Mixte.

Dans le cadre de la deuxième phase de la concertation, il a été comptabilisé :

- 0 remarque dans le registre du Syndicat Mixte,
- 2 remarques sur 2 pages dans le registre communal,
- 3 commentaires ont été déposés sur *contact@baiedesomme.fr*,
- et 2 commentaires ont été déposés sur les articles publiés sur le Facebook du Syndicat Mixte.

➤ Synthèse de la réunion publique du 05 mai 2015

La population a participé activement à cette réunion (+ de 50 personnes).

Monsieur le Maire de Quend, Marc VOLANT a rappelé le contexte et les objectifs du projet. Cathy BRULIN et Johanna LOYER, Agence Urbanités, mandataire du groupement en charge de l'élaboration des études de faisabilité urbaine et du dossier de ZAC, ont également expliqué les enjeux du projet pour la commune et le syndicat mixte, porteur de l'opération.

Il a été précisé que le secteur de l'étude menée par le Syndicat Mixte porte sur une surface d'environ 4,8 hectares sur un périmètre défini comme suit :

- à l'est de la station balnéaire, en continuité urbaine,
- limité au sud par l'axe principal (l'avenue VASSEUR),
- limité à l'est par la D332 et une partie de la ZAC du Royon,
- au nord par le complexe touristique de Belle Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

Le périmètre de réflexion, plus large, englobe les emprises de la ZAC du Royon situées à proximité, du centre ville de Quend-Plage-les Pins, jusqu'au front de mer.

L'ensemble s'articule autour de l'îlot « la Renaissance – Les Cygnes » et de ses abords.

L'objectif principal du projet est l'aménagement intégré de cet espace : trait d'union entre l'équipement touristique structurant de Belle Dune et le centre-ville.

Le projet s'attache :

- à traiter les limites avec la dune ainsi que la façade urbaine de « l'entrée de ville » ;
- et à proposer un schéma de développement du secteur intégrant des espaces publics (places, commerces, logements saisonniers, hôtel, ...) par des liaisons douces. L'espace inséré entre la Frange Nord et les Résidences des Maisons de La Plage pourrait encore accueillir un équipement public à destination de loisirs.

A cette occasion, les habitants ont fait part de leurs attentes, de leurs inquiétudes, et ont souhaité avoir davantage de précisions sur le projet, notamment en termes de services, de commerces de proximité et d'offres de logements. Il a été précisé qu'il est souhaitable d'intégrer au projet une offre mixte et variée de logements pour permettre d'accroître la fréquentation de la station :

- une auberge de jeunesse,
- un hôtel pour la clientèle à la recherche de « confort tout compris »,
- une résidence pour l'accueil des travailleurs saisonniers (pouvant également être utilisée aussi comme centre de formation).

A l'inquiétude de certains propriétaires sur le devenir de leur(s) bien(s), des éléments circonstanciés sont apportés (au cas par cas).

Les observations et les questions du public formulées à l'oral lors de cette réunion et par écrit sur les registres mis à disposition ont été regroupées dans le tableau synthétique ci-après.

➤ Synthèse de la réunion publique du 10 juillet 2018

Une vingtaine de personnes a participé à cette réunion.

Monsieur le Maire de Quend, Marc VOLANT a ouvert la réunion, en précisant que son objet est de partager le plus largement possible sur l'évolution du projet de création de ZAC.

Florian BOUTHORS, Directeur du service Aménagement du SMBSGLP a rappelé l'objectif de la ZAC, a exposé l'état d'avancement de l'opération, ses principales évolutions depuis la dernière concertation publique (dont le réajustement du périmètre et la prise en compte de l'environnement) et a précisé les principales phases des procédures en cours et à venir.

Cathy BRULIN-MINA, Agence DiversCités (anciennement Agence Urbanité), mandataire du groupement en charge de l'élaboration des études de faisabilité urbaine et du dossier de ZAC, a rappelé les grandes étapes du projet (dont la phase de concertation) ainsi que ses limites.

Des précisions ont été apportées sur le périmètre de la ZAC, l'orientation des futurs logements et le devenir des locaux des services techniques (avenue Saint-Martin) en réponse aux demandes formulées.

Il est rappelé que le projet s'attache à :

- traiter les limites avec la dune de manière qualitative ainsi que la façade urbaine de « l'entrée de ville ».

- proposer un schéma de développement du secteur intégrant des espaces publics (place, liaisons douces, stationnements...), quelques commerces, des logements locatifs, mais aussi la volonté de voir se développer la résidence principale, de la résidence de tourisme, et en fonction des partenariats qui pourront être mis en place, de l'hôtellerie et de l'hébergement collectif.

Les habitants font part de leurs attentes en termes de services, commerces de proximité, de revitalisation du cœur de bourg. L'implantation de commerces et leur pérennité favoriseront à terme l'installation de « résidents permanents ».

Il a été précisé que le projet va permettre :

- de donner un traitement qualitatif des espaces publics, pour assurer une liaison avec l'environnement dunaire. Ce dernier fera d'ailleurs l'objet de travaux de restauration, et d'ouverture du paysage en 2020.
- d'aménager des liaisons douces (réversibles) pour assurer la connexion aux cheminements existants.

Un participant demande si le rétablissement de la voie démontée derrière le cinéma Le Pax est envisageable. Il lui est confirmé que cette situation d'occupation était illégale et ne peut nullement faire l'objet d'accord avec le Conservatoire du littoral, propriétaire de la dune.

L'attente de la concrétisation du projet d'aménagement et la démolition de la « barre » des résidences « Les Cygnes » et « La Renaissance » ainsi que des hangars est avancée par plusieurs participants durant la réunion de concertation.

Au cours des échanges avec le public, des précisions sont apportées en matière d'acquisition :

- Plusieurs acquisitions sont en cours. Monsieur le Maire a souligné à ce sujet la volonté de la Commune d'accompagner et de soutenir financièrement ce projet. Le Conseil Municipal de Quend a voté à ces fins un budget conséquent de plus de 800.000 €.
- Au sein de la Résidence des « Cygnes » deux appartements restent à acquérir pour pouvoir envisager la démolition de l'immeuble. Les négociations à l'amiable se poursuivent. Pour les biens ne pouvant être acquis de manière amiable, une procédure de demande de DUP et d'enquête parcellaire en vue d'une procédure d'expropriation permettra à terme d'obtenir la maîtrise foncière des derniers biens.
- Les hangars situés à l'arrière de la résidence « les Cygnes » sont aussi appelés à disparaître. L'objectif pour un engagement au plus vite d'une requalification de l'ilot « des Cygnes » est de viser une démolition à l'horizon de 2020.

Il est également rappelé que l'offre de logements proposée dans le projet sera diversifiée et comprendra donc des logements à vocation touristique notamment pour les saisonniers ainsi que de l'hôtellerie.

Les observations et les questions du public formulées à l'oral lors de cette réunion et par écrit sur les registres mis à disposition ont été regroupées dans le tableau synthétique ci-après.

➤ Synthèse des commentaires recueillis dans le cadre des deux phases de la concertation et éléments de réponse

Questions/Observations	Réponses
LOGEMENT	
<p><i>« C'est une très bonne nouvelle que nous (famille et amis) apprenons avec joie et soulagement. Cette résidence des Cygnes et les hangars, qui sont derrière, étaient une verrue pour cette jolie station de Quend plage et n'aidait pas à donner envie aux visiteurs et commerce de s'y installer. Bravo et merci ! Dernier sujet sensible, cet hôtel qui tombe en ruine sur la rue Vasseur, verrue de l'entrée de ville, qui avait pourtant bien du charme... »</i></p> <p>Attente de la concrétisation du projet d'aménagement et la démolition de la « barre » de la résidence « Les Cygnes – Renaissance » ainsi que des hangars</p>	<p>Un effort particulier a été en effet retenu dans le cadre du projet en termes de restructuration urbaine. Il est notamment prévu la reconstitution de l'îlot « La Renaissance – Les Cygnes » autour d'un véritable espace public, trait d'union entre les dunes et le centre-ville.</p> <p>Concernant l'hôtel évoqué, celui-ci se situe en dehors du périmètre de la ZAC. Néanmoins la redynamisation apportée par la ZAC devrait favoriser l'initiative privée recherchée par la Commune pour transformer ce bâtiment.</p>
<p><i>Quel est le devenir de l'immeuble de la Résidence des Cygnes ?</i></p> <p><i>« Ce bâtiment Résidence des Cygnes, ils vont en faire quoi ? »</i></p>	<p>L'objectif du projet est de redynamiser le développement de Quend-Plage-les-Pins. Ainsi, l'ensemble constitué par la « barre » Résidences des « Cygnes » et de la « Renaissance » situé au cœur de la Frange Nord est appelé à disparaître pour une recomposition globale du secteur. En lieu et place sont prévus des nouvelles constructions et une place publique paysagère.</p>
<p><i>Pourquoi prévoir de nouveaux logements ?</i></p>	<p>La réponse résulte de la nécessaire évolution de Quend-Plage-les-Pins vers un bourg vivant à longueur d'année, porteur d'activité économique.</p>

<p><i>Quelle répartition pour ces logements ?</i></p> <p><i>« Projet urbain en vue de réponse à des besoins de logements, il y a peut-être urgence »</i></p>	<p>La commune de Quend compte environ 1 400 habitants au dernier recensement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2,3 personnes par ménage, - un vieillissement de la population très marqué, - un solde naturel négatif, - une part de propriétaires occupants importante : 73%, c'est 10 points de plus que la moyenne départementale, - le taux de résidences secondaires atteint à ce jour 80,3%, - la nécessité d'accueillir des familles et des jeunes ménages afin d'enrayer le phénomène de baisse de la population, - la nécessité de répondre à l'évolution des besoins en logements pour les plus âgés : des logements plus petits, avec moins de jardin par exemple, - en termes d'hébergement touristique, l'offre est essentiellement marquée par l'hôtellerie de pleine air (pas d'hébergements collectifs, 3 hôtels pour un total de 39 chambres, les campings représentant 3033 emplacements), - la nécessité d'impulser une amélioration de l'offre touristique et des conditions d'accueil des visiteurs : accueil de touristes dans des structures adaptées aux besoins actuels (ex. auberge de jeunesse). <p>L'offre de logements proposée dans le projet sera diversifiée et comprendra également des logements à vocation touristique, telle que l'hôtellerie.</p>
<p><i>« Je souhaiterai parler davantage de logements sociaux (réhabilitation ou petite zone à construire dans le cadre du paysage pour les personnes de la commune ayant un faible revenu, ne pouvant se loger déceimment [...] »</i></p>	<p>La Commune de Quend disposait de 15 logements sociaux en 2014 (2%) contre 0 en 2009, ce qui démontre un premier engagement de la commune en ce sens au delà de la ZAC.</p> <p>L'un des objectifs du projet de cette zone d'aménagement concerté est de développer l'habitat sur la frange nord de Quend-Plage-les-Pins en favorisant la mixité sociale (cf. la délibération du Comité syndical du SMBSGLP en date du 08 décembre 2014 et le projet de dossier de création de ZAC mis à la consultation du public). Il est à noter que les constructions prévues dans la ZAC auront plutôt la forme de petits collectifs.</p>

FONCIER

<p>Propositions de rachat des appartements de la Résidence des Cygnes à un coût d'1/2 à 1/3 du coût d'acquisition d'un nouveau bien.</p> <p><i>Possibilités d'étudier un transfert de propriété selon le principe de la « dation en paiement » ?</i></p> <p>Attentes sur les précisions du projet et réserves émises sur les expropriations possibles des appartements des Cygnes restant à acquérir.</p> <p>Concernant l'incertitude de certains propriétaires sur le devenir de leur(s) bien(s)</p> <p>Réticence à céder des terrains ou autres à des tiers</p> <p>Les riverains de la Rue Ringois s'inquiètent, pour ce qui les concerne, tant du devenir de la reconstruction de l'immeuble sinistré, que du projet de démolition des garages</p>	<p>Le coût d'acquisition proposé aux propriétaires disposant encore d'un appartement au sein de la Résidence des Cygnes est basé sur une estimation du service des Domaines, avec marge de négociation de 10%. Cette estimation reflète la moyenne des prix de transactions pour des biens équivalents.</p> <p>Le Syndicat Mixte ne dispose pas à ce jour de patrimoine pouvant permettre un transfert de propriété basée sur un échange de biens (appartements, studios, ...). Cette hypothèse n'est donc pas adaptée.</p> <p>Plusieurs biens ont d'ores et déjà été acquis et des acquisitions sont en cours. Des courriers de proposition d'acquisition à l'amiable ont été envoyés aux propriétaires dont les biens se situent dans le périmètre de la ZAC et continuent d'être envoyés en fonction de l'estimation du service des Domaines.</p> <p>L'ensemble de garages de la rue Ringois (copropriété) est situé au sein du projet d'aménagement. Ainsi, ils devront faire l'objet d'une acquisition par le SMBSGLP. Des courriers seront envoyés aux propriétaires de l'ensemble des garages en vue de leur proposer d'acquérir leur(s) bien(s) à l'amiable eu égard au dernier avis du service des Domaines (2019).</p> <p>En l'absence d'accord amiable pour l'acquisition des biens situés dans le périmètre de la ZAC, la sollicitation d'une déclaration d'utilité publique est prévue en 2019 en vue de permettre des acquisitions par voie d'expropriation.</p> <p>Il est à noter que la mise en œuvre de cette opération ne pourra se faire sans la maîtrise foncière des parcelles situées dans le périmètre de la ZAC et la démolition des bâtiments existants par ailleurs peu qualitatifs et incompatibles avec les objectifs recherchés.</p>
<p>Demande d'information sur l'autorité ayant le droit de préemption sur ce site</p>	<p>Par délibération en date du 11 janvier 2000, le Conseil Municipal de Quend a instauré un droit de préemption urbain. Le 3 février 2003, le Conseil Municipal de Quend a délégué ce droit de préemption urbain au profit du SMBSGLP (anciennement SMACOPI) sur le périmètre du programme global de restructuration de la frange nord de Quend-Plage-les-Pins.</p>

	<p>Par la suite, la loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié le régime du droit de préemption urbain en transférant de plein droit son exercice aux EPCI à fiscalité propre compétentes en matière de PLU. Par conséquent, la Communauté de Commune du Ponthieu Marquenterre (CCPM), compétente en matière de PLU, est devenue ainsi titulaire du droit de préemption urbain en lieu et place de ses Communes membres (cf. L211-2 du Code de l'urbanisme). Cependant, le 31 janvier 2018, le Conseil Communautaire de la CCPM a choisi de déléguer son droit de préemption urbain à ses Communes membres. Par délibération en date du 27 février 2018, le Conseil Municipal de Quend a accepté la délégation du droit de préemption urbain. A ce jour, la Commune de Quend dispose donc du droit de préemption urbain et pourra de nouveau le déléguer au SMBSGLP sur ce site dans le cadre de ce projet d'aménagement.</p>
ECONOMIE/VIE LOCALE	
<p>Attentes des résidents en termes de services et de commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte</p>	<p>Malgré un nombre croissant de résidents secondaires vivant à Quend-Plage-les-Pins sur une longue période l'année, la désaffectation des commerces locaux ne peut être que constatée.</p> <p>Face à cela, la pérennisation et le développement de l'offre commerciale en centre-bourg sont conditionnés par la présence de consommateurs en nombre suffisant et tout au long de l'année. Dans ce cadre, les nouveaux logements et les offres touristiques qui seront créés dans le cadre de la ZAC ont vocation à renforcer la zone de chalandise et le tissu commercial de Quend-Plage-les-Pins.</p>
<p><i>« Il y a trop de commerces prévus, les locaux vides aujourd'hui ne trouvent pas preneur, même en saisonnier. Ce ne sont pas les quelques centaines d'habitants en plus qui les feront vivre »</i></p> <p><i>« C est bien de vouloir améliorer l'entrée de ville mais ce n est pas en construisant de nouveau qu'on dynamisera l existant. Bon nombre de commerces sont fermés depuis bien longtemps et il n y a visiblement</i></p>	<p>Il ne s'agira pas de multiplier les surfaces commerciales à Quend-Plage-les-Pins. L'objectif du projet précisé ci-dessus est de bien renforcer le tissu commercial existant. Les quelques surfaces commerciales prévues dans la ZAC ont vocation à accueillir une offre spécifique et complémentaire.</p>

<p><i>pas de recherche pour les moderniser et les rouvrir. Alors pourquoi un quartier neuf pour laisser mourir les plus anciens ? »</i></p>	
ACCESSIBILITE / MOBILITE / ESPACE PUBLIC	
<p><i>L'aménagement va rendre impérieux la création d'une voie d'accès à la Frange Nord. Elle permettra un plan cohérent de circulation ?</i></p> <p><i>Une occasion pour traiter les aspects d'occupation de l'espace public par les manèges et commerces ambulants et de les reporter en zone éloignée ?</i></p>	<p>La structuration de l'espace public et des voies de circulation s'inscrit dans les objectifs généraux du projet. Ils seront le support d'une mobilité douce (cycles et piétons en priorité), en cohérence avec les circulations piétonnes et voies cyclables existante, et de qualité paysagère, tout en participant à l'amélioration de la gestion des flux. Les flux automobiles dans le périmètre de la ZAC devront se limiter à la desserte des constructions créées.</p> <p>La place publique sera dimensionnée pour accueillir des manifestations ponctuelles dans des conditions adaptées, telles que par exemple un marché.</p>
<p><i>Est-ce que le rétablissement de la voie démontée derrière le cinéma Le Pax est envisageable ?</i></p>	<p>Cette situation d'occupation était illégale et ne peut nullement faire l'objet d'accord avec le Conservatoire du littoral, propriétaire de la dune.</p>
ESPACES NATURELS	
<p><i>Quel serait l'impact potentiel du projet sur le cadre constituant l'environnement des riverains ?</i></p> <p><i>Encore des pins qui vont disparaître ?</i></p> <p><i>Pierre & vacances a déjà détruit une partie de nos dunes, une partie de notre forêt et notre si belle place du marché</i></p>	<p>Il est rappelé que l'espace traité est constitué pour l'essentiel de friches et de délaissés, laissant un environnement et une image dégradée pour la commune.</p> <p>Le projet d'aménagement de la ZAC Frange nord de Quend-Plage-les-Pins intervient dans le cadre du programme d'actions du label "Grand Site de France" de la Baie de Somme visant la requalification des interfaces entre milieux urbains et milieux naturels pour une meilleure transition paysagère et écologique.</p> <p>Le foncier situé au nord de Quend-Plage-les-Pins est propriété du Conservatoire du littoral et ne sera aucunement modifié dans le cadre du projet. Seule une circulation pédestre douce, réversible y serait envisageable pour relier le sentier du Royon au futur quartier. Pour autant le projet d'aménagement s'attachera à mettre en valeur le massif dunaire en apportant un</p>

<p>« si la ZA commence ils vont manger la végétation rapidement »</p> <p>« Il faut garder un bel environnement pour la faune et la flore »</p>	<p>traitement qualitatif de la limite entre espaces naturels et urbanisés.</p> <p>En outre, le projet de permettra la renaturation d'espaces actuellement anthropisés, tel que l'espace situé derrière la résidence des Cygnes (actuel hangar agricole), qui sera en partie renaturé avec la création d'un belvédère ouvert sur le massif dunaire.</p> <p>Ainsi, le projet ne concerne pas la pinède. Si quelques arbres seront impactés, rappelons que les espaces traités sont des espaces urbains existants et les délaissés en nature de terrains vagues.</p> <p>Concernant la partie urbaine, le projet d'aménagement développé s'attachera à proposer des aménagements d'espaces publics qualitatifs, vecteurs de biodiversité en milieu urbain et d'une gestion écologique de l'eau pluviale.</p>
DEVELOPPEMENT DURABLE	
<p>« Avant de se lancer dans une nouvelle zone d'urbanisation, il serait déjà préférable et prioritaire de s'occuper et de remettre en état la station actuelle et des équipements existants et inexistant »</p>	<p>Des efforts et aménagements ont déjà été entrepris par la Commune dans ce sens, et se poursuivront. Le projet d'aménagement de la Frange Nord de Quend-Plage-les-Pins participe à la stratégie globale de redynamisation de Quend-Plage-les-Pins.</p>
<p>« Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager : la dune est conservée et même valorisée. Je doute sur les constructions car ce que nous avons vu se construire à Quend ces dernières années n'est pas très esthétique »</p>	<p>L'un des objectifs est effectivement la mise en valeur du patrimoine paysager. Une attention particulière sera également portée concernant le parti pris architectural des constructions. Une mission d'urbaniste-paysagiste conseil sera mise en place. Le prestataire aura pour mission de définir le cadre général des constructions à venir dans la ZAC, ceci afin de s'assurer d'une bonne insertion architecturale et d'une cohérence du projet d'ensemble.</p>
MODALITES DE CONSULTATION	
<p><u>Concertation phase I</u> : « Une réunion publique de concertation un mardi à 17H00, une méconnaissance de la "vie réelle" ou une volonté affirmée de restreindre a minima la portée de la consultation ? »</p>	<p><u>Réponse apportée dans le cadre de la concertation phase I</u> : « Vos remarques ont été entendues et nous comprenons tout à fait que cet horaire ne soit pas compatible avec les obligations de tout un chacun. Néanmoins, nous ne pouvons modifier la date et l'horaire de cette réunion, ceux-ci-ayant été largement diffusés et publiés. Sachez toutefois que cette réunion est une</p>

<p><i>« Ca serait bien de les faire à partir de 19h »</i></p> <p><i>« Et nous, petits vacanciers qui louons plusieurs fois dans l'année, auront nous un droit de parole ? »</i></p>	<p>première réunion d'information. De plus, notez que le Syndicat Mixte s'engage à recevoir, sur rendez-vous, toute personne sollicitant plus d'informations ».</p> <p><u>Suite dans le cadre de la concertation phase II</u> : La réunion publique mise en œuvre dans le cadre de la seconde phase de la concertation a eu lieu le 10 juillet 2018 à 18h30 afin qu'un plus grand nombre d'habitants et les vacanciers puissent être présents à cette occasion et ainsi répondre à cette demande.</p> <p>Par ailleurs, tout au long des deux phases de la concertation, des registres (papier) ont été mis à la disposition du public à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP à Abbeville ainsi qu'un espace de dialogue numérique sur www.baiedesomme.org et une adresse électronique (contact@baiedesomme.fr).</p>
<p><i>« Avis favorable à la réalisation de cette ZAC qui devrait permettre à Quend-Plage de retrouver une vitalité et une capacité d'animations hélas perdue au cours des quarante dernières années. Il sera indispensable d'y associer sous la forme d'une mise en projet participative les résidents, les propriétaires de résidences secondaires et les estivants »</i></p>	<p>Après la création de la ZAC, la population restera associée au projet. Son état d'avancement sera communiqué aux résidents, aux propriétaires de résidences secondaires et aux estivants notamment, par l'utilisation de moyens de communication « print » (par des panneaux d'informations par exemple) et « digitaux » (sites internet www.villedequend.fr, www.baiedesomme.org, Facebook, ...) et ce en vue de la réalisation de la ZAC.</p>
<p>Plus de communication : proposition d'envoi de courriels aux propriétaires de résidence secondaires et de documents d'information/fascicules dans les boîtes aux lettres</p>	<p>La mise en place de la concertation et l'information du public a été largement relayée depuis plusieurs années. Le présent document rappelle les différents supports d'information et de communication utilisés, accessibles également aux résidents secondaires (articles web, sites internet, presse internet, dossiers téléchargeables, ...).</p>

➤ **Principales observations du public**

LOGEMENT
Si déjà beaucoup de résidents secondaires habitent la Commune de Quend 10 mois sur 12, le nombre de résidents à l'année reste à renforcer.
FONCIER
Craintes de certains propriétaires quant aux modalités de transfert de propriété et à une éventuelle expropriation.
ÉCONOMIE/VIE LOCALE
Demande de services et de commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte.
ACCESSIBILITÉ / MOBILITÉ / ESPACE PUBLIC
Le projet doit permettre de conforter le plan de circulation de la commune, en particulier concernant les mobilités douces, ainsi que de proposer des usages plus valorisants de l'espace public.
ESPACES NATURELS / DÉVELOPPEMENT DURABLE
Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager : la dune est conservée et même valorisée. Il faut garder un bel environnement pour la faune et la flore.

3 – MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT

3.1. – Objectifs

Conformément aux dispositions de l'article L122-1-1 du Code de l'Environnement, une procédure de mise à disposition de l'étude d'impact a été mise en œuvre dans le cadre du projet de ZAC. L'objectif de cette procédure est de mettre à la disposition du public un dossier composé des pièces suivantes : la décision ayant rendu obligatoire l'étude d'impact, l'étude d'impact évaluant les impacts du projet sur l'environnement, les avis émis par l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse réalisé par le SMBSGLP.

3.2. – Modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact

Les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact ont été prises en application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de ses articles L122-1-1 et R122-11 en vigueur avant la réforme sur l'évaluation environnementale.

Par délibération en date du 08 octobre 2015, le Comité Syndical du SMBSGLP a rappelé les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact telles que prévues par l'article R122-11 du Code de l'Environnement.

Un **avis communal** a été pris le 20 mai 2018 en vue de définir les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact. Cet avis indique :

- la date à compter de laquelle le dossier est tenu à la disposition du public et la durée pendant laquelle il peut être consulté, soit **du 07 janvier au 08 février 2019** ;
- les modalités de communication :
 - o diffusion de l'avis sur les sites internet de la Commune de Quend et du SMBSGLP,
 - o affichage sur les lieux du projet, à la Mairie de Quend et au siège du SMBSGLP ;
- les lieux, jours et heures où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet :
 - o à la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
 - o sur les sites internet de la Commune et du SMBSGLP (www.villedequend.fr et www.baiedesomme.org) avec la possibilité au public de consigner ses observations à l'adresse suivante : contact@baiedesomme.fr ;
- l'autorité compétente pour prendre la décision de création de ZAC : le Conseil municipal de Quend ;
- le service auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements sur le projet au sein du Syndicat Mixte : le service Aménagement ;
- La procédure à venir après la mise à disposition du public de l'étude d'impact : établissement du bilan de la mise à disposition du public concomitamment avec celui de la concertation relancée depuis le 18 juin 2018. Le bilan sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP ainsi que sur leurs sites internet.


MODALITÉS DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT :

- Insertion dans deux journaux régionaux ou locaux d'un **avis administratif** annonçant la mise à disposition du public de l'étude d'impact ;
- **Affichage** sur les lieux du projet, à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte ;
- **Mise à disposition du public d'un dossier** comprenant l'étude d'impact du projet, les avis émis par l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse ainsi qu'un **registre** destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ;
- **Mise en ligne du dossier** sur les **sites internet** de la Commune et du Syndicat Mixte (www.villedequend.fr et www.baiedesomme.org) avec la possibilité pour le public de consigner ses éventuelles observations à l'adresse suivante : contact@baiedesomme.fr.



3.3. – Application des modalités de la mise à disposition

Les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact ont été mises en œuvre comme suit :

INFORMATION	Avis administratif	Insertion dans deux journaux régionaux ou locaux d'un avis administratif annonçant la mise à disposition du public de l'étude d'impact	Courrier Picard et le Journal d'Abbeville : le 26 décembre 2018
	Articles	Publication d'articles annonçant la mise à disposition du public de l'étude d'impact sur le site internet de la Commune (www.villedequend.fr) et du SMBSGLP (www.baiedesomme.org)	Le 07/01/2019 sur www.villedequend.fr et www.baiedesomme.org
	Affichage	Affichage sur les lieux du projet, à la Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte	

MISE A DISPOSITION	Dossier et registres disponibles au SMBSGLP et à la Mairie de Quend	<p>Mise à disposition du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un dossier comprenant l'étude d'impact du projet, les avis émis par l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse - et un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public <p>à la Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux</p>	<p>Mise à disposition du dossier complet et de registres</p>
	Dossier téléchargeable sur baiedesomme.org et sur villedequend.fr	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du public dudit dossier sur le site internet de la Commune et du SMBSGLP - Communication sur l'adresse destinée à recueillir les éventuelles observations d'internautes 	<p>Mise à disposition du dossier complet téléchargeable et possibilité au public d'émettre des observations sur contact@baiedesomme.fr</p>

➤ **Avis administratifs : le Journal d'Abbeville et le Courrier Picard le 26 décembre 2018**

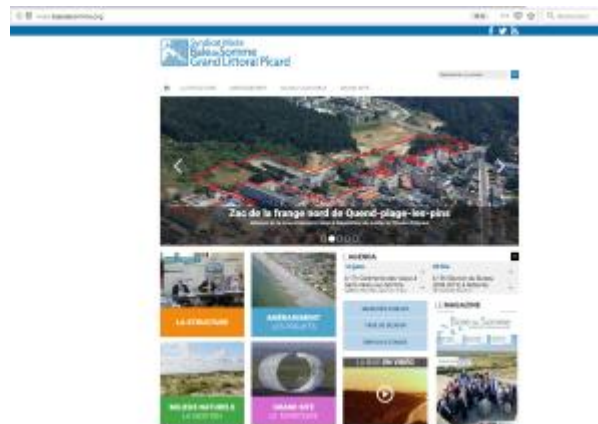
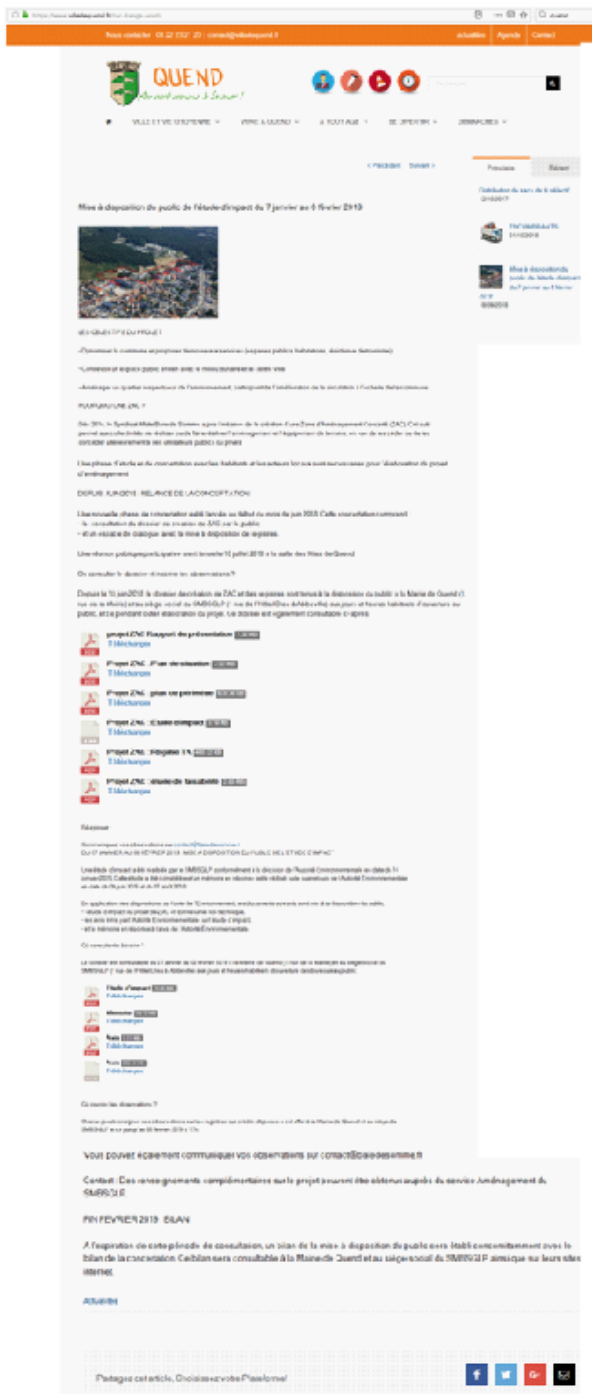


Un avis fixant la mise à disposition du public de l'étude d'impact est paru dans le Courrier Picard et le Journal d'Abbeville du 26 décembre 2018, et que sur le site internet de la Commune de Quend et celui du SMBSGLP à partir du 04 janvier 2019.

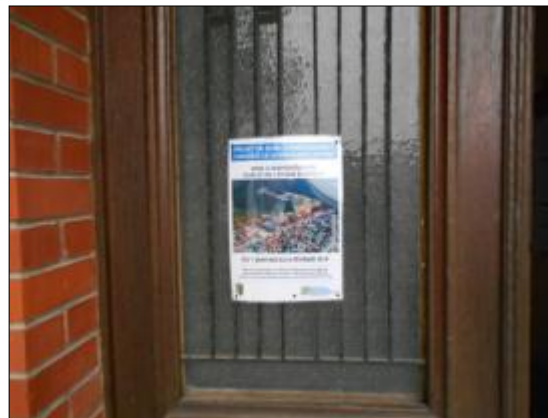
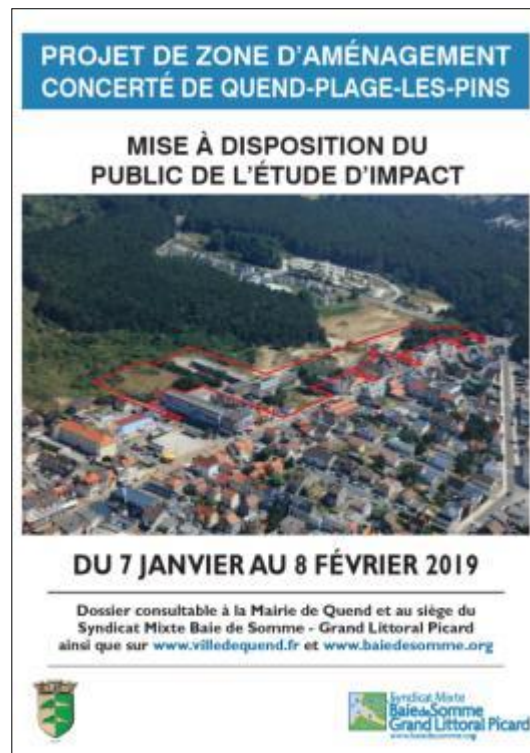
Cet avis précise les modalités de cette mise à disposition du public ainsi que l'autorité compétente pour prendre la décision et le service du SMBSGLP auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements sur le projet.

➤ **Articles publiés sur *villedequend.fr* et *baiedesomme.org***

Des articles annonçant la mise à disposition du public de l'étude d'impact ont été publiés sur *villedequend.fr* et sur *baiedesomme.org* à partir du 07 janvier 2019. Sur le site *baiedesomme.org*, l'article a été consulté 329 fois du 07 janvier 2019 au 08 février 2019 (accès direct depuis la page d'accueil du site).



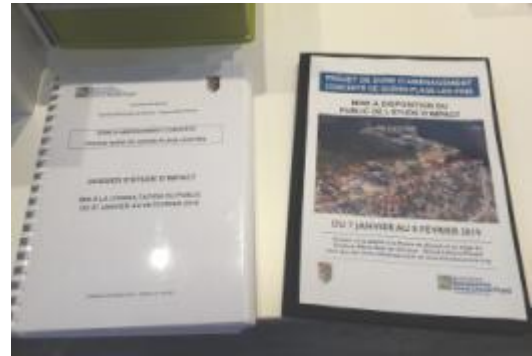
- Affichage en Mairie, au siège du SMBSGLP, sur le lieu du projet et ses environs :



➤ **Mise à disposition d'un dossier comprenant les éléments du projet et d'un registre :**

Le dossier et des registres destinés à recueillir les observations du public ont été mis à la disposition du public **du 07 janvier au 08 février 2019 :**

- en Mairie de Quend, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30-16h30) ;
- au siège du SMBSGLP à Abbeville, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi 8h30-12h30 – 13h30-18h).



Ce dossier se composait des pièces suivantes :

- l'étude d'impact du projet de ZAC,
- les avis émis par l'Autorité Environnementale,
- le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale et ses deux annexes :
 - le complément floristiques, phytoécologiques et faunistiques à l'étude d'impact (19/09/2018, Ecosystèmes),
 - et l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (18/04/2018, DiversCités/Urbanité).

3.4. – Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact

Dans le cadre de la mise à disposition de l'étude d'impact au public qui s'est déroulée du 07 janvier 2019 au 08 février 2019, aucun commentaire n'a été déposé dans les registres destinés à recueillir les observations éventuelles du public dans ce cadre et sur contact@baiedesomme.fr et sur Facebook.

Il est à noter que le projet de dossier de création de ZAC, incluant l'étude d'impact, a été mis à la disposition du public du 18 juin 2018 au 08 février 2019 dans le cadre de la seconde phase de la concertation. L'ensemble des observations ont été prises en compte dans le bilan.

4 – Conclusion : prise en compte des observations du public dans le projet

Les observations recueillies lors de la concertation et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact de la ZAC ne sont pas de nature à remettre en cause la mise en œuvre du projet d'aménagement, mais confortent les objectifs poursuivis par le projet.

En effet, les deux phases de la concertation des habitants dans le cadre de la procédure de création de la ZAC ont montré l'intérêt et les attentes de la population vis-à-vis du projet de développement de la frange nord de Quend-Plage-les-Pins. L'ensemble de ces observations confortent à la fois les objectifs du projet et l'exigence qualitative à rechercher dans la mise en œuvre de l'opération, tant au plan de la programmation, de la qualité paysagère et architecturale, qu'au plan environnemental.

Les craintes énoncées prouvent l'attachement des résidents à leur qualité de vie : respect et harmonie avec le patrimoine naturel environnant, qualité architecturale, liens avec le centre-bourg et son tissu commercial, bouclage des circulations douces... Elles sont conformes avec les ambitions du projet et seront traitées dans ses différentes composantes pour guider son évolution.

Un intérêt et des attentes sont exprimés pour de nouveaux logements accessibles aux locaux, à l'accueil de nouveaux ménages ainsi que de résidences secondaires, mais aussi pour de nouvelles offres touristiques comme l'hôtellerie. Les attentes se situent également dans le maintien et le développement du commerce de proximité.

Enfin, la maîtrise foncière nécessaire à la mise en œuvre du projet continuera à privilégier des acquisitions amiables sur la base des estimations du service des Domaines, avec marge de négociation de 10%. A défaut d'accord amiable, le recours à l'expropriation ne sera pas exclu, par la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique.

Il ressort de la concertation que la Commune de Quend est dans l'attente de la concrétisation de ce projet pour valoriser l'image générale de la commune, mettre en valeur ses paysages naturels, redynamiser son tissu commercial et favoriser l'animation du bourg balnéaire tout au long de l'année.

Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS**

**ANNEXES
DU BILAN DE LA CONCERTATION**

Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS**

**ANNEXE N°1
DU BILAN DE LA CONCERTATION**

DÉLIBÉRATIONS



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
*Réunion du Comité Syndical
du 23 février 2018*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

13 - ZAC Frange Nord de Quend

Financement, acquisition et procédure de concertation

13/4 - Poursuite de la concertation préalable à la création de la ZAC

✓

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Comité Syndical a précisé les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC et ce, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Un bilan de la concertation a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 7 juillet 2016 dans la perspective d'une création de ZAC à l'automne 2016.

Toutefois, l'avancement des études préalables et la concertation avec les partenaires institutionnels ont conduit à apporter certaines modifications au projet de dossier de création de ZAC, incluant un ajustement du périmètre.

Bien que ces modifications soient mineures et ne remettent pas en question les objectifs poursuivis, il est proposé, en raison de cette évolution de périmètre et à la suite d'échanges avec les services de l'Etat, de poursuivre la concertation en vue d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet et ce, dans le respect de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article L 103-4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Par conséquent, afin d'assurer une large communication sur le projet et ses évolutions, il est proposé que la concertation soit de nouveau organisée dans les conditions prévues initialement :

- publication d'articles sur le projet dans le bulletin d'information communal de Quend et sur le site du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard ;
- insertion dans un journal régional, en page locale, d'un avis annonçant la poursuite de la concertation,
- affichage sur panneaux à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte,
- mise à disposition du public d'un dossier comprenant les éléments du projet de création de ZAC et un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public à la Mairie de Quend ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet ;

- tenue d'une réunion publique sur le territoire de Quend permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

En complément, ledit dossier comprenant les éléments du projet de création de ZAC et un registre destiné à recueillir les éventuelles observations d'internautes seront également mis en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte (www.baiedesomme.org) pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

En outre, concernant plus particulièrement l'information du public sur l'étude d'impact, il est rappelé qu'un dossier sera également mis à la disposition du public conformément à la délibération du Comité Syndical du 8 octobre 2015 et selon les modalités de publicité et d'affichage prévues aux articles L 122-1-1 et R 122-11 du Code de l'Environnement. Ce dossier se composera notamment des éléments suivants :

- l'étude d'impact,
- les avis émis par l'autorité environnementale,
- l'éventuel mémoire en réponse,
- et le projet de dossier de création de ZAC.

Le bilan de cette mise à disposition du public sera transmis à la Commune de Quend pour approbation et tenu à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte aux horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de cette procédure, le Comité Syndical pourra délibérer simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'approbation du dossier de création de ZAC et ses éventuelles modifications et ce, conformément à l'article R*311-2 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser la poursuite de la concertation et ce, pendant toute la durée de l'élaboration du projet conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme en vue de la création de la ZAC, d'approuver les modalités de sa mise en œuvre ainsi que d'autoriser le Président à procéder à toutes les formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation.

Pour Extrait Conforme,



Le Président
Stéphane HAUSSOULIER



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
Réunion du Comité Syndical
du 23 février 2018

**Réunion du Comité Syndical
du 23 février 2018**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 15 janvier 2018 s'est réuni le vendredi 23 février 2018 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville – Centre des Entrepreneurs – Salle Thirard sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président.

Membres : 30

Présents : 20

Nombre de Votants : 20

Nombre de Voix : 28

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Jean DOMITILE, Conseiller Municipal de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de Mers-les-Bains
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Jean DEVISMES, Adjoint au Maire de Le Crotoy
- Monsieur Thierry LECLERCQ, Conseiller Municipal de Pendé

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Hervé LEU
- Madame Flavie DUTRY Directrice de l'Appui aux Territoires, Conseil départemental de la Somme
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Monsieur Stéphane DECAYEUX
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Sont également excusés

- Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Chef de Service Comptable, Trésorerie d'Abbeville

*Syndicat Mixte Baie de Somme –
Grand Littoral Picard
1 Rue de l'Hôtel Dieu
80100 ABBEVILLE*

à

*Sous-préfecture d'Abbeville
19 rue des Minimes
B.P. 70310
80103 ABBEVILLE Cedex*

**BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE**

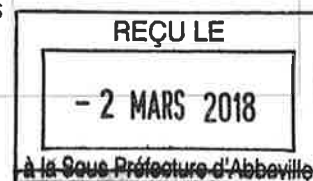
Séance du : Comité Syndical 23 février 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Débat d'Orientations Budgétaires 2018 (transmis par voie électronique)	Extrait du Registre des Délibérations n° 1	
Approbation du compte-rendu du Comité Syndical en date du 23 février 2018	Extrait du Registre des Délibérations n° 2	
Compétence GEMAPI Projet de statuts du Syndicat Mixte	Extrait du Registre des Délibérations n° 3/1	Rapport reporté
Compétence GEMAPI Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les EPCI Approbation d'une convention type	Extrait du Registre des Délibérations n° 3/2	
Compétence GEMAPI Transfert de la compétence GEMAPI Procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre le Syndicat Mixte et les EPCI	Extrait du Registre des Délibérations n° 3/3	
Signature d'une convention avec ADI Somme	Extrait du Registre des Délibérations n° 4	
Convention de mise à disposition par le Syndicat Mixte au profit de la SAFER Hauts de France	Extrait du Registre des Délibérations n° 5	
Avenant n° 1 à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature du territoire au label Pays d'Art et d'Histoire	Extrait du Registre des Délibérations n° 6	

REÇU LE

- 2 MARS 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Gestion du Personnel Syndicat Mixte Recrutement « un chargé d'études « conception et conduite de travaux en espaces naturels »	Extrait du Registre des Délibérations n° 7/1	
Gestion du Personnel Destination Baie de Somme Primes versées aux salariés de la régie Destination Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n° 7/2	
Signatures de conventions avec des prestataires de service Convention de formation avec Celtic Diffusion	Extrait du Registre des Délibérations n° 8/1	
Signatures de conventions avec des prestataires de service Proposition commerciale de maintenance avec IREC	Extrait du Registre des Délibérations n° 8/1	
Remboursement échéance Prêt financement 24 épis	Extrait du Registre des Délibérations n° 9	
Plan Vélo Euro Vélo n° 4 Passerelle du Pont à Cailloux – Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Pas-de-Calais	Extrait du Registre des Délibérations n° 10/1	
Plan Vélo Euro Vélo n° 4 Autorisation donnée au Président de participer à la mise en œuvre d'un partenariat Euro Vélo n° 4	Extrait du Registre des Délibérations n° 10/2	
Centre Culturel au sein du futur quartier durable du Moulinet Vente par le Syndicat Mixte au profit de la Commune d'Ault	Extrait du Registre des Délibérations n° 11/1	
Centre Culturel au sein du futur quartier durable du Moulinet Avenant n° 3 à la convention de mandat avec la Commune d'Ault	Extrait du Registre des Délibérations n° 11/2	
Centre Culturel au sein du futur quartier durable du Moulinet Aménagement paysager des espaces publics 2018/2019 : accès et abords du futur Centre Culturel : lancement des consultations d'entreprises	Extrait du Registre des Délibérations n° 11/3	
ZAC DU MOULINET - AULT Demande d'autorisations	Extrait du Registre des Délibérations n° 12	



Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ZAC Frange Nord de Quend Financement, acquisition et procédure de concertation Résidence « Les Cygnes » - Plan de financement	Extrait du Registre des Délibérations n° 13/1	
ZAC Frange Nord de Quend Financement, acquisition et procédure de concertation Acquisition du lot n° 2	Extrait du Registre des Délibérations n° 13/2	
ZAC Frange Nord de Quend Financement, acquisition et procédure de concertation Poursuite des procédures de création de ZAC et de Déclaration d'Utilité Publique	Extrait du Registre des Délibérations n° 13/3	
ZAC Frange Nord de Quend Financement, acquisition et procédure de concertation Poursuite de la concertation préalable à la création de la ZAC	Extrait du Registre des Délibérations n° 13/4	
ZAC Frange Nord de Quend Financement, acquisition et procédure de concertation Signature d'une promesse de vente avec Madame Aude Vasseur	Extrait du Registre des Délibérations n° 13/5	
Opérations d'Environnement Renouvellement de la convention de partenariat avec la Commune de Rue sur le Marais de Larronville	Extrait du Registre des Délibérations n° 14/1	
Opérations d'Environnement Adhésion à l'Association de gestion de la Marque Baie de Somme Saveurs	Extrait du Registre des Délibérations n° 14/2	
Opérations d'Environnement Programme de mise en valeur hydraulique et écologique entre Baie et Basse Vallée de la Somme – Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la Fédération des Chasseurs de la Somme	Extrait du Registre des Délibérations n° 14/3	
Destination Baie de Somme Pro Am Côte d'Opale	Extrait du Registre des Délibérations n° 15	
Rapport d'information Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte Qualification et pose du Belvédère	Extrait du Registre des Délibérations n° 16	

Rapport reporté

REÇU LE

- 2 MARS 2018

À la Sous-Préfecture d'Abbeville

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Rapport d'information Marchés passés sans formalités préalables du 1er novembre au 31 décembre 2017	Extrait du Registre des Délibérations n° 17	

Fait à Abbeville, le 26 février 2018

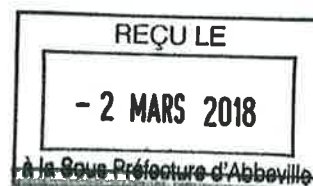


Le Président

Stéphane HAUSSOULIER

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.





**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
*Réunion du Comité Syndical
du 7 juillet 2016*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**15 - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
de la Frange Nord de Quend-Plage-Les-Pins**

Bilan de Concertation



Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2014, la ville de Quend a entériné la nécessité de traiter qualitativement l'espace situé entre le milieu urbain et les milieux naturels, de requalifier ainsi les espaces publics et bâtis et d'améliorer l'entrée de ville et le front littoral. Pour mener à bien cette mission, elle a sollicité le concours du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard a décidé, par délibération en date du 8 décembre 2014, de se porter initiateur de la ZAC de la Frange Nord de Quend et de lancer les consultations nécessaires pour mener à bien la concertation et constituer le dossier de création. Cette opération d'aménagement sur la commune de Quend a pour vocation de contribuer à renforcer l'attractivité du bourg situé en bord de mer.

Par la même délibération, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard a décidé, conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, d'engager la concertation publique préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Le public a été informé du lancement de cette concertation selon les modalités suivantes :

- publication d'articles dans le bulletin d'information communal et sur le site internet du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard présentant les avancées du projet,
- insertion dans un journal régional, en page locale d'un avis annonçant la concertation,
- affichage sur les panneaux à l'hôtel de ville de Quend Plage ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- tenue d'une réunion publique à Quend Plage permettant le débat entre le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, la Commune, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

Lors de la réunion publique de concertation du 5 mai 2015, le public (+ de 50 personnes) a été entendu et des réponses ont été apportées à ses questionnements. Une présentation du projet a été faite par projection d'images commentées par les intervenants. La plaquette de présentation et le registre des observations étaient également à disposition du public.

La synthèse des commentaires recueillis auprès de la population lors de la réunion publique ainsi que dans les registres mis à disposition ou sur le site du Syndicat Mixte est consultable en séance.

Les principales propositions des habitants quant à l'aménagement de la Frange Nord de Quend ont été les suivantes :

LOGEMENT
Si déjà beaucoup de résidents secondaires habitent la commune de Quend 10 mois sur 12, le nombre de résidents à l'année reste à renforcer.
ECONOMIE/VIE LOCALE
Demande de services et de commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte.
ACCESSIBILITE/TRANSPORT
L'aménagement va rendre impérieux la création d'une voie d'accès à la Frange Nord. Elle permettra un plan cohérent de circulation ?
ESPACES NATURELS / DEVELOPPEMENT DURABLE
Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager : la dune est conservée et même valorisée.

Conclusion du bilan de concertation

La concertation des habitants dans le cadre de la procédure de ZAC a montré l'intérêt et les attentes de la population vis-à-vis du projet de développement de la Frange Nord de Quend.

Si les avancées de propositions pouvant être faites aux personnes encore propriétaires d'appartements au sein de la Résidence des « Cygnes » ne sont à ce jour arrêtées, le constat d'intervenir sur le périmètre de la frange Nord pour réamorcer la dynamique urbaine et économique de Quend est établi.

En effet, la rénovation urbaine d'espaces publics comme la place centrale, l'ouverture visuelle de la ville vers le milieu naturel dunaire avoisinant, l'irrigation au moyen de dessertes douces des impasses urbanisées de cette frange et la jonction avec l'éco-village de Belle Dune sont perçues comme déterminantes dans la recomposition de l'entrée de ville et nécessaires pour que Quend-Plage se façonne une nouvelle image et rétablisse les bases d'une attractivité retrouvée.

Les craintes énoncées prouvent l'attachement des résidents à leur qualité de vie : respect et harmonie avec le patrimoine naturel environnant, liens avec le centre-bourg, bouclage des circulations douces.... Elles seront traitées dans les différentes composantes du projet pour assurer sa vitalité et guider son évolution.

Un intérêt et une attention réelle existent pour de nouveaux logements accessibles aux locaux, à l'accueil de nouveaux ménages, mais aussi de nouvelles offres comme l'hôtellerie tout confort. Les attentes se situent également dans l'accueil d'une résidence pour travailleurs

saisonnier ou encore une auberge de jeunesse associées au développement du commerce de proximité de 1^{ère} nécessité.

Quend est dans l'attente de ce nouvel essor pour redynamiser son économie et l'animation du bourg balnéaire à l'année.

Après l'approbation du bilan de concertation par le Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral picard, ce dernier sera transmis en Mairie de Quend.

Une nouvelle information du public sera mise en œuvre, ayant pour objet la mise à disposition de la décision ayant rendu obligatoire l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement.

Le Conseil Municipal de Quend délibèrera simultanément sur le bilan de concertation et sur l'approbation du dossier de création de la ZAC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le bilan de concertation concernant la création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Frange Nord de Quend, joint à la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
Le Président

Emmanuel MAQUET



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du Comité Syndical
du 7 juillet 2016*

**Réunion du Comité Syndical
du 7 juillet 2016**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 31 mai 2016 s'est réuni le jeudi 7 juillet 2016, à 14 Heures 00, Salle Avocette du Parc du Marquenterre, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel MAQUET, Président.

Membres : 30

Présents : 22

Nombre de Votants : 22

Nombre de Voix : 32

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller municipal de Favières
- Monsieur Jean DOMITILE, Adjoint au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Maire de Mers-les-Bains
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur René FICHAUX

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE, Directeur Général des Services
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane DECAYEUX donne pouvoir à Madame Carole BIZET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET, Conseiller municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Sont également excusés

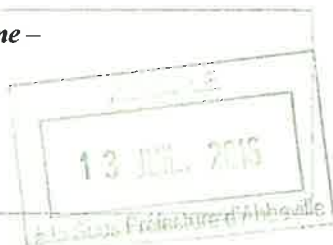
- Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALI, Directrice de l'Environnement, Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint, Développement des Territoires
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Jean-Claude RONGIER

Syndicat Mixte Baie de Somme –

Grand Littoral Picard

1 Place de l'Amiral Courbet

80142 ABBEVILLE CEDEX



à

Sous-préfecture d'Abbeville

19 rue des Minimes

B.P. 70310

80103 ABBEVILLE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : Comité Syndical – 7 juillet 2016

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 18 mai 2016	Extrait du Registre des Délibérations n° 1	
Résiliation de la convention avec la Gendarmerie de Picardie	Extrait du Registre des Délibérations n° 2	
Rapport d'Information - Etat récapitulatif des marchés attribués suite à l'autorisation donnée au Président	Extrait du Registre des Délibérations n° 3	
Marché public de prestations d'assistance, de représentation et de conseil dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre	Extrait du Registre des Délibérations n° 4	
Marchés passés sans formalités préalables du 1er février au 30 mai 2016	Extrait du Registre des Délibérations n° 5	
Détermination des indemnités de conseil à attribuer à Monsieur le Comptable Public	Extrait du Registre des Délibérations n°6	
Approbation de tarifs Signature d'une convention avec l'Association « Balade roulotte aux bruits de sabots »	Extrait du Registre des Délibérations n°7/1	
Approbation de tarifs Signature d'une convention avec Swarovski Optik	Extrait du Registre des Délibérations n°7/2	
Approbation de tarifs Versement d'une subvention au profit de l'Association Sportive du Golf de Belle Dune	Extrait du Registre des Délibérations n°7/3	
Budget 2016 - 1ère Décision modificative	Extrait du Registre des Délibérations n°8/1	
Budget 2016 Renouvellement du label Grand Site Baie de Somme :évolution du prélèvement sur la Taxe de séjour afin de relancer les aménagements cyclables	Extrait du Registre des Délibérations n°8/2	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Budget 2016 Remboursement de frais en cas de mandats spéciaux	Extrait du Registre des Délibérations n°8/3	
Gestion du Personnel Autorisation donnée au Président de signer des contrats de travail à durée déterminée	Extrait du Registre des Délibérations n°9/1	
Gestion du Personnel Compte Epargne Temps pour les agents relevant de la Fonction Publique Territoriale	Extrait du Registre des Délibérations n°9/2	
Approbation des documents uniques	Extrait du Registre des Délibérations n°10	
<i>Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1</i> Signatures d'avenants Avenant n° 8 au Lot n° 2 – Cloisons – Isolation-Plâtrerie-Menuiseries Intérieures -Faux-Plafonds	Extrait du Registre des Délibérations n°11/1	
<i>Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1</i> Signatures d'avenants Avenant n° 5 au Lot n° 5 - Electricité – courants forts/faibles multimédias	Extrait du Registre des Délibérations n°11/2	
<i>Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1</i> Signatures d'avenants Avenant n°5 au Lot n° 6 – Plomberie - Chauffage-VMC	Extrait du Registre des Délibérations n°11/3	
<i>Réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1</i> Signatures d'avenants Avenant n°4 au lot n° 8 - Peinture-revêtement muraux-occultations-sols souples	Extrait du Registre des Délibérations n°11/4	
<i>Centre Conchylicole</i> Signature d'une convention financière avec la commune du Crotoy	Extrait du Registre des Délibérations n°12/1	
<i>Centre Conchylicole</i> Signature d'un avenant n° 2 à la convention de Délégation de Service Public	Extrait du Registre des Délibérations n°12/2	
<i>Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel</i> Gestion des flux et valorisation des paysages Avenant n° 5 au contrat de maîtrise d'œuvre	Extrait du Registre des Délibérations n°13/1	
<i>Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel</i> Gestion des flux et valorisation des paysages Aire de stationnement des Argousiers et de la Saulaie - Validation du Dossier de Consultation des Entreprises	Extrait du Registre des Délibérations n°13/2	

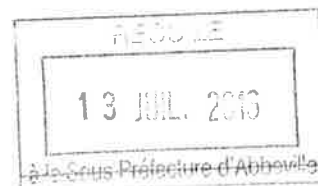
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ZAC du Moulinet Marchés publics de travaux et conventions avec les concessionnaires	Extrait du Registre des Délibérations n°14	
ZAC Frange Nord de Quend-Plage-Les-Pins Bilan de Concertation	Extrait du Registre des Délibérations n°15	
ZAC du Royon Rétrocessions des espaces publics par le Syndicat Mixte au profit des communes de Quend et de Fort-Mahon Plage et du SIAQFM	Extrait du Registre des Délibérations n°16	
Plan Vélo Baie de Somme Adhésion au label "Villes et Territoires vélotouristiques"	Extrait du Registre des Délibérations n°17	
Opérations d'environnement Proposition d'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur les sites « Baie et Basse Vallée de la Somme », « Dunes du Royon », « Dunes de l'Authie », « Baie d'Authie Rive Sud », « Basse Vallée de l'Authie » et « Marais de la Maye »	Extrait du Registre des Délibérations n°18/1	
Opérations d'environnement Programme d'actions de lutte contre la Crassule de Helms	Extrait du Registre des Délibérations n°18/2	
Opérations d'environnement Projet de cessions de terrains par le Syndicat Mixte Baie de Somme au profit du Conservatoire du Littoral	Extrait du Registre des Délibérations n°18/3	

Fait à Abbeville, le 8 juillet 2016

Emmanuel MAQUET

Président

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
*Réunion du Comité Syndical
du 8 octobre 2015*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**14 - Périmètre de la ZAC frange nord de Quend
Information du public relative à l'étude d'Impact /
Mise à disposition du public**



Le projet de création de Zone d'Aménagement Concerté de la Frange Nord a fait l'objet d'une information de la population et de l'organisation d'une réunion de concertation publique qui s'est tenue le 5 mai 2015.

En poursuite de la réflexion d'ensemble menée conjointement par le Syndicat Mixte et la Commune de Quend sur le développement de la station balnéaire de Quend Plage, le dossier de création de ZAC doit être complété par une étude d'impact, qui consiste en une étude scientifique et technique permettant d'évaluer les conséquences du projet de ZAC sur l'environnement.

En application de l'article R.122-9 du Code de l'Environnement, cette étude d'impact ainsi que la décision rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact et l'avis de l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement doivent être insérés dans les dossiers soumis à enquête publique ou mis à disposition du public.

Pour la finalisation du dossier de création de ZAC, il convient donc d'engager les démarches suivantes :

- solliciter l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement – Préfet de Région Picardie – sur l'étude d'impact,
- mettre à disposition du public la décision ayant rendu obligatoire l'étude d'impact, l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité compétence en matière d'environnement, par les moyens suivants :
 - publication d'un avis par voie d'affiches sur les lieux du projet, deux journaux régionaux ou locaux, ainsi que sur les sites internet de la commune et du Syndicat Mixte,
 - mise en ligne sur les sites de la Commune et du Syndicat Mixte.
- élaborer et faire approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la mise à disposition au public de l'étude d'impact,

- tenir à disposition du public le bilan au siège du Syndicat Mixte et aux horaires d'ouverture qui seront précisées au public,
- insérer l'étude d'impact et l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement dans le dossier de création de la ZAC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'engager l'ensemble des démarches administratives qui s'avèrent nécessaires pour atteindre les objectifs susvisés, ainsi que de prendre les mesures d'affichages et de publicités prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour Extrait Conforme,

Le Président



Emmanuel MAQUET



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
*Réunion du Comité Syndical
du 8 octobre 2015*

**Réunion du Comité Syndical
du 8 octobre 2015**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, dûment convoqué par Monsieur le Président, le 7 septembre 2015 s'est réuni le 8 octobre 2015, Salle Marcel Derambures à Saigneville sous la Présidence de Monsieur Emmanuel MAQUET, Président.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-Lamotte
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean DOMITILE, Adjoint au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Laurent PRUVOT KURKOWSKI
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Thierry LECLERCQ

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Pascal TELLIER
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Matthieu BLIN
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Guy de BOIVILLE
- Monsieur Christian BALLOY
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Régis DELANNOY
- Monsieur RONGIER
- Monsieur Jean-Louis MANIAQUE, DEPRIQUE ET MANIAQUE
- Monsieur Thierry BALEDENT, Conseil départemental de la Somme

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Monsieur Stéphane DECAYEUX donne pouvoir à Madame Carole BIZET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières

Sont également excusés

- Monsieur Franck Olivier LACHAUD
- Monsieur Bruno DALLE
- Madame Corinne VASSALLI

Syndicat Mixte Baie de Somme –
Grand Littoral Picard
1 Place de l'Amiral Courbet
80142 ABBEVILLE CEDEX



Sous-préfecture d'Abbeville
19 rue des Minimes
B.P. 70310
80103 ABBEVILLE Cedex

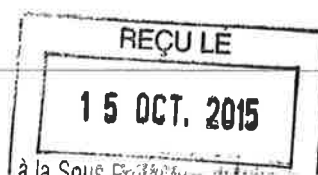
BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : Comité Syndical 8 octobre 2015

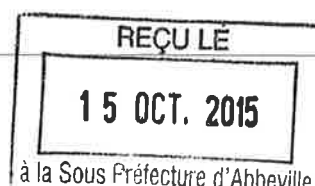
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 9 juillet 2015	Extrait du Registre des Délibérations n°1	
Désignations des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Destination Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°2/1	
Abbaye Royale de Saint-Riquier Désignation au sein du Centre Culturel	Extrait du Registre des Délibérations n°2/2	
Frais de mission du Président et des Vice-Présidents	Extrait du Registre des Délibérations n°2/3	
Decision modificative n° 1 – Budget 2015 – Budget Principal	Extrait du Registre des Délibérations n°3/1	
Budget Annexe ZAC du Moulinet	Extrait du Registre des Délibérations n°3/2	
Centre Conchylicole : amortissement et décision modificative	Extrait du Registre des Délibérations n°3/3	
Remboursement échéance prêt financement des 24 épis	Extrait du Registre des Délibérations n°3/4	
Lancement d'une consultation pour attribution d'une ligne de trésorerie	Extrait du Registre des Délibérations n°3/5	
Taxe de séjour	Extrait du Registre des Délibérations n°3/6	
Tarifs des sites de Destination Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°4/1	



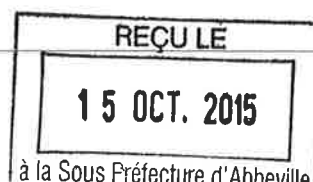
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Somme Tourisme Edition 2016 – Achat d'encarts publicitaires et promotion de la destination	Extrait du Registre des Délibérations n°4/2	
Parc du Marquenterre Salon Photo	Extrait du Registre des Délibérations n°4/3	
Partenariat dans le cadre du tournage d'un tournage d'un fils en Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°4/4	
Redevance Pierre et Vacances 2014 - 2015	Extrait du Registre des Délibérations n°4/5	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires et boissons	Extrait du Registre des Délibérations n°5/1	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture, acheminement et livraison d'électricité	Extrait du Registre des Délibérations n°5/2	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de traitement et d'édition des bulletins de paye pour le personnel de la régie de Destination Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°5/3	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de transport de fonds, gestion de caisse et sécurisation de fonds pour les sites de Destination Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°5/4	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison d'objets de décoration et gadgets	Extrait du Registre des Délibérations n°5/5	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison de décoration et articles liés au jardin	Extrait du Registre des Délibérations n°5/6	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison de gadgets et souvenirs personnalisables	Extrait du Registre des Délibérations n°5/7	
Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Marché de fourniture et livraison d'articles d'art de la table personnalisables	Extrait du Registre des Délibérations n°5/8	



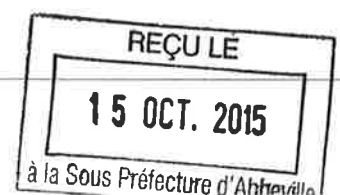
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
✓ Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Acquisition et livraison de téléphones portables avec accès à la téléphonie mobile pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme	Extrait du Registre des Délibérations n°5/9	
✓ Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et information sur les marchés Rapport d'information – marchés passés sans formalités préalables pour les mois de mai à août 2015	Extrait du Registre des Délibérations n°5/10	
✓ Renouvellement de la convention GéoPicardie	Extrait du Registre des Délibérations n°6	
✓ Convention financière avec la commune de Fort-Mahon Plage	Extrait du Registre des Délibérations n°7	
✓ Gestion du Personnel Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation de la sélection professionnelle pour les agents du Syndicat Mixte	Extrait du Registre des Délibérations n°8/1	
✓ Gestion du Personnel Présidence – relation élus et territoire	Extrait du Registre des Délibérations n°8/2	
✓ Gestion du Personnel Service juridique – Chargé de mission « marchés publics »	Extrait du Registre des Délibérations n°8/3	
✓ Gestion du Personnel Golf et Aquaclub de Belle Dune – responsable d'exploitation	Extrait du Registre des Délibérations n°8/4	
✓ Gestion du Personnel Golf de Belle Dune – Hôtesse d'accueil polyvalentes (3 salariés)	Extrait du Registre des Délibérations n°8/5	
✓ Gestion du Personnel Golf de Belle Dune – Responsable enseignement	Extrait du Registre des Délibérations n°8/6	
✓ Gestion du Personnel Aquaclub – Maîtres nageurs	Extrait du Registre des Délibérations n°8/7	
✓ Gestion du Personnel Parc du Marquenterre – Hôtesse d'accueil polyvalentes	Extrait du Registre des Délibérations n°8/8	
✓ Gestion du Personnel Jardins de Valloires / Parc du Marquenterre – Agent d'entretien polyvalent	Extrait du Registre des Délibérations n°8/9	



Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
✓ Gestion du Personnel Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant - Cuisinier	Extrait du Registre des Délibérations n°8/10	
✓ Gestion du Personnel Subventions au Comité d'Entreprise	Extrait du Registre des Délibérations n°8/11	
✓ Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant	Extrait du Registre des Délibérations n°8/12	
✓ Proposition d'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur le site « Baie et Basse Vallée de la Somme »	Extrait du Registre des Délibérations n°9	
✓ Convention de partenariat avec le Parc Naturel Marin	Extrait du Registre des Délibérations n°10	
✓ Mise en œuvre du plan de gestion RAMSAR	Extrait du Registre des Délibérations n°11/1	
✓ Mesures agro-environnementale 2015	Extrait du Registre des Délibérations n°11/2	
✓ Création d'une roselière sur la Commune de Saigneville	Extrait du Registre des Délibérations n°12/1	
✓ Réaménagement de la Pointe de Routhiauville – travaux tranche 1 – requalification du parking et de l'accès au sentier de découverte des dunes de l'Authie	Extrait du Registre des Délibérations n°12/2	
✓ Approbation du plan de financement – Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel/Route Blanche – Gestion des flux, du stationnement et valorisation des paysages – réalisation d'une aire naturelle de stationnement à l'arrière du hameau du Hourdel – Tranche de travaux n° 1	Extrait du Registre des Délibérations n°13/1	
✓ Approbation du plan de financement – Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte	Extrait du Registre des Délibérations n°13/2	
✓ Approbation du plan de financement – Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte : avenant n° au marché de maîtrise d'œuvre	Extrait du Registre des Délibérations n°13/3	
✓ Approbation du plan de financement – Le Crotoy – Entrée de Ville « Nord » - Phase	Extrait du Registre des Délibérations n°13/4	



Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
✓ Approbation du plan de financement – Point belvédère du site « Gebasom » - Organisation de l'aire de stationnement	Extrait du Registre des Délibérations n°13/5	
✓ Périmètre de la ZAC Frange Nord de Quend	Extrait du Registre des Délibérations n°14	
✓ Centre Conchylicole du Crotoy - Etude sur le fonctionnement	Extrait du Registre des Délibérations n°15	
✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 2 à la mission de contrôle technique	Extrait du Registre des Délibérations n°16/1	
✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 3 au lot 4 : menuiseries extérieures – volets roulants	Extrait du Registre des Délibérations n°16/2	
✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 3 au lot 6 : plomberie, ventilation, chauffage	Extrait du Registre des Délibérations n°16/3	
✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 2 et avenant n° 4 au lot 7 : charpente métallique – bardage – serrurerie – métallerie	Extrait du Registre des Délibérations n°16/4	
✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 4 au lot 10 VRD Assainissement non collectif	Extrait du Registre des Délibérations n°16/5	
✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 5 au lot 1 : gros œuvre	Extrait du Registre des Délibérations n°16/6	
✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 5 au lot 2 : cloisons, isolation, menuiseries extérieures, faux-plafonds, volet bois	Extrait du Registre des Délibérations n°16/7	
✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Avenant n° 7 à la mission de maîtrise d'oeuvre	Extrait du Registre des Délibérations n°16/8	
✓ Réseaux des Maisons de la Vallée – Phase 1 Assurance Dommages Ouvrages	Extrait du Registre des Délibérations n°17	
✓ Plan Vélo – Phase 5 Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures	Extrait du Registre des Délibérations n°18/1	
✓ Plan Vélo – Phase 5 Avenant n° 2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Amiens Aménagement	Extrait du Registre des Délibérations n°18/2	



Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Plan Vélo – Phase 5 Rapports d'information	Extrait du Registre des Délibérations n°18/3	

Fait à Abbeville, le 14 octobre 2015

Emmanuel MAQUET

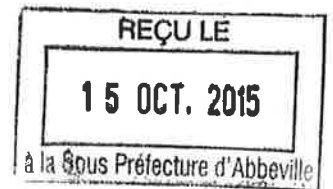
Président



Cache de la collectivité et signature

PO

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.





**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
*Réunion du Comité Syndical
du 8 décembre 2014*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**37 - Création de la ZAC frange nord de Quend
Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**



En 2006, la station balnéaire de Quend Plage a fait l'objet d'une réflexion d'ensemble menée conjointement par le Syndicat Mixte et la Commune de Quend. Cette mission de suivi urbain a fait ressortir la nécessité de traiter qualitativement l'espace milieu urbain et les milieux naturels, de requalifier les espaces publics et bâtis et d'améliorer l'entrée de ville et le front littoral.

Dans cette optique, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption urbain sur le périmètre restreint de la frange nord en vue de créer une opération d'aménagement urbain afin notamment de favoriser la politique locale de l'habitat par la création d'une résidence d'accueil pour saisonniers et de lutter contre l'insalubrité de la résidence « la renaissance ».

La Commune de Quend a choisi de déléguer ce droit de préemption urbain au profit du Syndicat Mixte et de lui confier la maîtrise d'ouvrage des études relatives au projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dans ce périmètre, eu égard à ses compétences en matière d'aménagement.

Le Syndicat Mixte a mandaté l'Agence Urbanités pour conduire lesdites études et élaborer un projet de création de ZAC, projet devant proposer différents scénarii d'aménagement pouvant être réalisés. Le travail effectué en commun avec la Mairie de Quend, les équipes du Syndicat Mixte et l'agence Urbanités a permis d'aboutir à un scénario d'aménagement urbain et paysager.

Dans le cadre de la création de la ZAC de la frange Nord de Quend et, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient d'engager la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur la base des objectifs suivants :

- développer l'habitat de la commune sur la frange Nord de Quend-Plage en gérant les espaces en recomposition urbaine (notamment l'îlot la renaissance - les cygnes), son espace libre tout en préservant son environnement et en favorisant la mixité sociale,
- développer des équipements publics, un hôtel ou une résidence de tourisme,
- concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le cœur de la station balnéaire et les différents équipements publics existants et à venir,
- préserver le patrimoine naturel et architectural de la commune dans la continuité du nouveau quartier.

Aux termes de l'article L 300-2 II du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la personne publique à l'initiative de l'opération.

Il est proposé que cette concertation s'établisse comme suit :

- publication d'articles dans le bulletin d'information communal et sur le site du Syndicat Mixte Baie de Somme présentant les avancées du projet,
- insertion dans un journal régional, en page locale, d'un avis annonçant la concertation,
- affichage sur panneaux à l'Hôtel de Ville de Quend Plage ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte,
- mise à disposition du public d'un dossier comprenant les éléments du projet et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public, à la Mairie de Quend Plage ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- tenue d'une réunion publique dans la salle située sur le territoire de Quend-Plage permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le dossier restera à disposition du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet et toute personne voulant s'exprimer pourra le faire par écrit auprès du Syndicat Mixte.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-2 et L 311-1 et suivants,

Vu le règlement d'urbanisme en vigueur,

Considérant qu'aux termes de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le Comité Syndical doit délibérer sur d'une part, les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement projetée et d'autre part, sur les modalités de la concertation à mettre en œuvre,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité de :

- ***prendre l'initiative de la création d'une ZAC sur le territoire de la Commune de Quend-plage,***
- ***fixer à l'opération les objectifs susvisés,***
- ***préciser que la concertation se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du projet de ZAC avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et selon les modalités susvisées,***
- ***prendre les mesures d'affichages et de publicités prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales.***

Pour Extrait Conforme,
Le Président

Jean-Claude BUISINE



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du Comité Syndical
du 8 décembre 2014*

Réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2014



Le Comité Syndical s'est réuni le 8 décembre 2014, à 14 Heures 30, Salle Polyvalente d'Estreboeuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Raynald BOULENGER
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Madame Nicole BOUTARD
- Monsieur Jean DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Marc VOLANT
- Madame Jeanine BOURGAU

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Gérald MAISSE

Représentants des Communes

- Monsieur Thierry LECLERCQ
- Monsieur Bernard LEFEBVRE
- Monsieur Patrick RICHARD
- Monsieur Laurent PRUVOT KURKOWSKI

Participaient également à cette réunion :

- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Régis DELANNOY
- Monsieur Bruno DALLE

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE-TYRANT
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Daniel DESTRUDEL
- Monsieur Dominique PROYART
- Madame René LOGNON

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN
- Madame Marthe SUEUR

Autre(s) personnalité(s)

- Madame Flavie DUTRY
- Madame Corinne VASSALLI,
- Monsieur Frédéric LEONARDI
- Monsieur Gérard BORDE

**Syndicat Mixte Baie de Somme –
Grand Littoral Picard**
1 Place de l'Amiral Courbet
80142 ABBEVILLE CEDEX


à

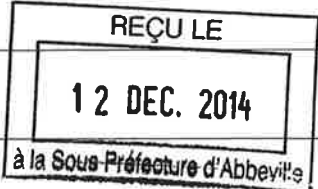
Sous-préfecture d'Abbeville
19 rue des Minimes
B.P. 70310
80103 ABBEVILLE Cedex

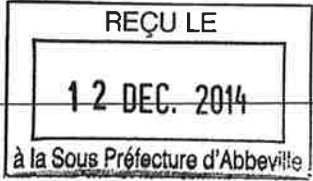
BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : Comité Syndical du 8 décembre 2014

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical en date du 20 octobre 2014	Extrait de Délibérations n° 1	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> REÇU LE 12 DEC. 2014 à la Sous-Préfecture d'Abbeville </div>
Rapport d'information – désignation d'un membre suppléant au sein du comité Syndical	Extrait de Délibérations n° 2	
Représentation du Syndicat Mixte au sein de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture	Extrait de Délibérations n° 3	
Représentation du Syndicat Mixte au sein du Conseil de Rivages du Conservatoire du Littoral	Extrait de Délibérations n° 4	
Signature de marché par anticipation – Marché de blanchissage de linge pour les sites de Destination Baie de Somme	Extrait de Délibérations n° 5/1	
Signature de marché par anticipation – Marché de contrôle réglementaires, maintenance et dépannages pour les installations techniques de chauffage et de ventilation sur les sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme	Extrait de Délibérations n° 5/2	
Signature de marché par anticipation – Marché de fourniture et livraison de livres de jeunesse	Extrait de Délibérations n° 5/3	
Signature de marché par anticipation – Marché de fourniture et livraison de livres sur le thème de la nature	Extrait de Délibérations n° 5/4	
Signature de marché par anticipation – Marché de fourniture et livraison de livres sur le thème régional et culinaire	Extrait de Délibérations n° 5/5	
Marché de fourniture, acheminement et livraison de gaz naturel – Attribution de marché	Extrait de Délibérations n° 6	
Rapport d'information – Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de mai à octobre 2014	Extrait de Délibérations n° 7	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Projet d'acquisition d'un local	Extrait de Délibérations n° 8	
Budget 2014 – Décision modificative n° 3 – Budget Principal	Extrait de Délibérations n° 9	
Budget 2014 – Décision modificative n° 3 – Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme	Extrait de Délibérations n° 10	
Evolution de la participation financière des membres du Syndicat Mixte	Extrait de Délibérations n° 11	
Dotation Globale de Fonctionnement – Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique – Année 2013 – Modalités de répartition	Extrait de Délibérations n° 12	
Taxe de séjour – Projets et prises en charge financière des dépenses de chaque commune – Budget Principal	Extrait de Délibérations n° 13	
Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015	Extrait de Délibérations n° 14	
Remboursement échéance prêt financement 24 épis	Extrait de Délibérations n° 15	
Propriétés du Syndicat Mixte – Remboursement des taxes foncières	Extrait de Délibérations n° 16	
Signature d'une convention avec ADI Somme	Extrait de Délibérations n° 17	
Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel SISTEC	Extrait de Délibérations n° 18	
Comptabilité de la Régie Destination Baie de Somme – Frais d'honoraires	Extrait de Délibérations n° 19	
Approbation des tarifs 2015	Extrait de Délibérations n° 20	
Renouvellement de l'adhésion au réseau technique d'échanges PAPI – Appel à cotisation	Extrait de Délibérations n° 21	
Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 2 – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre	Extrait de Délibérations n° 22	
Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 1 : Gros Œuvre	Extrait de Délibérations n° 23	
Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 2 : cloisons, isolation, menuiseries intérieures, faux-plafonds, volets bois	Extrait de Délibérations n° 24	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 6 : plomberie, ventilation, chauffage	Extrait de Délibérations n° 25	
Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 – Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre	Extrait de Délibérations n° 26	
Système de Gestion de la sécurité sur le littoral des Bas-Champs	Extrait de Délibérations n° 27	
Confortement des zones urbanisées du Vimeu - Construction des 24 épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer – Avenant n° 2 au marché 1	Extrait de Délibérations n° 28	
Confortement des zones urbanisées du Vimeu – Construction des 24 épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer - Rechargement en galets de Cayeux-sur-Mer – Avenant n°5 au marché 2	Extrait de Délibérations n° 29	
Confortement des zones urbanisées du Vimeu – Implantation des épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer – Lot n°2 : procédures administratives – Avenant n°3	Extrait de Délibérations n° 30	
Signature d'une convention avec les Etablissements SILMER	Extrait de Délibérations n° 31	
ZAC du Moulinet – Signature d'une convention de mandat avec la commune d'Ault	Extrait de Délibérations n° 32	
Choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la Maison des Paysages et de la Falaise associant construction de l'équipement culturel et restauration de la ferme du château en centre d'interprétation des paysages au sein du quartier du Moulinet à Ault. Commission de Jury	Extrait de Délibérations n° 33	
Assistance à la consolidation et l'exécution de la stratégie de communication relative au projet de territoire d'Ault – Avenant n°1	Extrait de Délibérations n° 34	
Etude de réseaux long terme – Ault, Friaucourt, Woignarue	Extrait de Délibérations n° 35	
Renouvellement de la convention Ecoplage avec la Commune de Quend	Extrait de Délibérations n° 36	
Création de la ZAC frange nord de Quend – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation	Extrait de Délibérations n° 37	
Signature d'une convention de gestion de la digue Jules Noiret avec la commune de Le Crotoy	Extrait de Délibérations n° 38	
Rapport d'information – Aide à la filière mytilicole	Extrait de Délibérations n° 39	

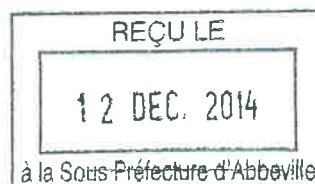
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Thématique des fiches actions PAPI – Projet de périmètre de l'Epave Littoral – Proposition de partenariats	Extrait de Délibérations n° 40	
Poursuite de l'animation des sites Natura 2000	Extrait de Délibérations n° 41	
Poursuite des actions d'appui au maintien de l'élevage en Plaine Maritime Picarde	Extrait de Délibérations n° 42	
RNN Baie de Somme et RNR du Bois des Agneux (Rue) – Réalisation des plans de gestion	Extrait de Délibérations n° 43	
Signatures de conventions de partenariat avec les Offices de Tourisme	Extrait de Délibérations n° 44	
Signature de conventions pour les animations du 31 décembre 2014 au Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant	Extrait de Délibérations n° 45	
Partenariat avec le Journal d'Abbeville	Extrait de Délibérations n° 46	
Gestion du Personnel – Syndicat Mixte – Prolongation de la mission de l'ingénieur en charge du PAPI	Extrait de Délibérations n° 47/1	
Gestion du Personnel – Syndicat Mixte – Service Environnement : renouvellement d'un poste d'ingénieur – Animatrice «Grand Site Baie de Somme »	Extrait de Délibérations n° 47/2	
Gestion du Personnel – Service Environnement : Renouvellement d'un poste d'ingénieur – chargé d'études Milieux Naturels	Extrait de Délibérations n° 47/3	
Gestion du Personnel – Service Environnement : Renouvellement d'un poste d'ingénieur – chargé d'études agro-environnement	Extrait de Délibérations n° 47/4	
Gestion du Personnel – Service Environnement : Renouvellement d'un poste d'ingénieur en éco-développement	Extrait de Délibérations n° 47/5	
Gestion du Personnel – Service Environnement : Remplacement du coordinateur des gardes de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme	Extrait de Délibérations n° 47/6	
Gestion du Personnel – Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme	Extrait de Délibérations n° 47/7	
Recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la Loi n° 84-53 du 26/01/1984	Extrait de Délibérations n° 47/8	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Le Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant : Chef de réception	Extrait de Délibérations n° 47/9	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Aquaclub de Belle Dune - Infographiste	Extrait de Délibérations n° 47/10	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Service Juridique – Chargé de missions « marchés publics »	Extrait de Délibérations n° 47/11	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Maison de la Baie de Somme – responsable boutique polyvalente	Extrait de Délibérations n° 47/12	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme	Extrait de Délibérations n° 47/13	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme - Golf de Belle Dune – Hôtesse d'accueil	Extrait de Délibérations n° 47/14	
Reversement de la quote-part des tickets restaurants au Comité d'Entreprise	Extrait de Délibérations n° 48	
Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme – Prime versée aux salariés de la régie Destination	Extrait de Délibérations n° 49	

Fait à Abbeville, le 11 décembre 2014

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.



Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS**

**ANNEXE N°2
DU BILAN DE LA CONCERTATION**

**AVIS DE LANCEMENT DE LA MISE À DISPOSITION
DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT**



PROJET DE ZAC SUR LA COMMUNE DE QUEND AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT

Par décision en date du 14 janvier 2015, l'Autorité Environnementale a conclu que le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) situé sur la frange nord de Quend-Plage-les-Pins est soumis à étude d'impact.

Une étude d'impact a été réalisée par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBSGLP), autorité ayant pris l'initiative de la création de la ZAC. Cette étude a été complétée suite au retour de l'Autorité Environnementale en date du 09 juin 2016 et du 07 août 2018. La Commune de Quend est l'autorité compétente pour prendre la décision de création de la ZAC.

En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de ses articles L122-1-1, R122-9 et R122-11 en vigueur avant la réforme sur l'évaluation environnementale, les documents suivants seront mis à la disposition du public :

- l'étude d'impact du projet de ZAC,
- les avis émis par l'Autorité Environnementale,
- et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.


Ces documents seront mis à disposition du public pendant un mois du 07 janvier au 08 février 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public à la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville), ainsi que sur leurs sites internet respectifs (www.villedequend.fr et www.baiedesomme.org).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres qui seront déposés à cet effet ou bien à l'adresse suivante : contact@baiedesomme.fr Des renseignements peuvent être obtenus sur le projet auprès du service Aménagement du SMBSGLP.

A l'expiration du délai de cette mise à disposition, un bilan de la mise à disposition du public sera établi concomitamment avec le bilan de la concertation relancée depuis le 18 juin 2018. Ce bilan sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP ainsi que sur leurs sites internet.

Le présent avis de mise à disposition sera diffusé sur les sites internet de la Commune de Quend et du SMBSGLP. Un affichage sera mis en place à la Mairie de Quend et au siège du SMBSGLP ainsi que sur les lieux du projet.



Bon pour Accord
Quend le 20/5/2018
Le Maire

Marc Volant

Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°3
DU BILAN DE LA CONCERTATION
OUTILS DE LA COMMUNICATION

LUNDI 13 AVRIL 2015 COURRIER PICARD

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Avis administratifs

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD

Avis de projet de constitution de zone de la commune de GUEND

En 2004, la station balnéaire de Grand Plage a fait l'objet d'une réfection globale financée par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la commune de GUEND. Cette réfection de la station a fait ressortir la nécessité de traiter qualitativement et de créer un lien entre l'espace urbain et les milieux naturels, de réqualifier les espaces publics et bâtis, d'améliorer l'esthétique de la station et de l'ensemble du littoral.

En conséquence, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption urbain sur la plage nord de GUEND-PLAGE-LES-PAYS en vue de mener une opération d'aménagement urbain ; notamment de favoriser la politique locale de l'habitat par la création d'une résidence d'accueil pour saisonniers et de lutter contre l'insalubrité de la résidence « la Renaissance ».

La commune de GUEND a décidé de déposer un droit de préemption urbain au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et de lui confier la réalisation d'ouvrages des études relatives au projet de création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dans ce périmètre, en ayant à ses côtés les communes de Somme et de la commune de GUEND.

La présente étude de projet de ZAC implique au sens large l'ensemble du littoral urbain qui entoure le secteur de droit de préemption. Il est défini à l'État par le prolongement de la rue de Lille, englobant l'îlot « Renaissance - Les Cygnes », et est délimité à l'Ouest par la limite départementale RD 302.

Par délibération en date du 9 décembre 2014, les élus du conseil municipal ont décidé, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, d'engager la concertation sur le parti d'aménagement à retenir pour ce projet de ZAC. Les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées seraient associées tout au long de l'élaboration du projet.

Le Syndicat Mixte a fait connaître aux membres de la concertation :
- publication d'articles dans le bulletin d'information communal et sur le site du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard présentant les avancées du projet.
(www.laboisbaie.com)

- insertion dans un journal régional, en page locale, d'un avis annonçant la concertation à compter de la date du 11 avril 2015.
- affichage sur panneaux à l'entrée de la commune de GUEND ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte.

- mise à disposition du public d'un dossier comprenant les éléments du projet et d'un registre destiné à recevoir les observations éventuelles du public, à la mairie de GUEND ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

- tenue d'une réunion publique le 5 mai 2015 à 17 heures salle des fêtes de GUEND - rue de la Fontaine Saint-Vaast, permettant le débat entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants et les acteurs locaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, le dossier restera à disposition du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet et toute personne voulant s'exprimer pourra le faire par écrit auprès du Syndicat Mixte.

Enquêtes publiques

COMMUNE D'ESTREES-LES-CRECY

Avis d'enquête publique conjointe
Certe commune à achèvement de travaux des eaux pluviales
Commune d'ESTREES-LES-CRECY

Le public est informé de ce que par arrêté en date du 29 avril 2015, il a été décidé de procéder à l'enquête publique conjointe sur les dispositions de la carte communale et du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune d'ESTREES-LES-CRECY.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant une durée de 34 jours, du mercredi 29 avril 2015 au lundi 1er juin 2015 inclus. Les horaires pourront être consultés aux heures de permanence de la mairie les mardi et jeudi de 18 heures à 19 h 30.
Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, soit à les communiquer sur un registre d'enquête publique mis à leur disposition à la mairie aux jours et heures susdites, soit à les adresser par courrier au Commissaire-Expéditeur en mairie.

Monsieur Yveline MOQUELET, Commissaire-Expéditeur (titulaire), accrédité à la mairie les :
- Mardi 5 mai 2015 de 9 heures à 17 heures
- Vendredi 15 mai 2015 de 9 heures à 12 heures
- Samedi 20 mai 2015 de 9 heures à 12 heures
- Lundi 1er juin 2015 de 9 heures à 17 heures
Madame Anne TILLOT, 664 déléguée Commissaire-Expéditeur suppléante.

Le rapport de Commissaire-Expéditeur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie, en mairie aux heures susdites.

ESTREES-LES-CRECY, le 09 avril 2015

La Maire,
Mme Isabelle ALEXANDRE

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Vie juridique des sociétés Créations/Constitutions

P&A POUILLOT DOIRE TRÉVY AVOCATS
11 rue du Collège de la Paix - EPS 441
201 34 49 535 Crea 01
4 03 22 52 62 00 - 4 03 22 51 86 01
0306500000 - 0306500000

Avis de dépôt de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : A.E. Forme : Société de participation financière de profession libérale à responsabilité limitée de biologie médicale. Siège social : 51 St. Mail Albert 1er, 80000 AMIENS. Objet : La détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité principale de la profession (biologie médicale). Durée : 99 ans. Capital : 2.000.000 €. Gérance : Monsieur Assaad JEAN, domicilié 25, rue des Jacobins, 80000 AMIENS. Immatriculation : au RCS d'AMIENS.

Payer avis.

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics de travaux Procédures adaptées de + 90 000 €



Avis d'appel public à la concurrence
Procédure adaptée

Pouvoir adjudicateur : OPSOM, 36 rue du Général Leclerc - BP 70605 - 80006 AMIENS cedex 1
www.opsom.org
Procédure adaptée, soumission 2005-549 du 6 juin 2005 avec possibilité de négociation.
Objet : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE 30 LOGEMENTS COLLECTIFS S/S RUE AMAND DE VIENNE A MONTMORIN (80200)

Démarchation des lots, attribution en lots séparés :
Lot n° 1 : Isolations Thermiques/Plancher
Lot n° 2 : Menuiserie/Menuiserie
Lot n° 3 : Peinture - Revêtement de sol
Lot n° 4 : Electricité
Lot n° 5 : Chauffage/Ventilation/Plancher/Plancher
Documents à consulter : DC1, DC 2, dossier de références, mémoires techniques et techniques, et le RC.

Critères de jugement des offres : Montant de l'offre 60 %, mémoires techniques et méthodologiques 40 %.
Retrait du dossier téléchargement gratuit sur le site www.e-marchéspublics.com (lien de dépôt n°27892).

Renseignements administratifs et techniques : Direction de la Maintenance et de l'Amélioration de l'habitat, M DE SAINT RICHER (Tél : 03.22.53.77.89 et Fax : 03.22.53.76.09) ou M HETROY (Tél : 03.22.53.76.46).

Renseignements techniques : Bureau d'Etudes ALTIÈRE, 21, avenue Le Colonnier, 80042 LILLE. Tél. 03.20.85.87.34.
UNE VISITE EST ORGANISÉE LE MERCREDI 22 AVRIL 2015 À PARTIR DE 9 heures - Merci de prendre rendez-vous auprès de Madame Isabelle COLOMBET au 01.46.28.31.89.

Le pli contenant l'offre portera les mentions : objet du marché, n° du lot, cachet de l'entrepreneur et « ME PAS COPIER ». Dossier chargé ou traité en français. Monnaie : l'Euro. Les sites ne pourront pas être visités par téléphone ni par voie électronique.
Modalités principales de financement : Délégations FEDER, Conseil Régional et Fonds Proximité.

Informations énergétiques des procédures de recours : le Tribunal administratif d'AMIENS.
Date limite de réception des plis : lundi 4 mai 2015 à 15 h 30 à l'OPSOM.
Date d'envoi du présent avis à la publication : vendredi 10 avril 2015.

EMPLOI

Recherche d'emploi

● H. ch. TRAVAILX : jardinage, désherbage, tonte pelouse, tonte haies et arbustes, sur Amiens et env. Tél. 07.50.03.48.03.

● Part. fait tout travaux espaces verts, tailles de haies, tonte, nettoyage, karcher, et débarras, chaque emploi services. Tél. 03.22.32.96.74 ou 06.03.60.56.46.

● Retraité ch. divers petits travaux d'entretien, jardinage, tonte pelouse, Amiens et environs. Tél. 06.64.28.11.52.

AUTOMOBILE

Berlines

B M W

320 11 000 €



Vends BMW 320 D. LUXE, année 2006, 133.000 km, 18.000 € à débattre. Tél. 03.22.30.23.23.

FIAT

Punto

9 400 €



FIAT PUNTO II 0.9, TWINAIR 70 cv ITALIA, color au volant, clim, manuelle, ordinateur de bord, miroir et vitres élect, jantes all, radio CD, servodirection centralisée à distance, roue de secours, 16.955 km, 28/03/2014, 9.490 € TTC. Garantie constructeur. Contact : Thomas LECOSSOIS, AUTOMALTO CARECO - Portable 06.77.43.61.21 ou Tél. 03.22.56.96.26.

MERCEDES

238 SUPERBE MERCEDES E 220 ELEGANCE, CR. Et 2011, 22.000 km, le spéciale, TD, 3A, Car etc... Tél. 06.67.20.46.63.

Camping-cars

Challenge



Vends CAMPING CAR CHALLENGER PROFIRE, 20.000 km, lit central, tel. 09.87.37.27.78.

Utilitaires

Véhicules de société et commerciales

Ford 8 800 €



Vends FIESTA SOCIETE, 2014/20 300 km, PRIX H.T. - GPS, Bluetooth/AUTO NPI Tél. 03.21.33.63.96. www.aazon1.net

Fourgonnettes - de 3.5 t

Renault 14 900 €



Vends KANGOO FRIGORIFIQUE EXTRA, 2012, PRIX H.T., 44.505 km, ETAT IMPECABLE, AUTO NPI Tél. 03.21.33.63.96. www.aazon1.net

SERVICES AUX PARTICULIERS

Etre ensemble

Rencontres

● Nina, 27 a, souriante et dynamique, recherche un homme avec qui partager des moments agréables. Contact : 0699.34.22.04 (H.-1.35 € J., 0.345 €/min)

Etre aidé

Artisans

● Artisan rech. TRAVAILX DE PEINTURE intérieur, extérieur, papier peint, placé, toile de tente, T.V.A 0.5%, tél. 03.22.32.54.30.

● LES PARQUETS PICARDS : Pose, ponce, vitrifie, tous types de parquets : collés, clics, flottants. Tél. 06.76.38.11.56

● MACONNERIE, COUVERTURE, ISOLATION, devis gratuits. ETS BOUQUET Claude. Tél. 06.46.61.62.40.

AUTRES

Arts

Antiquité brocante

● Ach. MEUBLES ANC., COLLECTIONS diverses, meubles, meubles, SUCCESSIONS, objets religieux, LALLOT, 06.11.80.34.49 ou 03.67.44.75.70.

Divers

● Ekipage altitude, abattage coupe-poutre, taille haies. Devis gratuit. M.E.L.O. 03.22.43.72.12 ou 06.11.67.62.30.

● M. KANOFFY, voyeur-médium résoud 75 vos probl. dans le domaine, desc. assisté, résultat gris, AMIENS, 07.85.18.28.11.

● Maître GASSIM, voyeur médium, spécialiste du retour de l'être aimé en 3 jours, résoud tous cas impossible en toute discrétion, 100 % garanti. Tél. 06.26.95.65.18

INFORMATION AUX PROFESSIONNELS

Pour vos annonces « Légales », merci d'envoyer vos éléments au Service Annonces Légales et Nécrologie du Courrier picard :

> par e-mail :
annonces@courrierpicardpublicite.fr

> ou par fax : 0 820 12 60 02

Nos conseillers sont à votre écoute pour répondre à vos questions au :

N°Azur 0 825 12 60 02

(Prix d'un appel local)

Accessible de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 le samedi.

Courrier picard



BELLE PICARDE
à rencontrer le couple de ses rêves
sur lavoiximmo.com

Retrouvez notre sélection de biens de prestige sur lavoiximmo.com.

● Une sélection de plus de 1000 annonces mises à jour quotidiennement.

● Un univers exclusif aux biens de charme et de prestige.

● Envoi d'alerte e-mail ciblées.

Le bien idéal existe, rencontrez-le sur

LA VOIX IMMO.com

Trouver c'est mieux que chercher



FLAVY-LE-MARTEL (02)

Monsieur Pierre DUMONT, son époux
Madame Nathalie DUMONT,
Madame Elisabeth DUMONT,
Monsieur et Madame François DUMONT,
ses enfants
Emilie et Bernard, Anne-Sophie et Christain,
Jessica et Alexandre, Kelly,
ses petits-enfants
Sophia, Lana, Mya, ses arrière-petites-filles
Toute la famille,

Et ses nombreux amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Léone DUMONT

née DURAND

survenu à Flavy-le-Martel, le mardi 12 juin 2018, dans sa 71e année.

Les obsèques civiles auront lieu au cimetière de Flavy-le-Martel, le vendredi 15 juin 2018, à 14 h 30. Réunion à la porte du nouveau cimetière.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue de la Fontaine - 02520 Flavy-le-Martel

Pompes Funèbres PETITNIOT - 02520 FLAVY-LE-MARTEL
☎ 03.23.52.51.95 - 03.23.52.94.57

144230020

ÉTOUY

Ses enfants, ses petits-enfants,
Sa sœur et ses frères,
Ses neveux et nièces,
Ses cousines, ses cousins,
Ses petites-cousines et petits-cousins,
Sa belle-sœur et la famille RADIX,
Tata et la famille BRAUD,
La famille MARTIE et la famille PASTRE,
Les musiciens, les plongeurs et les karatékas,
toute la famille et ses amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Denis Léon DRAUX

survenu à Amiens, le 12 juin 2018, à l'âge de 73 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église d'Étouy, le mardi 19 juin 2018, à 14 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière de ladite paroisse.

Dans l'attente de ses funérailles, Monsieur Denis Léon DRAUX reposera au funérarium Gilles Rousseil, au 89, rue d'Amiens à Breteuil.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Vos condoléances en ligne :
www.pompes-funèbres-rousseil-breteuil.fr
rubrique « avis de décès »

P.F Gilles Rousseil - 60560 Cerveaux-le-Grand ☎ 03.44.04.09.33
P.F Gilles Rousseil - 60120 Breteuil ☎ 03.44.07.59.44

144230020

LES PETITES ANNONCES

DU COURRIER PICARD



VENDRE, ACHETER, LOUER

Rendez-vous dans le **Courrier picard**



RENANSART

M. Jean CHRISTOPHE (r), son époux.
M. (r) et Mme Jean-Marc CHRISTOPHE,
M. et Mme Gérard CHRISTOPHE,
M. Alain CHRISTOPHE et sa compagne Christine,
M. (r) et Mme Isabelle LANGLET,
M. et Mme Michel CHRISTOPHE,
M. David CHRISTOPHE et sa compagne Cindy,
ses enfants
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Toute la famille,

L'ensemble du personnel soignant,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Josépha CHRISTOPHE

née GRABOWSKI

qui s'est endormie dans la paix du Christ, le lundi 11 juin 2018, dans sa 80e année.

Le service religieux sera célébré le jeudi 14 juin 2018, en l'église Saint-Martin de Renansart, à 14 h 30. La bénédiction et un registre à signatures tiendront lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres FLOQUET
22, rue Condorcet - 02240 RIBEMONT
☎ 03.23.63.72.79 - Hab 2012-02-129

144230020

REMERCIEMENTS

TINCOURT-BOUCLY

Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Toute la famille,

remercient sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Marie DEBRAY

et celles qui, empêchées, leur ont témoigné des marques de sympathie par leurs envois de fleurs, plaques et messages de condoléances.

P.F Bémy Plain, 13 place du Général Leclerc 80240 Roisel
☎ 03.22.86.61.00

144133000

LE NOUVION-EN-THIÉRACHE (02170)

Ses parents,
Ses sœurs,
Sa grand-mère,
Et toute la famille,

très touchés par les innombrables marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Monsieur Sébastien MERLIN

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, prient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques, ou qui, empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, de trouver ici, avec leurs remerciements émus, l'expression de leur profonde gratitude.

Pompes Funèbres Stéphane THOMAS
23, rue Vimont Vicary - 02170 LE NOUVION-EN-THIÉRACHE
☎ 03.23.97.02.21 - Fax : 03.23.97.15.73 - Hab. 2014 02 177

144133000

BARISIS-AUX-BOIS

Madame Marie-Elise NIMAL, son épouse
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,

très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Monsieur Paul NIMAL

vous remerciant très sincèrement.

P.F. DERE - 163, rue de la République - 02300 Autreville
Hab. - 2017.02.88 - ☎ 03.23.52.04.13

144133000

VECQUEMONT

Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses marques de sympathie et d'amitié reçues lors du décès de

Monsieur Jacques SERVANT

Madame Viviane SERVANT, son épouse
Et toute la famille,

remercient les personnes qui se sont associées à leur peine, par leur présence et messages de condoléances.

P.F Desprez - 80110 Moreuil ☎ 03.22.09.71.30

144133000

BRAY-SUB-SOMME

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié témoignées lors des obsèques de

Madame Mauricette DELPLANQUE

Ses enfants, ses petits-enfants,
Et toute la famille,

remercient les personnes qui se sont associées à leur peine, par leur présence, leurs dons et messages de condoléances.

P.F Dessein Le Châlois Funéraire Albert-Corbic ☎ 03.22.75.00.36

144231030

AMIENS

Toute la famille remercie toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Jeannine MOURET

et toutes celles qui lui ont témoigné des marques de sympathie en particulier. Salima sa dévouée auxiliaire de vie.

P.F Gossel-Tréboislet - Amiens ☎ 03.22.89.43.61
contact: mpf.gossel@gmail.com

144231030

MOLLIENS-DREUIL

Toute la famille, remercie les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Josette THERASSE

et celles qui lui ont témoigné des marques de sympathie.

P.F Fourquet - 80540 Molliens-Dreuil ☎ 03.22.90.71.89

144172000

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarif préfecture : 4,40 EUR HT la ligne - (arrêté du 21.12.2017 art.2)

Avis administratifs



AVIS DE POURSUITE DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE CREATION DE ZAC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CUEIND

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBSGLP) a approuvé par délibération du 8 décembre 2014 les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation relative à la création de la ZAC Françoise BARD de CUEIND et ce conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

L'annonce des études préliminaires et la concertation ont eu pour objet de permettre certaines modifications au projet de dossier de création de ZAC sans modification des objectifs poursuivis.

Le Comité Syndical a décidé par délibération du 23 février 2018 de poursuivre la concertation en vue d'annoncer les bâtiments, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Ainsi, le Comité Syndical a fixé les modalités de la concertation qui se déroulent comme suit :

- Publications d'articles sur le projet dans le bulletin d'information communal de CUEIND, sur le magazine Baie de Somme et le site internet de SMBSGLP (baiedesomme.org).
- Affichage sur panneaux à la Mairie de CUEIND (1 Rue de la Mairie) ainsi qu'un siège du Syndicat Mixte (1 rue de l'Étrot Dieu à ARBEVILLE).
- Mise à disposition du public à compter du 10 juin 2018 d'un dossier comprenant les documents du projet de création de ZAC et un registre papier destiné à recueillir les observations éventuelles de public, à la Mairie de CUEIND ainsi qu'un siège du Syndicat Mixte aux heures d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet.
- Mise en ligne de dossier le 10 juin 2018 sur le site internet de Syndicat Mixte et ce pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Les observations et propositions peuvent être déposées sur la boîte mail suivante : contact@baiedesomme.fr.
- Une réunion publique sera organisée le 10 juillet 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de la commune de CUEIND pour présenter le projet d'aménagement de la ZAC située sur le Groupe nord de CUEIND-PLAGE-LES-FRÈRES.

142871000

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Seul professionnel : 4.45 EUR HT la ligne - (validé du 21.12.2017 au 21.12.2018)

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros

COMMUNE DE MARCHELEPOT

Mairie d'agriculture et de commerce

Mairie d'agriculture et de commerce - Commune de MARCHELEPOT. Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de MARCHELEPOT. Objet du marché : Réalisation de travaux de reproche de bœufs sur la RD1017. Type de marché et procédure : Marché de travaux prévu selon la procédure adaptée en application de l'article 17 du décret n°2018-260 du 25 mars 2018 relatif aux marchés publics selon une procédure adaptée ouverts sans négociation, librement définie par le pouvoir adjudicateur. Lieu d'exécution : Commune de MARCHELEPOT. Dispositif de travail et établissement : Voir site internet. Délais maximum d'exécution : 18 jours. Date prévisionnelle de commencement des travaux : Mai 2019. Justifications à fournir (avant ou après l'attribution de la candidature) : La date de ces pièces est mentionnée dans le règlement de consultation. Coûts d'entretien : En application de l'article 22 du décret n°2018-260 du 25 mars 2018, l'offre retenue sera celle économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation à savoir : 1 - Valeur technique (40 %). 2 - Prix (60 %). Délais de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite finale pour la remise des offres. Adresse auprès de laquelle les dossiers de consultation peuvent être consultés (sans frais) : Mairie de Marchélepot - 03 22 78 45 79. Adresse auprès de laquelle les renseignements techniques peuvent être obtenus : Mairie de Marchélepot - 03 22 78 45 79. Adresse auprès de laquelle les offres doivent être déposées : Mairie de Marchélepot - 03 22 78 45 79. Date limite de réception des offres : 04 Janvier 2019 à 12h00. Date d'envoi du présent avis à la publication : le 18 Décembre 2018. Procédures de recours : 1) Instance chargée des procédures de recours : Le préfet de la région de Picardie, 14 rue Lemaître, F-80111 AMIENS. E-mail : pref@picardie.gouv.fr. Tél. 03 22 31 01 91. Fax 03 22 31 01 71. 2) Instance chargée des recours : Le préfet de la région de Picardie, 14 rue Lemaître, F-80111 AMIENS. E-mail : pref@picardie.gouv.fr. Tél. 03 22 31 01 91. Fax 03 22 31 01 71.

Enquêtes publiques

COMMUNE DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Projet de Modification du P.L.U. AGRICULTURE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur les dispositions de la modification du P.L.U. de la commune de SAINT-VALERY-SUR-SOMME par arrêté en date du 28 novembre 2018. Les modifications portent sur la zone MAP 01 "le châtillon" (délimitation d'habitat et d'aménagement et de programmation) et sur la zone UR-ZAC (Bâtiment de bureaux) (proposition des zones d'activités et délimitation des emprises réglementaires).

L'enquête se déroulera à la mairie, 19 place Saint Martin à SAINT-VALERY-SUR-SOMME et à la commune d'agglomération de la Baie de Somme, Osmoy, place de la gare à ABBEVILLE, pendant une durée de 14 jours consécutifs du jeudi 28 décembre 2018 à 9 heures au mercredi 23 janvier 2019, 17 heures. Les dossiers peuvent être consultés en mairie de SAINT-VALERY-SUR-SOMME du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures et à la commune d'agglomération de la Baie de Somme du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures.

Monsieur Dominique VASSEUR, Commandant de Police, a été désigné Commissaire Enquêteur.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, soit à les exposer sur le registre d'enquête mis à leur disposition à la mairie et à la commune d'agglomération de la Baie de Somme aux heures mentionnées, soit à les adresser au commissaire enquêteur au adresse par email ou par mail à l'adresse suivante : enquête-publique-stvalerysurso@ma-baie.com

Le dossier pourra être consulté par les personnes qui ont des questions relatives aux dispositions de la modification du P.L.U. de la commune de SAINT-VALERY-SUR-SOMME et de la commune d'agglomération de la Baie de Somme. Le dossier est consultable sur le site de la commune de SAINT-VALERY-SUR-SOMME : www.saintvalerysurso.com

L'avis de consultation des documents est intégré au dossier.

Monsieur Dominique VASSEUR, commissaire enquêteur renvoie à la mairie les : - Le lundi 20 décembre 2018 de 9 heures à 12 heures. - Le samedi 22 décembre 2018 de 9 heures à 12 heures. - Le lundi 24 janvier 2019 de 9 heures à 12 heures. - Le mardi 23 janvier 2019 de 14 heures à 17 heures.

Le registre de Consultation Enquêteur ainsi que les conclusions relatives seront mis à la disposition du public à la mairie, au soir après clôture de l'enquête.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Seul professionnel : 4.45 EUR HT la ligne - (validé du 21.12.2017 au 21.12.2018)

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

Etude de Maître Philippe DELATTE, Arnaud VERMONT, Julien BONDULE-HAIRE, Pierre-Eric MARTIN et David BENVENISTE. Société associée à LILLE (Nord), 19 rue Nationale. Avis de constitution.

Volonté acte reçu par Maître Christian DUQUENNE, Notaire à LILLE (Nord), 19 rue Nationale, le 25 décembre 2018. Il a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes : - Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens. - Adresse, au lieu de l'établissement de son siège social : Département : 59 CV AME, lieu social : ABBEVILLE 80000 11 rue de Charleville de la Baie de Somme, 98 avenue. Capital social : MILLE EUROS (1 000 000 EUR). Toutes les actions de parts, quelle que soit la manière de les souscrire, sont soumises à l'agrément préalable à l'assemblée des associés. Le premier gérant de la société est Monsieur Eric François PERIN DECAINE, domicilié 69 rue de Faverly, 62150 LE TOURNAI-VALENTIN, F. 6262. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AMIENS. Pour avis, Le notaire.

Modifications/Fusions/Absorptions

S&V SARL. 8 Square des Trévins, Apt 239 - FR 800 AMIENS, au capital de 10 000 €, 085149221 RCS AMIENS. Aux termes d'une délibération en date du 03.12.2018, Monsieur A. BENOIST a décidé de transférer le siège social au : 558, avenue Jean Moulin 02800 LAOIX, à compter du 01.01.2019. Les formalités seront effectuées auprès du Tribunal de Commerce de COMPIEGNE, Gérard, 1, rue de Saint Léger 60 000 AMIENS.

Divers (créances, convoc., comptes...)

UNION TERRES DE FRANCE. Union de Coopératives Agricoles à capital variable. Agence sur le Ministère de l'Agriculture sous le n°11103. 22 Boulevard Michel Servoy, 80440 BOVES. 488 828 328 RCS AMIENS.

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 22 JANVIER 2019

Les associés de l'Union Terres de France sont convoqués le mardi 22 janvier 2019 en assemblée générale ordinaire à 8 heures à l'Emploi - Caddy Agricole rue Picardie - 1 Rue de la République à BEAUVAS (80000), à l'effet de débiter sur l'ordre du jour suivants : - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2018. - Rapport de conseil d'administration sur le gestion de l'Union durant l'exercice clos le 30 juin 2018. - Rapports de commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les questions réglementaires. - Examen, approbation des comptes et quotes aux administrateurs. - Approbation du résultat de l'exercice. - Renouvellement des mandats des administrateurs sortants. - Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes. - Approbation des conventions passées entre l'Union et ses administrateurs. - Constitution de la réserve de capital propre. - Allocation préalable pour l'indemnisation du temps passé à l'exécution de l'Union. - Questions diverses et résolutions. - Procès-verbal de l'Assemblée générale des formalités. Les pouvoirs pour l'Assemblée de prendre connaissance au siège social, à partir de l'échéance pour présenter l'ensemble des pièces, des rapports de gestion et d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que des comptes annuels et des résolutions proposées. Le Conseil d'administration.

AUTOMOBILES

UTILITAIRES

Tracteurs Matériels agricoles



Vends tracteurs et matériels agricoles, Kubota, Iseki, Yanmar, 15 à 200 CV, 1900 à 3000 heures, 50000 à 100000 €. Contact : 03 22 78 59 00.

SERVICES AUX PARTICULIERS

ETRE AIDE

Service à la personne

Particuliers et professionnels de tous secteurs, nettoyage, rangement, cuisine et ménage, 1000 heures, 100000 à 200000 €. Contact : 03 22 78 59 00.

BONNES AFFAIRES

ARTS

Antiquité brocante



Uniquement l'achat à très bon prix violons, violoncelles, cordons, basse et sautoyrie, anciens même après paiement comptant. Tél. 06 08 91 61 07.

LE COMPTOIR UNIVERSEL DE L'OR - CUO

RACHAT D'OR ET BIJOUX. 72 rue des Jacobins 80 000 AMIENS. 03 22 71 85 04.

ANTIQUAIRE ACHÉTÉ CHER...

Pour un placement international, sécurisé, solidaire, sans taxes, sans soucis, garantis, etc. Contactez Maxime. 101 rue de Servan 73000 France. Tél. 06 48 88 30 43.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Seul professionnel : 4.45 EUR HT la ligne - (validé du 21.12.2017 au 21.12.2018)

Avis administratifs



PROJET DE ZAC SUR LA COMMUNE DE QUEND

Par décision en date du 14 janvier 2019, l'Association Environnementale a saisi que le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) situé sur la frange nord de Quend-Play-lez-Fosse est soumis à étude d'impact. Une étude d'impact a été réalisée par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBGLP), établie avant tout l'initiative de la création de la ZAC. Cette étude a été complétée suite au retour de l'Association Environnementale en date du 09 juin 2018 et de 07 août 2018. La Commune de Quend est l'Autorité Compétente pour prendre la décision de création de la ZAC. En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de ses articles L122-1, R122-9 et R122-11 en vigueur avant la réforme sur l'évaluation environnementale, l'étude d'impact du projet de ZAC : - est soumise par l'Autorité Environnementale, - et le maître de l'ouvrage à l'avis de l'Autorité Environnementale. Ces documents seront mis à disposition du public pendant un mois à compter du 08 janvier 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au Mairie de Quend (1, rue de la Madeleine) et au siège social du SMBGLP (1, rue de l'Église) à Abbeville, ainsi que sur leurs sites internet respectifs (www.villequend.fr et www.smbglp.com). Chaque personne possédant connaissance de l'existence et pouvant éventuellement être intéressée par les registres qui seront déposés à cet effet ou être à l'adresse suivante : contact@smbglp.com. Des renseignements peuvent être obtenus sur le projet auprès du service Aménagement du SMBGLP. A l'expiration du délai de cette mise à disposition, un bilan de la mise à disposition du public sera établi conformément avec le bilan de la consultation relative depuis le 18 juin 2018. Ce bilan sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social de SMBGLP ainsi que sur leurs sites internet. Le présent avis de mise à disposition sera affiché sur les sites internet de la Commune de Quend et de SMBGLP. Un affichage sera mis en place à la Mairie de Quend et au siège de SMBGLP ainsi que sur les lieux du projet.

Immobilier

Villégiatures

VENTE MAISON

Littoral Manche

LOCATION APPARTEMENT

61 Fiers
Centre ville, en location / vente pour 450 €/mois pendant 10 ans, maison comprenant : cuisine, salle, 4 chambres, terrain non atenant. Tél. 06 62 43 40 10

59 Dorville-les-Bains GRANVILLE - 50400 - loue T2 neuf, équipé, toute l'année dans maison individuelle, 2/4 personnes, **ESPACE DETENTE** : jacuzzi, sauna, proche commerces et plages. A la semaine, week-end, mi-week end « formule détente ». Particulier. Tél. 02 33 50 57 48 ou 06 85 14 23 36

DIVERS VENTES

LOCATION MAISON - VILLA

85 St-Hilaire-de-Riez PLAGES. Nouveau domaine sécurisé avec piscine couverte. Votre résidence 3 chambres livrée dès en mains à partir de 84 000 €. Infos et renseignements au 06 81 13 18 51 RCS 489333963

22 Pleubian BRETAGNE, bord de mer près de Paimpol, de l'île de Bréhat et de Perros-Guirec, à Pleubian (22610) **LOCATION plain-pied**, 2/4 personnes toute l'année. Prix de 220 € à 440 € / sem suivant période. Hébergement, cour pour voiture. Balades, pêche à pied. Particulier. Tél. 02 96 55 51 74 ou 06 27 33 35 80

Je m'abonne
par prélèvement automatique, c'est + pratique

Littoral Méditerranée

LOCATION APPARTEMENT

20 Ajaccio
Côte d'Azur. Pensez cadeau de Noël. Annonciation toute l'année dans sa diversité. A louer de une à plusieurs semaines. APPT T2 face mer, belle vue sur le golfe d'Ajaccio. Particulier. Renseignements 06 03 09 41 29 ou 06 86 63 97 32. Voir site http://julien-duchet.wix.com/location-corse

Littoral Atlantique

VENTE MOBILHOME ET CARAVANE



85 St-Jean-de-Monts
Sur un camping 100% résidentiel ouvert toute l'année Plage et commerces à pieds Mobil-home IRM CONFORT 6 couchages sur parcelle aménagée, acquis neuf en 2016. 42 000 A Dispo de suite, 19 000 € entièrement équipé. 02 51 54 59 22 - RCS 489333963

Pyrénées

LOCATION APPARTEMENT



65 St-Lary-Soulan Village - 65170 (Hautes-Pyrénées), loue agréable **STUDIO** pour 2 à 3 personnes, tout confort, terrasse bien exposée, vue dégagée sur la montagne, TV, location toutes périodes et prix selon période. Particulier. Tél. 06 85 11 82 41

Vosges et Jura

LOCATION CHALET

88 La Bresse
VOSGES La Bresse loue très beau chalet + appt, promo (janvier, mars) vacances Pâques, prox télésiège, vue exceptionnelle. Particulier. Tél. 03 29 25 46 39

Achetez • Vendez
www.monhebdoinmmo.fr

Achetez • Vendez
www.monhebdoinmmo.fr

Annonces légales

Tarif de référence stipulé dans Art. 2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017 soit 4,46 € ht la ligne.

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1347 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée. www.actuellegales.fr.

Avis administratifs

7192891001 - VS
Commune d'ABBEVILLE
Zonage d'assainissement des eaux pluviales
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'article municipal en date du 10 septembre 2018, le zonage d'assainissement des eaux pluviales sera soumis à enquête publique, pendant 33 jours consécutifs, du 14 janvier au 15 février 2019.

Le bureau administratif d'arrêté désigne Mme Maryline RIL-SAMO, secrétaire de la fonction publique territoriale, en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier avec un registre d'enquête est accessible à tout moment sur le site internet de la commune d'Abbeville. Le dossier est également accessible sur le site de la mairie de la commune d'Abbeville, 1, place Max-Lajuste, 80100 Abbeville, ainsi que sur leurs sites internet respectifs (www.villedesommefr et www.abbeville.fr).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, domicilié en mairie, ou les adresser au registre.

La commission-enquêteur rendra une permanence à disposition du public pour répondre aux observations, et répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux dates et lieux suivants : lundi 14 janvier de 14 heures à 17 heures, aux Services techniques, bât. 7, 1er étage, 82, rue Saint-Gilles ; mercredi 23 janvier de 8 heures à 12 heures, à la Mairie d'accueil des services publics, 2, rue des Audouins ; samedi 2 février 2019 de 9 heures à 12 heures, à l'Hôtel de ville, 1, place Max-Lajuste ; jeudi 7 février 2019 de 9 heures à 12 heures, à l'Hôtel de ville, 1, place Max-Lajuste ; vendredi 13 février de 14 heures à 17 heures, aux Services techniques, bât. 7, 1er étage, 82, rue Saint-Gilles.

Avis administratifs

7192896001 - AA
Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
Commune de QUEND
Projet de ZAC

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT

Par décision en date du 14 janvier 2018, l'autorité environnementale a conclu que le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) située sur la frange nord de Quend-Plage-les-Frêres est soumis à étude d'impact.

Une étude d'impact a été réalisée par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBS-GLP), autorité ayant de l'initiative de la création de la ZAC. Cette étude a été complétée suite au recueil d'avis d'autorité environnementale en date du 11 juin 2018 et du 7 août 2018. La commune de Quend est l'autorité compétente pour prendre la décision de création de la ZAC.

En application des dispositions du Code de l'environnement et notamment de ses articles L120-1-1, R122-4 et R122-11 ainsi que sur avis de l'autorité de l'évaluation environnementale, les documents suivants seront mis à la disposition du public : l'étude d'impact et le rapport de l'autorité de l'évaluation environnementale en date du 11 juin 2018 et du 7 août 2018. La commune de Quend est l'autorité compétente pour prendre la décision de création de la ZAC.

Les documents seront mis à disposition du public pendant un mois du 7 janvier au 6 février 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux du public à la mairie de Quend et sur leurs sites internet respectifs (www.villedesommefr et www.abbeville.fr).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres qui seront déposés à cet effet ou bien à l'adresse suivante : commune@desommefr. Des renseignements peuvent être obtenus sur le projet auprès du service Aménagement du SMBS-GLP.

A l'expiration du délai de mise à disposition, un bilan de la mise à disposition du public sera établi conformément aux termes de la convention relative à la mise à disposition du public. Ce bilan sera consultable alternativement à la mairie de Quend et au siège social du SMBS-GLP ainsi que sur leurs sites internet.

Le présent avis de mise à disposition sera diffusé sur les sites internet de la commune de Quend et du SMBS-GLP. Un affichage sera mis en place à la mairie de Quend et au siège du SMBS-GLP ainsi que sur leurs sites internet.

Commune de SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Projet de modification du PLU
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur les dispositions du PLU de la commune de Saint-Valéry-sur-Somme par arrêté en date du 30 novembre 2018. Les modifications portent sur le zonage d'usage et les orientations d'aménagement et de programmation et sur le secteur UMG de la commune d'assainissement des eaux pluviales et réduction des contraintes réglementaires.

L'enquête se déroulera à la mairie, 18, place Saint-Martin à Saint-Valéry-sur-Somme, et à la commune de l'agglomération de la Baie de Somme, Caspérou, place de la Gare à Abbeville, pendant une durée de 34 jours consécutifs, du jeudi 20 décembre 2018 à 9 heures au mercredi 23 janvier 2019 à 17 heures.

Le dossier pourra être consulté en mairie de Saint-Valéry-sur-Somme, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, et le samedi de 9 heures à 12 heures, et à la commune de l'agglomération de la Baie de Somme, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 heures.

M. Dominique VASSEUR, commandant de police, a été désigné commissaire-enquêteur.

Les personnes qui auront des observations à formuler sont invitées, soit à les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition à la mairie et à la commune de l'agglomération de la Baie de Somme aux jours et heures susvisés, soit à les adresser au commissaire-enquêteur en mairie par écrit ou par mail à l'adresse suivante : enquêtepublique@stvalerysur-somme.fr ou baie-desomme.fr.

Le dossier soumis à enquête publique sera également accessible en ligne durant toute la durée de la procédure sur le site de la commune et de l'agglomération de la Baie de Somme : www.baie-desomme.fr.

L'avis de l'autorité environnementale est intégré au dossier.

M. Dominique VASSEUR, commissaire-enquêteur, informé à la mairie les jeudi 20 décembre 2018 de 9 heures à 12 heures, le samedi 5 janvier 2019 de 9 heures à 12 heures, le lundi 14 janvier 2019 de 14 heures à 17 heures, le mercredi 23 janvier 2019 de 14 heures à 17 heures.

Le rapport du commissaire-enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie, un mois après clôture de l'enquête.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signatures privées en date du 17 décembre 2018, il a été constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : POM D'OPALE.
Capital : 10 000 euros.
Siège : 3, rue de l'Eglise, 80620 Ribaecourt.

Objet : le courtage et le négoce de plants, de pommes de terre de consommation et de fruits et légumes.

Durée : 99 années.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de sa identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : M. Laurent DERAMECOURT, demeurant à Ribaecourt (80620), 3, rue de l'Eglise.

Immatriculation au RCS d'AMIENS (Somme).

Pour avis
La président

ENFIN UN POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

+ FACILE PERTINENT PROCHE

FACILE Actes simples et rapide aux formalités des
PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos besoins
PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble les critères de recherche

CONTACTEZ-NOUS
02 32 79 39 14
www.monhebdoinmmo.fr

Le Journal D'ABBEVILLE
Médias régionaux d'information
17, rue de Calonne - BP 10426 - 80100 ABBEVILLE Cedex
Tél. 02 22 24 90 34 - Fax 02 23 33 40 44
e-mail : journal-d-abbville@publifredos.fr

Éditeur : Pierre CHEMEL

Société éditrice :
PUBLIFREDDOS SAS
Siège social : 13, rue du Brel
50000 FERRIES
SAS au capital de 34 000 000 €

Principale établissement :
SIPA (représentée par Louis ECHELARD)

Directeur de publication :
Francis GAUNAND

Directeur délégué :
Philippe RIFLET

Président du directeur :
Francis GAUNAND

Membre du conseil de surveillance :
Olivier BONNART

Directeurs du conseil de surveillance :
Société SIPA
Intérimaire par Louis ECHELARD,
Olivier BONNART, Dominique RILLARD,
Joël GAUVAIN, Philippe TOULMONDE

Impression : SOCIÉTÉ CHÉRIBOURGEOISE D'ÉDITIONS 50100 CHÉRIBOURG

Impressé au papier recyclé en France à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées. Une part de ce papier issu de l'PMO ou le numéro 100001 est issu de forêts gérées durablement. 100% recyclé.

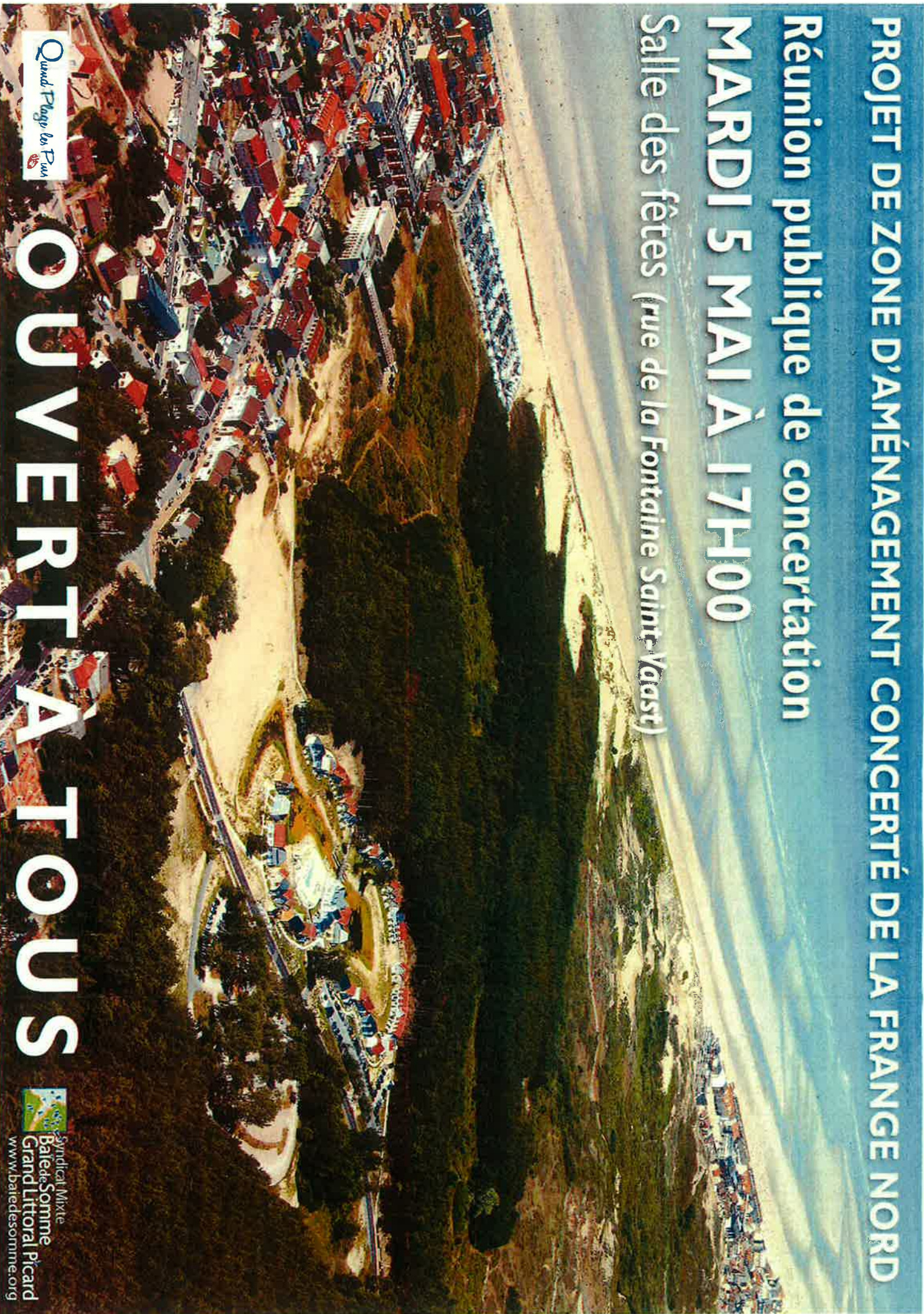
Rédaction : Dominique DELANNÔY (rédacteur en chef), Olivier BACQUET, Yann DEFACQUE, Johann RAUCH

PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA FRANGE NORD

Réunion publique de concertation

MARDI 5 MAI À 17H00

Salle des fêtes (rue de la Fontaine Saint-Yvast)



Grand Littoral Picard

OUVERT À TOUS



Syndicat Mixte
Baie de Somme
Grand Littoral Picard
www.baiedesomme.org

RÉUNION PUBLIQUE

PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA FRANGE NORD

MARDI 10 JUILLET À 18H30
Salle des fêtes de Quend

OUVERT À TOUS

Dossier consultable à partir du 18 juin en mairie de Quend et sur www.baiedesomme.org



PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT



DU 7 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2019

Dossier consultable à la Mairie de Quend et au siège du
Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard
ainsi que sur www.villedequend.fr et www.baiedesomme.org



ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA FRANGE NORD DE QUEND

CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

À partir du 18 juin

Mise à disposition du dossier de création de ZAC et d'un registre destiné à recueillir vos observations

- En mairie de Quend (*1 rue de la mairie*)
- Au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (*Abbeville - 1 rue de l'Hôtel Dieu*)

Dossier également consultable sur :
www.baiedesomme.org - contact@baiedesomme.fr

Le mardi 10 juillet à 18h30

Une réunion publique à la salle des fêtes de Quend (rue de la Fontaine St-Vaast)

- Présentation du projet et échanges



ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA FRANGE NORD DE QUEND

CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

À partir du 18 juin

Mise à disposition du dossier de création de ZAC et d'un registre destiné à recueillir vos observations

- En mairie de Quend (*1 rue de la mairie*)
- Au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (*Abbeville - 1 rue de l'Hôtel Dieu*)

Dossier également consultable sur :
www.baiedesomme.org - contact@baiedesomme.fr

Le mardi 10 juillet à 18h30

Une réunion publique à la salle des fêtes de Quend (rue de la Fontaine St-Vaast)

- Présentation du projet et échanges



Accueil Présentation Comité syndical Taxe de séjour Marchés publics Offres d'emploi Le Magazine

Rajoutez-nous

Ateliers naturalistes et artistiques au Parc du Marquenterre

Tous les mardis et jeudis jusqu'en août, des ateliers sur le thème du bac, de la migration, du dessin... animés par les guides nature sont proposés aux visiteurs du Parc du Marquenterre.

© J. Hélez

AGENDA

Info du 1er juillet au 31 août, navettes littorales au sud de la Baie de Somme

RECHERCHE

Recherchez un article, un sujet

À LIRE AUSSI

Les moissonneurs de la Baie

Pavillon Bleu 2015 Cayeux, Ault et Saint-Valéry au palmarès

Nouvelles rencontres avec les gestionnaires d'espaces naturels

AMÉNAGEMENT

Concertation sur le projet de ZAC en frange Nord de Ouend-Plage-

Construction de 24 éolis supplémentaires devant Cayeux-sur-Mer

Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)

www.papi-bsa.org

MANUEL VALLS: "Suivre l'exemple de la Baie de Somme"

Séduit par le cachet du Parc du Marquenterre, par le patrimoine local, le Premier Ministre a salué l'investissement des femmes et des hommes qui le préservent et le valorisent et s'est félicité du respect des usages traditionnels dans une région qui vit du tourisme de nature.

Cet été, profitez des offres écomobiles

Profitez des Navettes Littorales, du Picardie Pass Evasion ou encore des tarifs combinés "train et car" pour découvrir la Baie de Somme autrement.

Non au projet éolien offshore !

Les élus du Syndicat Mixte ont voté à l'unanimité contre l'implantation d'une ferme éolienne en face de la côte normando-picarde.

10 commentaires

Concertation sur le projet de ZAC en frange Nord de Quend-Plage- Les-Pins

le 16/04/2015 | mis à jour le 04/06/2015 | [Ecrire un commentaire](#)



Organisée autour de plusieurs noyaux d'habitats, la commune de Quend se situe au cœur d'un espace paysager de grande qualité (bord de mer, espace dunaire préservé, proximité de grandes infrastructures touristiques) qui lui confère un caractère stratégique et attractif dans le développement touristique de la Côte Picarde.

Parmi les espaces clés du développement de la commune figure le périmètre de la "Frange Nord" du centre ville, disposant d'une position charnière entre l'urbanisation de Quend Plage et la ZAC du Royon.

La commune de Quend et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard ont décidé de lancer des études d'urbanisme afin de mettre en œuvre un projet de reconquête urbaine portant sur le développement de la frange nord de Quend Plage.

Ainsi, une concertation est lancée par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard. Elle vise à associer aux décisions les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, tout au long de l'élaboration du projet de création de la ZAC.



Une réunion publique de concertation s'est tenue le 5 mai dernier à la salle des fêtes de Quend.

Consultez le projet en téléchargeant le dossier de Concertation dans la zone de téléchargement ci-dessous. Faites nous part de vos réflexions

TÉLÉCHARGEMENT

- [Dossier de concertation \(pdf/1.88Mo\)](#)
- [Compte rendu de la réunion publique du 5 mai 2015 \(pdf/0.02Mo\)](#)

Si vous n'arrivez pas à visualiser les documents PDF, pensez à mettre à jour Acrobat Reader [ici](#)

DÉVELOPPEMENT

ZAC de la frange nord de Quend



Temps de lecture 2min



Crédit photo : DR



La commune de Quend-Plage et le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard mènent conjointement depuis plusieurs années des études et démarches diverses en vue de réorganiser le quartier situé sur la frange nord de Quend-Plage.

Cette zone qui fait la liaison entre le cœur de ville et le massif dunaire va faire l'objet d'un aménagement qualitatif urbain et paysager.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Dynamiser la commune et proposer de nouveaux services (espaces publics, habitations, résidence de tourisme).
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le centre ville.
- Aménager un quartier respectueux de l'environnement, participant de l'amélioration de la circulation à l'échelle de la commune.

POURQUOI UNE ZAC ?

Dès 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme a pris l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cet outil permet aux collectivités de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

Une phase d'étude et de concertation avec les habitants et les acteurs locaux sont nécessaires pour l'élaboration du projet d'aménagement.

LA STRUCTURE

Missions & compétences
Périmètres d'intervention
Comité syndical
Les équipes
Les partenaires

AMÉNAGEMENT LES PROJETS

Appel à projet

Ault, complexe touristique

Trait de côte, la gestion

Le suivi littoral du nord au sud
La stratégie littorale

L'accueil touristique

Routhiauville
Ecopole
Cap Hornu
Le Hourdel
Gebasom

Développement

Cimetière chinois de Nolette
Aire de stationnement en entrée de Saint-Valéry-sur-Somme
ZAC de la frange nord de Quend
Maison de la Baie de Somme
Ault
Zac du Royon

Ecomobilité

Plan Vélo Baie de Somme
Circuits pédestres

MILIEUX NATURELS LA GESTION

Conservation, entretien et usages

Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme
Terrains du Conservatoire du littoral
Autres espaces

Expertise, conseil

Ramsar
Natura 2000
Biodiversité & élevage

GRAND SITE LE TERRITOIRE

AUJOURD'HUI, OÙ EN EST ON ?

Le dossier de création de ZAC a été réalisé, il comprend notamment une étude d'impact et la description du projet d'aménagement. Celui-ci devrait être approuvé à l'automne 2018.

Les études préalables ont été effectuées sur une durée de 4 ans en vue de limiter les impacts sur l'environnement et dans le respect des procédures réglementaires.

Une phase de concertation sera lancée cet été, elle comprend :

- la consultation du dossier de création de ZAC par le public
- un espace de dialogue avec la mise à disposition de registres et une réunion publique participative

Le projet d'aménagement tiendra compte de l'ensemble des observations du public.

CALENDRIER DE LA CONCERTATION

A partir du 18 juin : Mise à disposition du dossier et des registres à la mairie de Quend et au siège social du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard par tous et pendant toute l'élaboration du projet.

[Téléchargez les documents \(Zip/40Mo\)](#)

Réagissez :

Communiquez vos observations sur contact@baiedesomme.fr

EN IMAGE



Résidence des Cygnes
Crédit Photo:SMBS-GLP





ACTU



ZAC de Quend : retour sur la réunion publique

Réunis le 10 juillet à Quend-Plage, élus, techniciens et locaux ont échangé sur le projet d'aménagement du quartier situé sur la frange nord de la station.

Le 17 juillet 2018

Tous les articles | Temps de lecture | 5min | 0 | [RÉAGIR](#)

Quend vue du ciel - Crédit photo : DR

Une vingtaine de personnes étaient présentes à cette réunion de concertation. Au programme : présentation des objectifs et grandes étapes du projet puis questions, réponses avec la salle. "Une phase de diagnostic, souligne Florian Bouthors, directeur de l'aménagement au Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, comprenant des études environnementales a été effectuée. Le projet de dossier de création de ZAC a été réalisé. Il comprend notamment la description du projet d'aménagement et une étude d'impact. Ce dossier devrait être approuvé à l'automne 2018. Les études préalables ont été effectuées sur une durée de 4 ans. Elles se sont attachées à intégrer les données environnementales et les documents d'urbanisme (PLU) alors en cours d'élaboration et ce dans le respect des procédures réglementaires. Dans le cadre de la concertation, le dossier est actuellement consultable en mairie de Quend ainsi qu'au siège social du Syndicat Mixte. Un registre est mis à la disposition du public."

ZOOM SUR LES ÉCHANGES DE LA RÉUNION

Madame Cathy Brulin-Mina de l'Agence DiversCités a présenté les grandes étapes du projet de ZAC ainsi que son périmètre. Ce dernier comprend l'arrière du front bâti de l'avenue Adéodat Vasseur, entre la Chapelle et la rue Saint Martin, l'îlot des Résidences « Les Cygnes » et « La Renaissance » ainsi que les hangars situés à l'arrière de cette barre d'immeubles. Il met aussi en avant l'intégration d'une voie de liaison entre l'extrémité de la rue Saint Martin et la rue de Lille. Au nord, l'espace dunaire remarquable (propriété du Conservatoire du littoral), limite l'emprise de la ZAC.

D'une manière générale, il a été rappelé que le projet s'attache à traiter les limites avec la dune d'une manière qualitative ainsi que la façade urbaine de l'entrée de ville. Il s'agit aussi de proposer un schéma de développement de secteur intégrant des espaces publics (place, liaisons douces, stationnements...) quelques commerces, des logements locatifs, mais aussi avec la volonté de voir se développer des résidences principales ou encore de tourisme et en fonction des partenariats qui pourront être mis en place, de l'hôtellerie et de l'hébergement collectif.

Au cours de la réunion, les habitants présents ont fait part de leurs attentes en termes de services, de commerces de proximité et de revitalisation du cœur du bourg. L'implantation de commerces est souhaitée en vue de favoriser l'installation de résidents permanents.

Suite à une question du public, il a été indiqué que le rétablissement de la voie située derrière le Cinéma le Pax, qui avait été supprimée, n'est pas envisageable. En effet, cette occupation était illégale et ne pourra pas faire l'objet d'un accord avec le Conservatoire du littoral, propriétaire de la dune.

En outre, il a été rappelé que l'offre de logements proposée dans ce projet sera diversifiée et comprendra donc des logements à vocation touristique notamment pour les saisonniers ainsi que de l'hôtellerie.

Plusieurs acquisitions à l'amiable sont en cours au sein du périmètre [du projet de ZAC](#).

Marc Volant, maire de Quend a souligné la volonté de la commune d'accompagner et de soutenir financièrement ce projet. Le conseil municipal de Quend a voté, à cette fin, un budget de plus de 800 000 €.

Le public présent à cette réunion était favorable à la concrétisation de ce projet d'aménagement qui comprend notamment la démolition de la Résidence des « Cygnes - Renaissance » et des hangars

LES DERNIERS TITRES

Une nouvelle dimension au Club House de Belle Dune



Les incontournables de l'été



Quel plébiscite !



Les Prairies Fleuries de la Baie de Somme



[MARCHÉS PUBLICS](#)

[TAXE DE SÉJOUR](#)

[EMPLOI & STAGES](#)

attendants. Il a été précisé à cette occasion que la requalification et la démolition de l'îlot des Cygnes sont prévues à l'horizon 2020.

POURQUOI UNE ZAC ?

Depuis sa création, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard met en œuvre, à l'échelle du littoral de la Somme une politique d'aménagement conciliant développement et protection de l'environnement et des paysages. Ce fait a d'ailleurs été reconnu nationalement, par l'attribution du label « Grand Site de France » obtenu en 2011 et renouvelé en 2018 pour six autres années. C'est dans ce contexte que le développement de Quend-Plage a été envisagé par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard. Un périmètre d'intervention, de 2 hectares 4, a été défini pour y proposer un [projet de 'ZAC \(Zone d'Aménagement Concerté\) de la Frange Nord de Quend'](#).

Dès 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard a pris l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Cet outil permet aux collectivités d'établir un programme de développement. Il s'accompagne d'une mesure de maîtrise foncière en vue de céder ou de concéder à des opérateurs privés ou publics la charge de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains.

Deux constats principaux ont présidé à l'établissement de ce projet :

Tout d'abord l'espace urbain s'est dégradé, marqué notamment, par la Résidence des Cygnes – Renaissance. Cet équipement, à vocation de tourisme construit dans les années 58 à 61, a très mal vieilli. La Résidence des Cygnes – Renaissance va donc être déconstruite ainsi que les hangars situés en arrière. La friche qui longe l'ensemble des fonds de propriétés de l'avenue Adéodat Vasseur et donnant sur « Les Maisons de la Plage » de Belle Dune, où l'espace dunaire est protégé, sera aménagée afin d'offrir à la commune une nouvelle entrée de ville. Une requalification paysagère, trait d'union entre l'urbanisation et le milieu naturel, sera réalisée sur l'ensemble de la ZAC. Un espace central de vie, entouré de commerces et logements remplacera avantageusement les bâtiments déconstruits.

Ensuite, il faut rationaliser les flux de desserte. La Chapelle Notre Dame des Pins, domine un carrefour qui devrait offrir une nouvelle voie au nord permettant d'apporter un bouclage aux rues en impasse. Cette rue est prévue dans le projet ZAC de la Frange Nord de Quend. La ville bénéficiera donc, en amont du secteur piétonnier, d'une organisation de la gestion des flux sous la forme d'un "trident".

Objectifs du projet :

- Dynamiser la commune et proposer de nouveaux services: espaces publics, habitations, résidences de tourisme, ...
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le centre-ville
- Aménager un quartier respectueux de l'environnement, participant à l'amélioration de la circulation à l'échelle de la commune.

EN IMAGE



Réunion du 10 juillet 2018
Crédit Photo:DR





Rechercher...

- VILLE ET VIE CITOYENNE
- VIVRE A QUEND
- A TOUT AGE
- SE DIVERTIR
- DÉMARCHES



ACTUALITES



ZAC Frange Nord
 Dans le cadre de la concertation relative à la procédure [...]

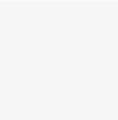


La fête du Poney Club
 Venez nombreux à la fête du Poney Club qui se [...]

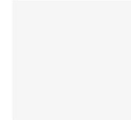


MEDIATHEQUE
 La médiathèque a ouvert ses portes le lundi 16 avril [...]

AGENDA



Concert Bruno BREL
 29 septembre



Concert hommage à Jean Ferrat
 14 octobre

Collecte ordures ménagères CHANGEMENT D'HORAIRES La Communauté de Communes vous informe que le [...]



Campagne de sensibilisation aux risques d'isolement par la marée
 Le vendredi 22 juin 2018, a démarré une campagne bilingue [...]

Association Art Le Quend : changement de locaux
 L'association Art Le Quend change de locaux. Vous souhaitez devenir [...]

Les Rencontres Musicales : CHANGEMENT DE LIEU
 23 septembre

Nous contacter : 03 22 23 21 20 | contact@villedequend.fr

Actualités Agenda Contact



Rechercher...

- VILLE ET VIE CITOYENNE
- VIVRE A QUEND
- A TOUT AGE
- SE DIVERTIR
- DÉMARCHES

< Précédent

ZAC Frange Nord

Dans le cadre de la concertation relative à la procédure de ZAC, retrouvez les informations sur l'état d'avancement de la procédure dans la rubrique : « Démarches » - « Urbanisme » - « Réglementations »

Actualités

Partagez cet article. Choisissez votre Plateforme!



Populaire	Récent
ENCOMBRANTS 12/10/2017	
Distribution de sacs de tri sélectif 12/10/2017	
Collecte des ordures ménagères et tri sélectif 14/12/2017	



Plan Local d'Urbanisme

Plan du P. L. U 2.99 MB
[Télécharger](#)

Règlement 5.50 MB
[Télécharger](#)

PPRN du Marquenterre

Les informations relatives au PPRN sont disponibles sur le site de la Préfecture de la Somme. Vous trouverez ci - dessous les liens permettant d'accéder aux plans et au règlement

<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/IAL-Information-des-acquereurs-et-locataires/Information-des-acquereurs-et-des-locataires>

<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement-habitat/Plans-de-prevention-des-risques-approuves-ou-en-cours-d-elaboration/Plan-de-prevention-des-risques-naturels-Marquenterre-Baie-de-Somme>

ZAC FRANGE NORD



Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la frange nord de Quend-Plage-les-Pins

La Commune de Quend et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard mènent conjointement depuis plusieurs années des études et démarches diverses en vue de réorganiser le quartier situé sur la frange nord de Quend-Plage-les-Pins.

Cette zone qui fait la liaison entre le cœur de ville et le massif dunaire va faire l'objet d'un aménagement qualitatif urbain et paysager.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Dynamiser la commune et proposer de nouveaux services : espaces publics, habitations, résidence de tourisme, ...
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le centre ville.
- Aménager un quartier respectueux de l'environnement, participant de l'amélioration de la circulation à l'échelle de la commune.



POURQUOI UNE ZAC ?

Dès 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBGLP) a pris l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cet outil permet aux collectivités de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

Une phase d'étude et de concertation avec les habitants et les acteurs locaux sont nécessaires pour l'élaboration du projet d'aménagement.

AUJOURD'HUI, OÙ EN EST ON ?

Le dossier de création de ZAC a été réalisé, il comprend notamment une étude d'impact et la description du projet d'aménagement. Celui-ci devrait être approuvé à l'automne 2018. Les études préalables ont été effectuées sur une durée de 4 ans en vue de limiter les impacts sur l'environnement et dans le respect des procédures réglementaires.

Une phase de concertation a été lancée cet été, elle comprend :

- la consultation du dossier de création de ZAC par le public,

- un espace de dialogue avec la mise à disposition de registres.

Une réunion publique participative s'est tenue le 10 juillet 2018 à la salle des fêtes de Quend.



CALENDRIER DE LA CONCERTATION

Depuis le 18 juin 2018, le dossier de création de ZAC et des registres sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et ce pendant toute l'élaboration du projet. Ce dossier est également consultable ci-après :

Projet ZAC : Rapport de présentation **7.30 MB**

[Télécharger](#)

Projet ZAC : Plan de situation

2.52 MB

[Télécharger](#)

Projet ZAC : Plan de périmètre

670.36 KB

[Télécharger](#)

Projet ZAC : Étude d'impact

26.57 MB

[Télécharger](#)

Projet ZAC : Régime au regard de la taxe d'aménagement **460.72 KB**

[Télécharger](#)

Projet ZAC : Étude de faisabilité "Énergies renouvelables" **2.80 MB**

[Télécharger](#)

Vous pouvez communiquer vos observations sur contact@baiedesomme.fr



Rechercher...

VILLE ET VIE CITOYENNE ▾ VIVRE A QUEND ▾ A TOUT AGE ▾ SE DIVERTIR ▾ DÉMARCHES ▾

ACTUALITES



ENCOMBRANTS
ATTENTION
CHANGEMENT DE
JOUR A COMPTER DU
MOIS DE NOVEMBRE [...]



Mise à disposition du public de l'étude d'impact du 7 janvier au 8 février 2019
LES OBJECTIFS DU PROJET - Dynamiser la commune et proposer [...]

Distribution de sacs de tri sélectif
Suite à de nouvelles instructions de la Communauté de Communes. [...]

AGENDA

ZOOM SUR

Ramassage des encombrants
ATTENTION CHANGEMENT DE JOUR A COMPTER DU MOIS DE NOVEMBRE

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre a modifié les horaires d'ouverture de la déchetterie. Par conséquent, le jour de collecte sera modifié à partir du mois de novembre :

Délivrance des titres : certificats d'immatriculation, permis de conduire, carte d'identité et passeports

Toutes les informations relatives à la délivrance des titres ci - dessus sont disponibles dans la rubrique "Démarches"

INFOS +

Vigilance démarchage

Des entreprises sollicitent actuellement les Quennois pour divers travaux. **Ces sociétés ne sont en aucune façon mandatées par la Mairie.** Ces campagnes sont faites à titre purement commercial.

La municipalité vous conseille de **rester particulièrement vigilants.**

Plateforme logement

Publié le 07 janvier 2018



Rechercher...

< Précédent Suivant >

Mise à disposition du public de l'étude d'impact du 7 janvier au 8 février 2019



LES OBJECTIFS DU PROJET

- Dynamiser la commune et proposer de nouveaux services (espaces publics, habitations, résidence de tourisme).
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le centre ville.
- Aménager un quartier respectueux de l'environnement, participant de l'amélioration de la circulation à l'échelle de la commune.

POURQUOI UNE ZAC ?

Dès 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme a pris l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cet outil permet aux collectivités de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

Une phase d'étude et de concertation avec les habitants et les acteurs locaux sont nécessaires pour l'élaboration du projet d'aménagement

DEPUIS JUIN 2018 : RELANCE DE LA CONCERTATION

- Une nouvelle phase de concertation a été lancée au début du mois de juin 2018. Cette concertation comprend :
- la consultation du dossier de création de ZAC par le public,
 - et un espace de dialogue avec la mise à disposition de registres.

Une réunion publique participative s'est tenue le 10 juillet 2018 à la salle des fêtes de Quend.

Où consulter le dossier et inscrire les observations ?

Depuis le 18 juin 2018, le dossier de création de ZAC et des registres sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et ce pendant toute l'élaboration du projet. Ce dossier est également consultable ci-après.

- projet ZAC Rapport de présentation** 7.30 MB
[Télécharger](#)
- Projet ZAC : Plan de situation** 2.52 MB
[Télécharger](#)
- Projet ZAC : plan de périmètre** 670.36 KB
[Télécharger](#)
- Projet ZAC : Etude d'impact** 0.19 KB
[Télécharger](#)
- Projet ZAC : Régime TA** 460.72 KB
[Télécharger](#)
- Projet ZAC : étude de faisabilité** 2.80 MB
[Télécharger](#)

Populaire Récent

Distribution de sacs de tri sélectif
12/10/2017

ENCOMBRANTS
01/10/2018

Mise à disposition du public de l'étude d'impact du 7 janvier au 8 février 2019
18/09/2018

Réagissez :

Communiquez vos observations sur contact@baiedesomme.fr
DU 07 JANVIER AU 08 FÉVRIER 2019 : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT


Une étude d'impact a été réalisée par le SMBSGLP conformément à la décision de l'Autorité Environnementale en date du 14 janvier 2015. Cette étude a été complétée et un mémoire en réponse a été rédigé suite aux retours de l'Autorité Environnementale en date du 09 juin 2016 et du 07 août 2018.


En application des dispositions du Code de l'Environnement, les documents suivants sont mis à la disposition du public :


- l'étude d'impact du projet de ZAC et son résumé non technique,
- les avis émis par l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact,
- et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.


Où consulter le dossier ?

Le dossier est consultable du 07 janvier au 08 février 2019 à la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

 **Etude d'impact** 25.63 MB
[Télécharger](#)

 **Mémoire** 10.73 MB
[Télécharger](#)

 **Avis** 1.51 MB
[Télécharger](#)

 **Avis** 303.42 KB
[Télécharger](#)

Où inscrire les observations ?

Chacun peut consigner ses observations sur les registres qui ont été déposés à cet effet à la Mairie de Quend et au siège du SMBSGLP et ce jusqu'au 08 février 2019 à 17h.

Vous pouvez également communiquer vos observations sur contact@baiedesomme.fr

Contact : Des renseignements complémentaires sur le projet peuvent être obtenus auprès du service Aménagement du SMBSGLP.

FIN FEVRIER 2019 : BILAN

A l'expiration de cette période de consultation, un bilan de la mise à disposition du public sera établi concomitamment avec le bilan de la concertation. Ce bilan sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP ainsi que sur leurs sites internet.

Actualités

Partagez cet article. Choisissez votre Plateforme!





LA STRUCTURE

**AMÉNAGEMENT
LES PROJETS**

L'AGENDA

14 janv.	25 fév.
à 17h Cérémonie des Voeux à Saint-Valery-sur-Somme (Mairie de Saint-Valery-sur-Somme)	à 15h Réunion du Bureau (DOB 2019) à Abbeville (Syndicat Mixte)

MARCHÉS PUBLICS

TAXE DE SÉJOUR

LE MAGAZINE

Baie de Somme
Établissement pour un développement durable

UN LABEL LES ACTIONS TENDONS DU

DÉVELOPPEMENT

ZAC de la frange nord de Quend



Temps de lecture 3min



Crédit photo : DR



La commune de Quend-Plage et le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard mènent conjointement depuis plusieurs années des études et démarches diverses en vue de réorganiser le quartier situé sur la frange nord de Quend-Plage.

Cette zone qui fait la liaison entre le cœur de ville et le massif dunaire va faire l'objet d'un aménagement qualitatif urbain et paysager.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Dynamiser la commune et proposer de nouveaux services (espaces publics, habitations, résidence de tourisme).
- Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire et le centre ville.
- Aménager un quartier respectueux de l'environnement, participant de l'amélioration de la circulation à l'échelle de la commune.

POURQUOI UNE ZAC ?

Dès 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme a pris l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cet outil permet aux collectivités de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

Une phase d'étude et de concertation avec les habitants et les acteurs locaux sont nécessaires pour l'élaboration du projet d'aménagement.

DEPUIS JUIN 2018 : RELANCE DE LA CONCERTATION

Une nouvelle phase de concertation a été lancée au début du mois de juin 2018. Cette concertation comprend :

- la consultation du dossier de création de ZAC par le public,
- et un espace de dialogue avec la mise à disposition de registres.

Une réunion publique participative s'est tenue le 10 juillet 2018 à la salle des fêtes de Quend.

Où consulter le dossier et inscrire les observations ?

Depuis le 18 juin 2018, le dossier de création de ZAC et des registres sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et ce pendant toute l'élaboration du projet. Ce dossier est également consultable ci-après.

[Téléchargez les documents \(Zip/40Mo\)](#)

Réagissez :
Communiquez vos observations sur contact@baiedesomme.fr

LA STRUCTURE

Missions & compétences
Périmètres d'intervention
Comité syndical
Les équipes
Les partenaires

AMÉNAGEMENT LES PROJETS

Appel à projet

Ault, complexe touristique

Trait de côte, la gestion

Le suivi littoral du nord au sud
La stratégie littorale

L'accueil touristique

Routhiauville
Ecopole
Cap Hornu
Le Hourdel
Gebasom

Développement

Cimetière chinois de Nolette
Aire de stationnement en entrée de Saint-Valéry-sur-Somme
ZAC de la frange nord de Quend
Maison de la Baie de Somme
Ault
Zac du Royon

Ecomobilité

Plan Vélo Baie de Somme
Circuits pédestres

MILIEUX NATURELS LA GESTION

Conservation, entretien et usages

Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme
Terrains du Conservatoire du littoral
Autres espaces

Expertise, conseil

Ramsar
Natura 2000
Biodiversité & élevage

GRAND SITE LE TERRITOIRE

DU 07 JANVIER AU 08 FÉVRIER 2019 : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT

Une étude d'impact a été réalisée par le SMBSGLP conformément à la décision de l'Autorité Environnementale en date du 14 janvier 2015. Cette étude a été complétée et un mémoire en réponse a été rédigé suite aux retours de l'Autorité Environnementale en date du 09 juin 2016 et du 07 août 2018.

En application des dispositions du Code de l'Environnement, les documents suivants sont mis à la disposition du public :

- l'étude d'impact du projet de ZAC et son résumé non technique,
- les avis émis par l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact,
- et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Où consulter le dossier ?

Le dossier est consultable du 07 janvier au 08 février 2019 à la Mairie de Quend (1, rue de la Mairie) et au siège social du SMBSGLP (1 rue de l'Hôtel Dieu à Abbeville) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Il est également téléchargeable par voie électronique, via le lien suivant :

[Téléchargez les documents \(Zip/38Mo\)](#)

[Télécharger l'avis](#)

Où inscrire les observations ?

Chacun peut consigner ses observations sur les registres qui ont été déposés à cet effet à la Mairie de Quend et au siège du SMBSGLP et ce jusqu'au 08 février 2019 à 17h.

Vous pouvez également communiquer vos observations sur contact@baiedesomme.fr

Contact : Des renseignements complémentaires sur le projet peuvent être obtenus auprès du service Aménagement du SMBSGLP.

FIN FEVRIER 2019 : BILAN

A l'expiration de cette période de consultation, un bilan de la mise à disposition du public sera établi concomitamment avec le bilan de la concertation. Ce bilan sera consultable à la Mairie de Quend et au siège social du SMBSGLP ainsi que sur leurs sites internet.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE 3 DU BILAN DE LA CONCERTATION

**Communication sur le site Facebook du SMBSGLP
(le 17 avril 2015, le 14 juin 2018 et le 17 juillet 2018) :**

 **Syndicat Mixte Baie Somme**
17 avril 2015 · 

<http://www.baiedesomme.org/.../1919-concertation-sur-le-proje...>



BAIEDESOMME.ORG
Concertation sur le projet de ZAC en frange Nord de Quend-Plage-Les-Pins - Syndicat Mixte Baie...

[Booster la publication](#)

 9 1 commentaire 1 partage

 **Syndicat Mixte Baie Somme**
14 juin 2018 · 

ZAC de la frange nord de Quend, nous lançons à présent une concertation accessible à tous <https://is.gd/aMH7GX>



2 222 **524**
Personnes touchées Interactions [Booster la publication](#)

   9 1 commentaire 12 partages

 **Syndicat Mixte Baie Somme**
17 juillet 2018 · 

ZAC de Quend : retour sur la réunion publique <https://is.gd/VVbH6N3>



1 621 **141**
Personnes touchées Interactions [Booster la publication](#)

 Rv Bouchain, Audrey Teitgen Pro et 4 autres personnes 4 partages

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE 3 DU BILAN DE LA CONCERTATION

**Communication sur Twitter par posts du SMBSGLP
(le 14 juin et le 17 juillet 2018) :**



Baie de Somme

Ensemble pour un développement durable



REPÈRES

Préserver notre
authentique différence
naturelle

PAGES 3-4

ZOOM

24 nouveaux épis
pour protéger Cayeux et
ses Bas-Champs

PAGES 5-8

LE DOSSIER

Le label Grand Site
ou la marque
d'un territoire

PAGES 9-13



Aménagement du territoire

QUEND-PLAGE-LES-PINS : vers un nouveau quartier nord



« Depuis plusieurs années, la station de Quend-Plage-les-Pins fait l'objet de réflexions d'ensemble menées conjointement par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard et le Conseil municipal de la commune de Quend, rappelle Hervé Leu, directeur adjoint de l'environnement au Syndicat Mixte. Dans ce cadre, la nécessité de densifier la frange nord, d'achever les arrières du bâti et de créer une véritable entrée de ville a été mise en avant. Le futur Plan Local d'Urbanisme de la commune concrétisera la réalisation de ce projet. »

Le secteur de l'étude actuellement menée porte sur une surface d'environ 4,8 hectares située au sud du complexe touristique de Belle-Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du Conservatoire du littoral, avec au cœur de ce périmètre l'îlot La Renaissance – Les Cygnes et ses abords.

L'objectif principal du projet est l'aménagement intégré de cet espace, en faire le trait d'union entre Belle Dune et le centre-ville, en intégrant des espaces paysagers (places, liaisons piétonnes et cyclables...), quelques commerces, des logements, une résidence pour travailleurs saisonniers et auberge de jeunesse. Le projet prévoit l'effacement de la résidence La Renaissance et par conséquent de sa jumelle Les Cygnes pour laquelle seuls 4 logements restent à acquérir.

Des débats constructifs

Le 5 mai, les habitants ont participé à une réunion publique. De nombreuses questions ont été posées sur les commerces. Des pas de portes seront installés pour conforter les commerces de proximité de première nécessité existants. L'assistance a également communiqué son souhait de voir Quend vivre à chaque saison puisque l'acti-

« Un trait d'union
entre Belle Dune
et le centre-ville »

tivité touristique, désormais, bat son plein de janvier à décembre, avec bien sûr les pics du printemps et de l'été. Avec ce projet, la commune espère attirer des résidents à l'année : jeunes couples, retraités...

Concernant l'inquiétude de certains propriétaires sur le devenir de leur bien, des éléments circonstanciés ont été apportés. « Seuls les appartements qui restent à acquérir au sein de la résidence des Cygnes et le bâti situé aux abords immédiats de l'îlot sont visés par un projet d'acquisition en vue de la destruction, précise Hervé Leu. En dernier recours, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera mise en application. »

La concertation se poursuit jusqu'à la fin de l'année tant que le projet ne sera pas arrêté. Un cahier de doléances et les éléments du projet sont disponibles en mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard à Abbeville.



Plus d'infos :
www.baiedesomme.org
www.mairiedequend.fr

Baie de Somme

Ensemble pour un développement durable



ENVIRONNEMENT

Si précieux Liparis de Loesel

PAGE 8

PATRIMOINE

Ault : la vie de château

PAGES 14-15

DÉCOUVERTE

Lorsque la plage rencontre les dunes

PAGE 16



LES INCONTOURNABLES DE L'ÉTÉ

LE DOSSIER / PAGES 9-13



VERS UN NOUVEAU QUARTIER DE HAUTE QUALITÉ PAYSAGÈRE

«Les études menées depuis 2012 pour une reconquête urbaine et paysagère de la frange nord de Quend aboutissent à un projet concerté qui permettra de développer l'habitat, des équipements publics, de préserver l'environnement et le patrimoine architectural actuel, précise Florian Bouthors, directeur de l'aménagement au Syndicat Mixte. L'enjeu est notamment de mettre en valeur les espaces naturels exceptionnels à proximité du tissu urbanisé, de traiter les espaces intermédiaires aujourd'hui délaissés et de faire entrer la nature dans la ville. Ce projet doit être l'image de Quend pour les 20 prochaines années et avoir un effet positif sur l'ensemble du cadre de vie.» «On souhaite créer un

véritable trait d'union entre le centre-ville, le massif dunaire et Belle-Dune en s'inscrivant dans une démarche dynamique qui répondra aux attentes de la population, des touristes et des professionnels qui souhaitent développer leurs activités à Quend», ajoute Marc Volant, maire de la commune.

Circulation, stationnement, liaisons piétonnes et cyclables, résidence de tourisme, habitat, commerces : les sujets n'ont pas manqué le 10 juillet lors de la réunion organisée par la ville et le Syndicat Mixte pour informer les habitants et les touristes sur la réorganisation de ce quartier. «Les intentions sont assez exemplaires en matière d'intégration paysagère et de mise en valeur des

espaces naturels, estime Olivier de Saint-Pol-sur-Ternoise qui souhaite acquérir une résidence secondaire à Quend. Le programme prend en compte les enjeux environnementaux : la préservation de la biodiversité, une gestion écologique des eaux pluviales, le développement d'une mobilité douce et propose une approche bioclimatique des constructions...»

«La phase de concertation actuelle est une étape intermédiaire, rappelle Florian Bouthors. La définition du projet d'aménagement continuera de se préciser en 2019 avec la désignation d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et paysagère. Les premiers travaux sont attendus pour 2020.» ■

La phase de concertation sur ce projet d'aménagement est en cours, le dossier et toutes les informations sont disponibles en mairie de Quend, au siège du Syndicat Mixte à Abbeville ou sur : www.baiedesomme.org



ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

« FRANGE NORD »

A QUEND

Réunion Publique – 5 mai 2015

Une démarche de projet en 3 temps:

Phase 1 – Le diagnostic du secteur et la faisabilité du projet



Phase 2 – Le dossier de ZAC (dossier de création et dossier de réalisation)

Mise en œuvre des procédures d'acquisition des terrains (acquisitions amiables et procédure de DUP)



Phase 3 – La phase opérationnelle : la réalisation des travaux

La procédure de ZAC – Un instrument privilégié pour conduire des politiques d’urbanisme

C’est une procédure d’initiative publique permettant à la collectivité d’aménager des terrains et de les revendre équipés à des constructeurs, en incorporant dans le prix de revente le coût des équipements publics.

Le Foncier :

➤ L’acquisition des terrains n’est pas un préalable : *la procédure peut être menée et l’opération commencée, sans que la maîtrise foncière soit totale.*

Ethique et démocratie participative :

- *La création de « morceaux de ville » prend du temps et nécessite des réflexions approfondies.*
- L’ensemble des études nécessite par la création d’une ZAC permet d’aboutir à un urbanisme de qualité, intégré dans son environnement.
- La procédure oblige à une concertation publique depuis l’amont du projet jusqu’à sa réalisation.

La ZAC permet de constituer le cadre général d’une opération de grande envergure, à réaliser par tranche et permettant d’accueillir diverses opérations ponctuelles d’initiatives multiples.

La diversité en résultant est un gage de qualité de l’urbanisation ainsi créée.

La procédure:

La concertation:

La concertation préalable s'impose. Une délibération précise les objectifs de l'opération et définit les modalités de la concertation qui se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Le registre de concertation est déjà à votre disposition en Mairie. Il est assorti d'un dossier comprenant les éléments du projet.

La réunion publique: organisée le 5 mai 2015

Pour vous présenter l'avancement du projet :

Publications d'articles et informations sur les site du syndicat mixte – www.baiedesomme.org et de la ville de Quend – www.mairiedequend.fr

La création de la ZAC :

Il comprend :

- Le rapport de présentation qui expose l'objet et les justifications de l'opération,
- Les documents graphiques,
- L'étude d'impact,
- Le régime de la ZAC, eu égard à la taxe d'aménagement,
- Le mode de réalisation : régie ou concession d'aménagement.

Le dossier de réalisation de la ZAC :

Il comprend :

- Le programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
- Le programme global des constructions,
- Les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps,
- Les compléments éventuels à l'étude d'impact.

Le dossier de création fait l'objet d'une approbation par la personne publique qui a pris l'initiative de la ZAC.
Cette délibération peut également tirer le bilan de la concertation.

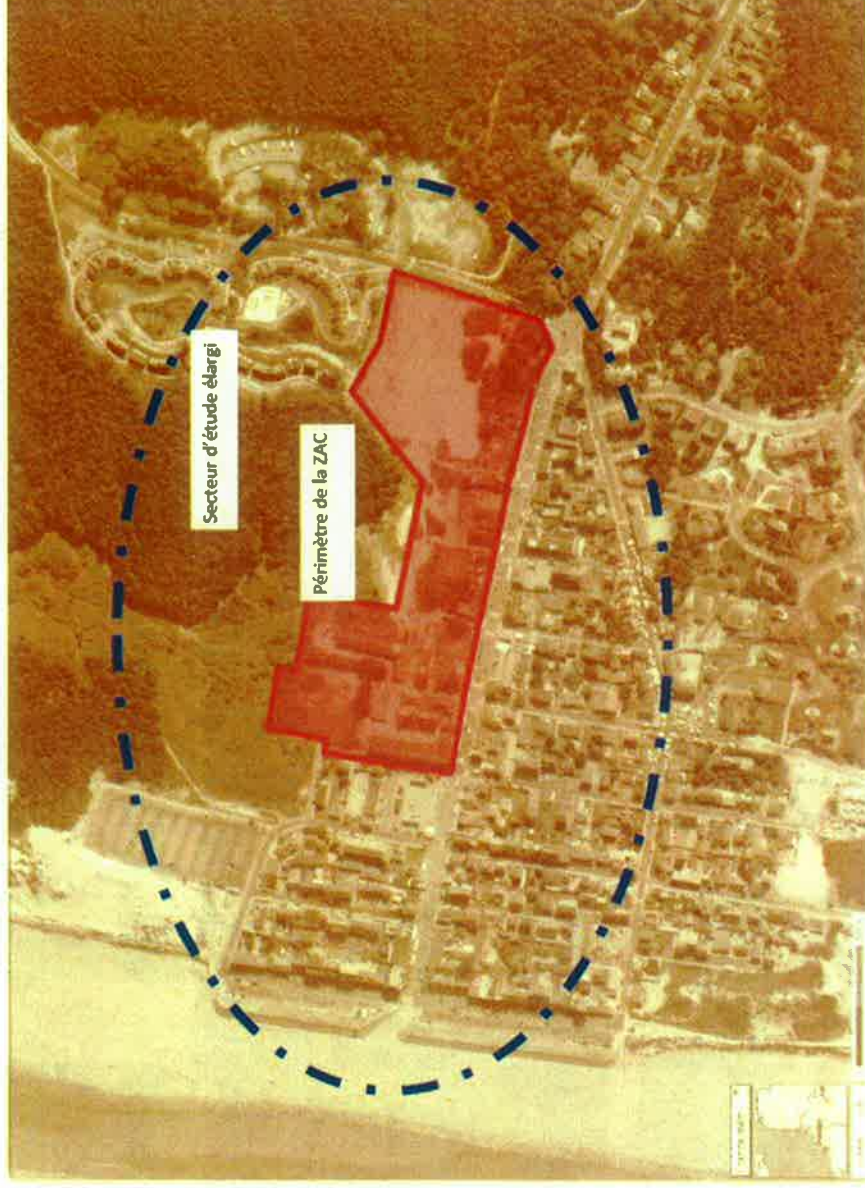
Le secteur d'étude :

Environ 4,8 hectares,

- A l'est de la station balnéaire, en continuité urbaine,
- Limité au sud par l'axe principal (l'avenue VASSEUR),
- Limité à l'est par la D332 et une partie de la ZAC du Royon,
- Au nord par le complexe touristique de Belle Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

Un **périmètre de réflexion large**, englobant au moins les emprises de la ZAC du Royon situés à proximité, et le centre ville de Quend, Plage, jusqu'au front de mer,

Au cœur de ce périmètre, l'îlot la renaissance – Les Cygnes et ses abords. L'objectif principal du projet est la reconquête de son emprise comme « trait d'union » entre l'équipement touristique structurant, le centre ville et la ZAC du Royon.



Les déplacements:

La question des déplacements est primordiale dans ce genre d'aménagement.

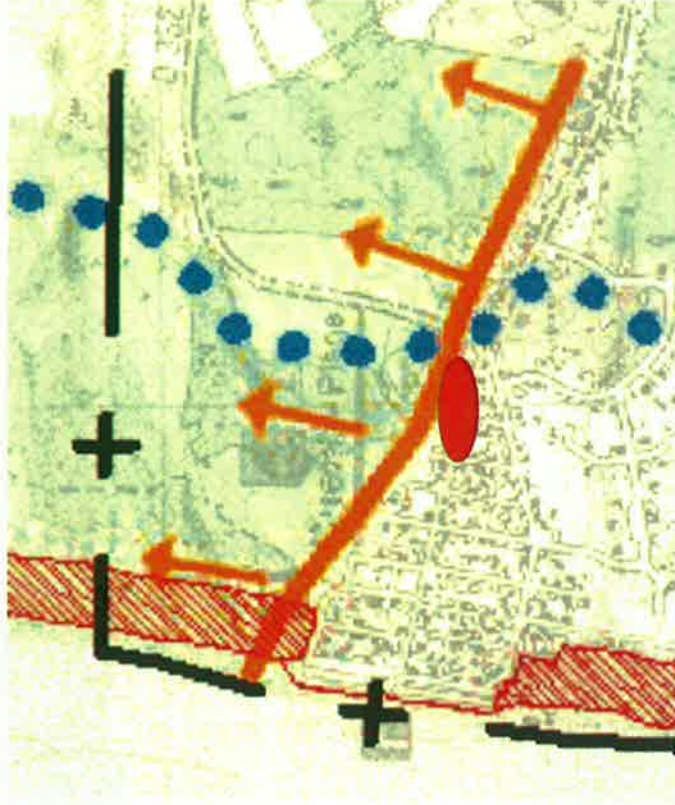
Jusqu'à aujourd'hui les secteurs environnants sont principalement pensés pour la voiture.

La proximité du massif dunaire et des polarités touristiques et urbaines, oblige à repenser à la fois à l'échelle du quartier mais aussi de façon plus large la question des déplacements piétonniers et cyclistes notamment.



Les mesures de protection environnementale:

loi littoral : le principe de coupure
 « l'urbanisation » se situe
 en limite nord de notre
 périmètre opérationnel ;
 le périmètre d'étude se
 situe dans l'« espace
 roche du rivage » ;
 le périmètre d'étude se
 situe dans le périmètre
 de la ZNIEFF II « Plaine
 maritime Picarde » ;



Natura 2000 : La commune de Quend est concernée
 par 2 sites Natura 2000 ZPS : Estuaires Picards :
 Baie de Somme et d'Authie, Marais arrière – littoraux
 picard ;

ZICO : Marais arrière littoraux Picards, Estuaires
 Baies de Somme et d'Authie ;

Réserve naturelle nationale : La réserve naturelle
 nationale de la baie de Somme ;

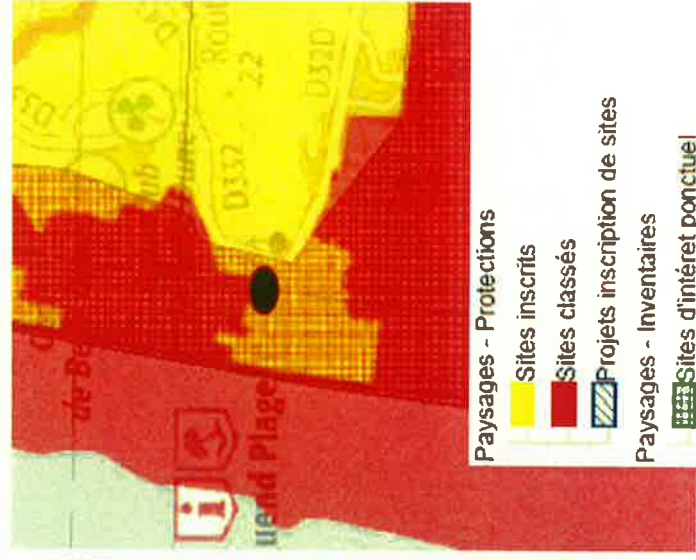
Site Classé : Le Parc du Marquenterre.

Enjeux :

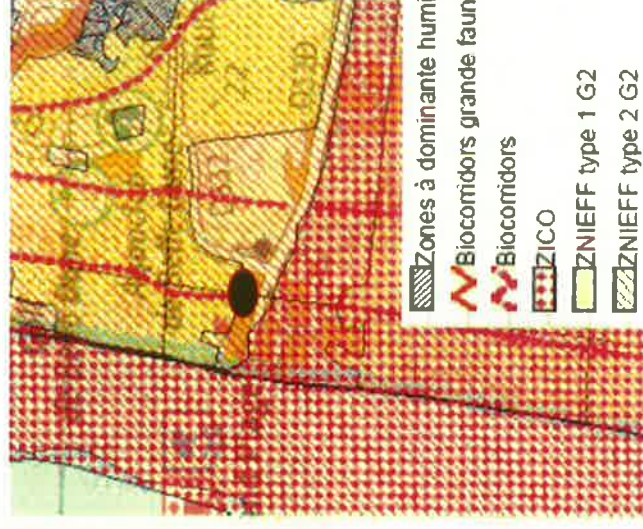
Veiller au respect de l'ensemble des mesures de
 protection existantes dans le cadre du projet.
 Enrichir le projet grâce à la qualité des espaces
 naturelles voisins.



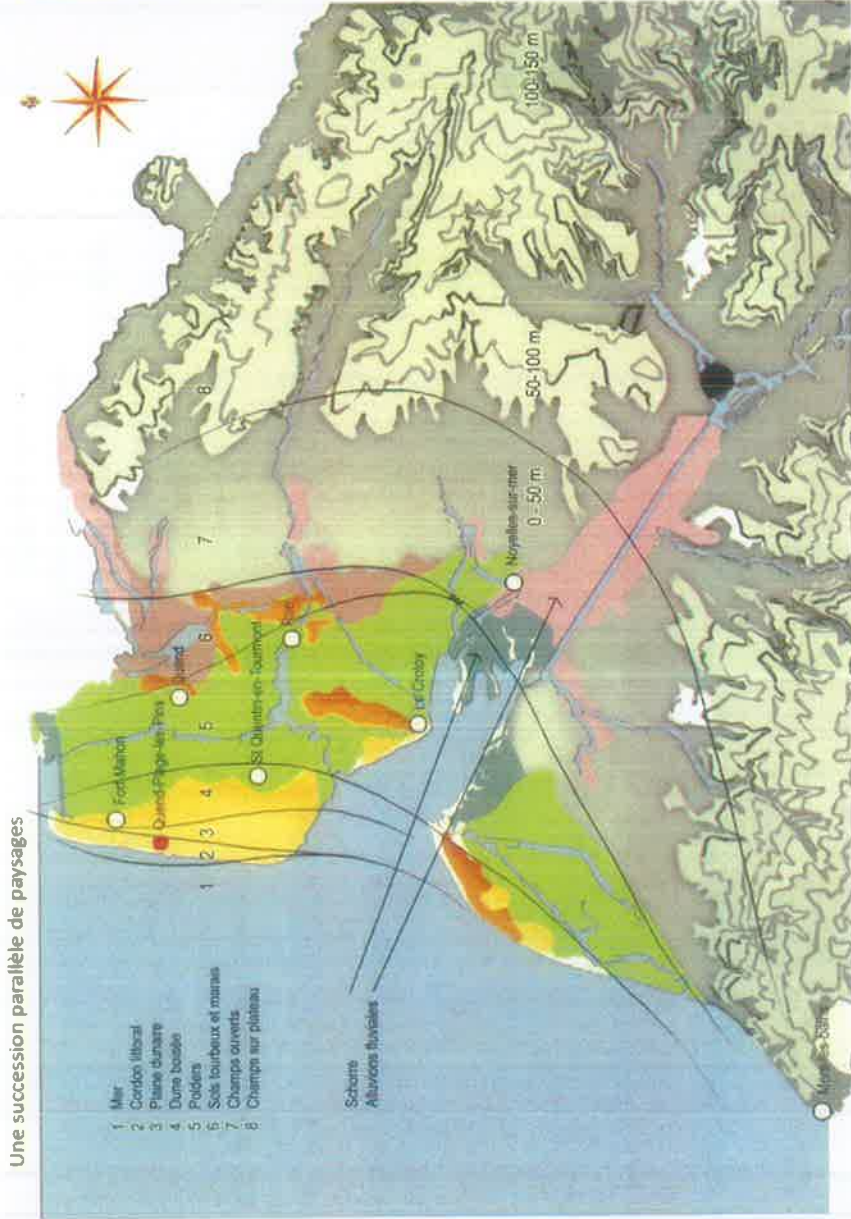
Zones de Protection Spéciale
Zones Spéciales de Conservation



Paysages - Protections
 Sites inscrits
 Sites classés
 Projets inscription de sites
Paysages - Inventaires
 Sites d'intérêt ponctuel
 Grands ensembles emblématiques



Zones à dominante humide
 Biocorridors grande faune
 Biocorridors
 ZICO
 ZNIEFF type 1 G2
 ZNIEFF type 2 G2

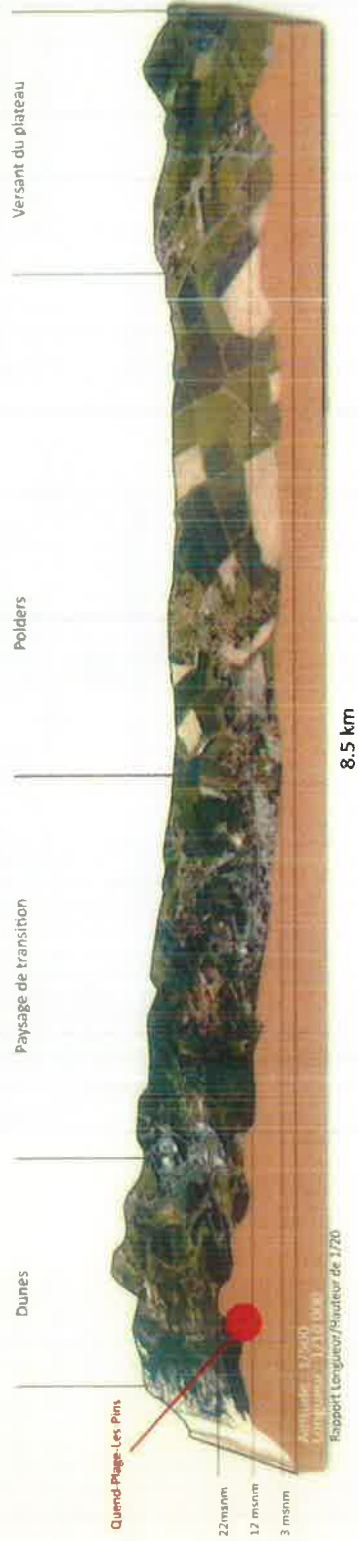


Echelle de la Baie de Somme :

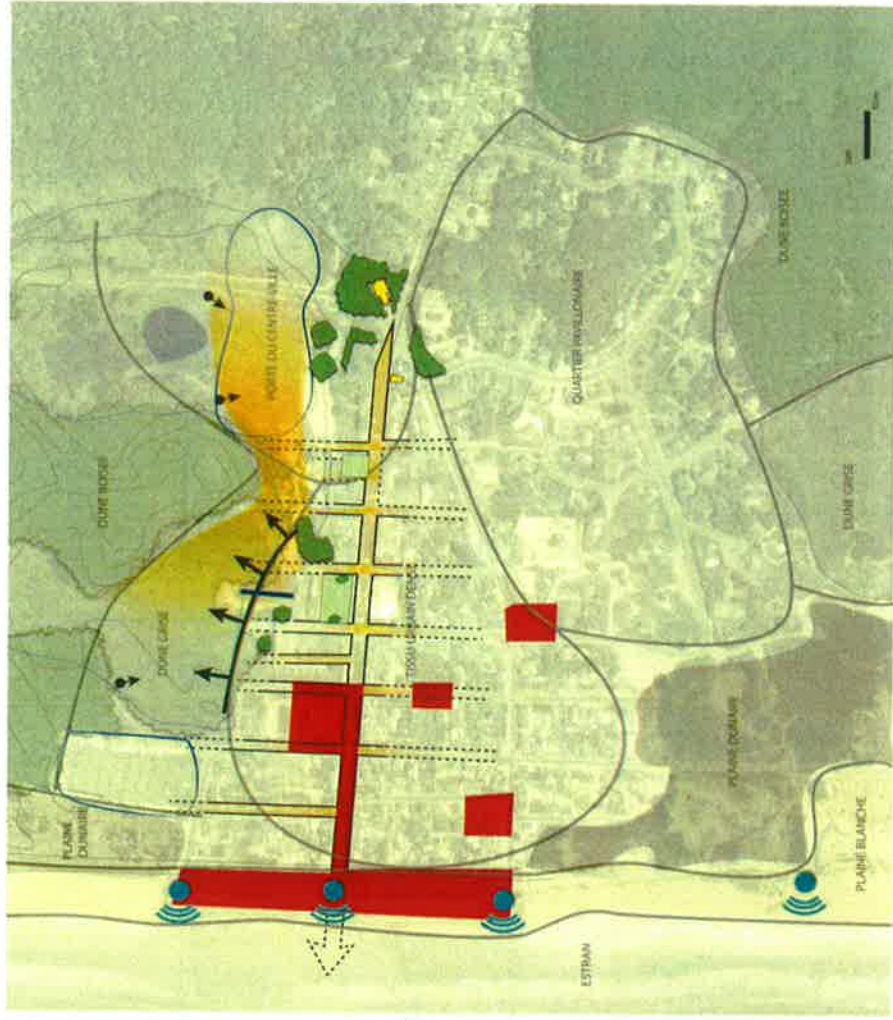
- Un paysage entre terre et mer
- Succession parallèle de grands paysages
- Insertion de la commune dans le grand paysage dunaire

Echelle du site et de la commune :

- Un site au cœur d'une mosaïque de micro-paysages,
- Une commune aux caractéristiques dunaïres (vues dunaïres dans l'axe des rues, ...)



CARTE DE SYNTHÈSE DU PAYSAGE



- LEGENDE**
- Espace public structurant (caractère prédominant)
 - Bâtiments exposés à l'entrée du centre-ville
 - LECTURE PAYSAGÈRES**
 - Dunes boisées
 - Dunes grises (arpousiers...)
 - Estran
 - Dune blanche
 - Bosquets d'intérêt paysager (ZAC)
 - Ouverture urbaine / Traitement végétal (fiche)
 - Relief / courbes de niveau
 - Espaces peu végétalisés
 - Séquences urbaines et paysagères
 - Vues
 - Perspectives / ouverture visuelle
 - Perspectives visuelles vers le mer
 - Couloirs visuels vers la dune
 - Panorama**
 - Vue depuis l'espace d'interface sur la ville
 - Limite physique et visuelle
 - Limite paysagère (côture)

Le diagnostic paysager de la frange nord et de ses entités paysagères limitrophes ont permis de mettre en évidence une grande richesse d'ambiances et de constituantes paysagères.

Le territoire est particulièrement fragmenté, si bien que le secteur d'étude devra fédérer autour de la partie Nord de Quend -Plage-les-Pins. Pour cela le périmètre devra englober les différentes entités paysagères qui l'entourent.

Préservation :

- Protection des bosquets et végétaux indigènes,
- Préservation et renforcement des structures végétales,
- Préservation de l'identité dunaire (topographie, végétation, ...),
- Préservation de la silhouette de la commune depuis les dunes environnantes,
- Préservation de couloir visuel entre la frange Nord et les dunes boisées (couloir écologique à valoriser).
- Préservation des percées visuelles sur les dunes dans l'axe des rues

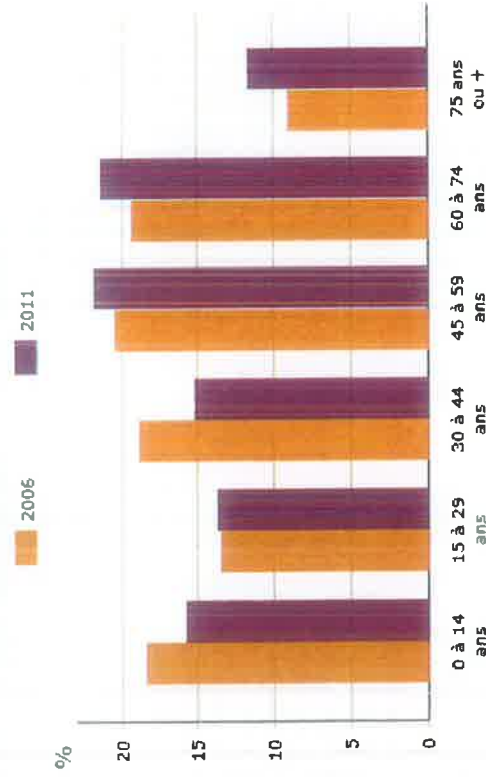
Valorisation :

- Valorisation et renforcement de la diversité des ambiances paysagères que l'on retrouve dans la dune du Royon,
- Valorisation de la frange Nord depuis les espaces environnants (Espaces boisés, entrée de centre-ville, ...),
- Valorisation des séquences paysagères du territoire sur le périmètre d'étude,
- Valorisation du dialogue entre le tissu bâti et le paysage,
- Traitement paysager de l'interface entre le quartier « Pierre et vacances » et la ville (Entrée de centre-ville)

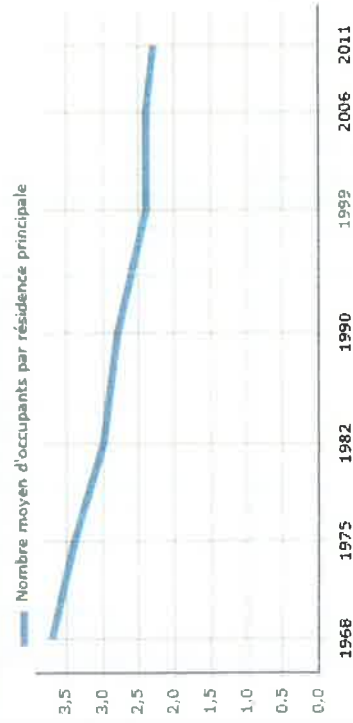
POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	-0,8	-0,3	0,0	+1,9	+0,2
due au solde naturel en %	+0,5	-0,1	+0,2	+0,0	+0,1	-0,3
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,8	-0,7	-0,5	-0,1	+1,8	+0,5
Taux de natalité (‰)	16,0	11,5	12,6	10,8	11,4	9,6
Taux de mortalité (‰)	11,1	12,3	11,1	10,5	10,6	12,5

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



SYNTHESE DES BESOINS IDENTIFIES :

- 2,26 personnes par ménage et 1 389 habitants au dernier recensement,
- Une population marquée par un fort vieillissement,
- Une part de propriétaires occupants importante : 10% de plus que la moyenne départementale,
- Aucun logement locatif aidé sur le territoire communal,
- Prés de 80% du parc de logements est constitué de résidences secondaires.
- La nécessité de développer un habitat adapté au contexte économique : accueil de personnel saisonnier,
- La nécessité de développer un habitat adapté au contexte démographique : accueillir des familles afin d'enrayer le phénomène de vieillissement de la population (grands logements, logements aidés, accession) développer le logement adapté aux personnes âgées (petits logements notamment).

Démographie et habitat : synthèse et enjeux

ENJEUX :

La spécificité de Quend repose sur la nécessité de développer une grande diversité de logements afin d'atteindre une réelle mixité de la population qui permettra d'enrayer les baisses « cycliques » de population.

La commune doit aujourd'hui proposer une offre de logement adapté à ces besoins très particuliers :

➤ **Pour la population "résidente"** : des logements plus petits adaptés aux besoins de jeunes ménages ou d'une population vieillissante cherchant à quitter de grands logements, du logement locatif et du logement en accession, afin de permettre le parcours résidentiel des ménages sur le territoire communal.

➤ **Pour la population liée à l'économie touristique**: il s'agit de développer des modes d'hébergements alternatifs à la résidence secondaire, afin notamment de maintenir le nombre de résidences principales disponibles pour les "résidents". Ces hébergements liés à l'économie touristique doivent répondre à des besoins diversifiés :

Hébergements pour travailleurs saisonniers,

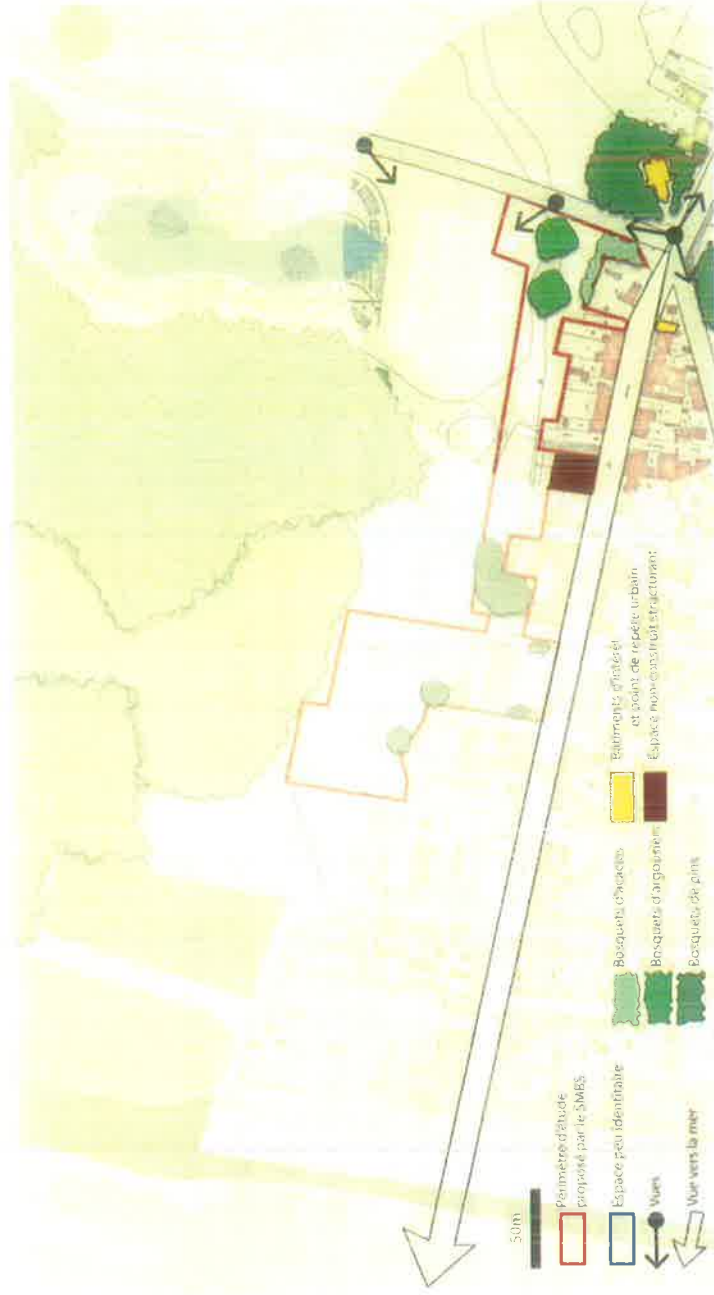
Hébergements pour groupes : jeunes et de scolaires,

Hébergement hôtelier,

Choix du Site – une localisation particulière

Quend-Plage-Les-Pins bénéficie d'une localisation intéressante en bord de mer, à proximité de la Baie de Somme.

Ce lieu trouve sa particularité dans le fait qu'il structure l'avenue principale tout en offrant une lecture simple de la trame viaire structurante par le biais de la mise en perspective de l'église sur l'autre avenue



Choix du Site – Une frange urbaine à traiter

Les îlots comme la voirie ne sont pas terminés (voies en impasse, nécessité de hiérarchiser les voies).

Les constructions qui sont en limite de cette zone sont soit des extensions, des garages ou des abris.

Bordé par des tissus différenciés, la difficulté d'aménagement réside dans la suture de ces différentes entités les unes par rapport aux autres



Stratégie urbaine

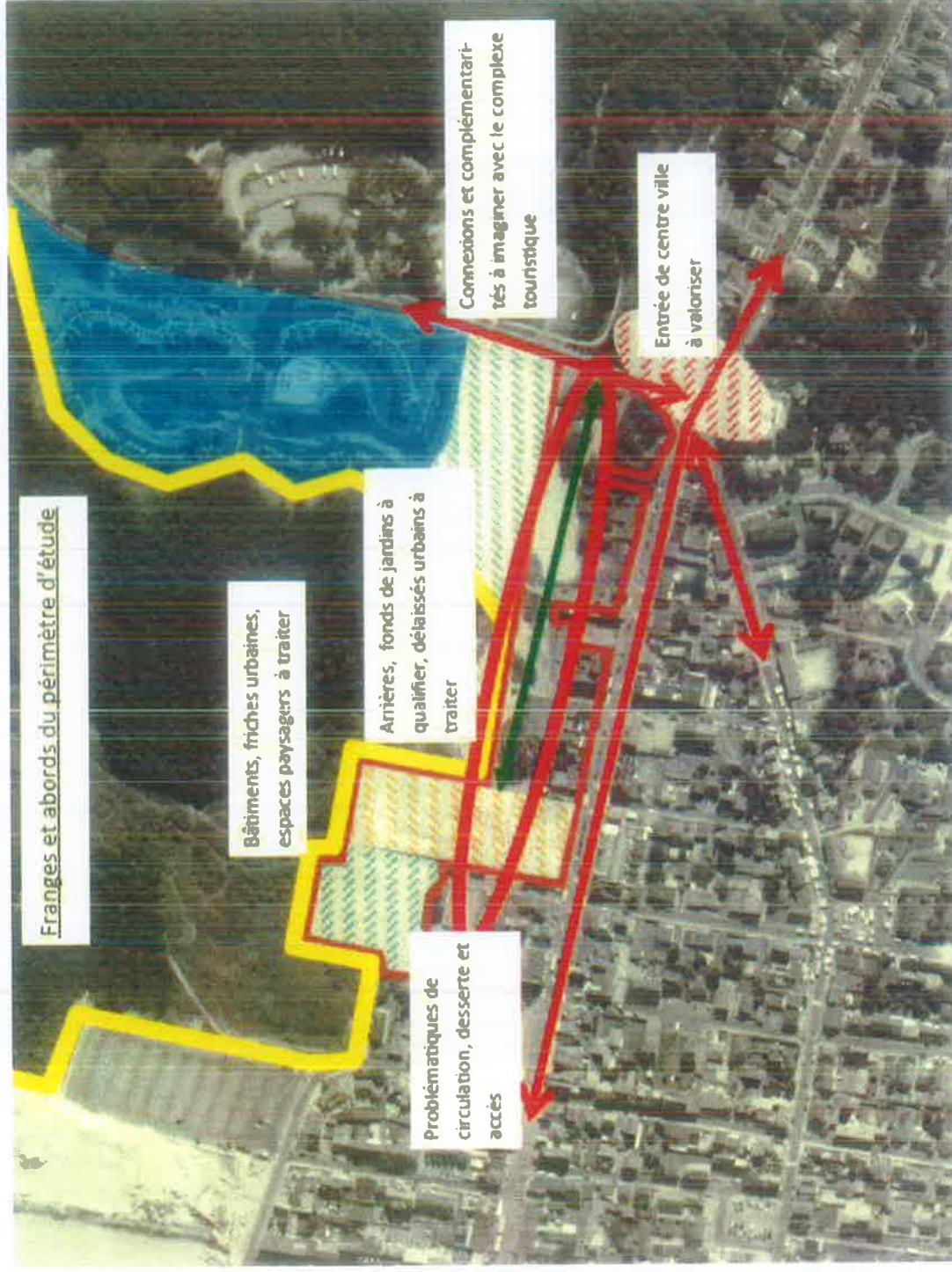
LA STRATEGIE URBAINE A METTRE EN ŒUVRE REPOSE SUR PLUSIEURS ENJEUX :

La réorganisation des flux et dessertes : routières et modes doux ;

La nécessité de suturer des tissus différenciés et le nécessaire redéploiement des espaces publics du centre et du front de mer ;

La maîtrise du foncier, préalable essentiel à la mise en œuvre de tout aménagement de ce secteur ;

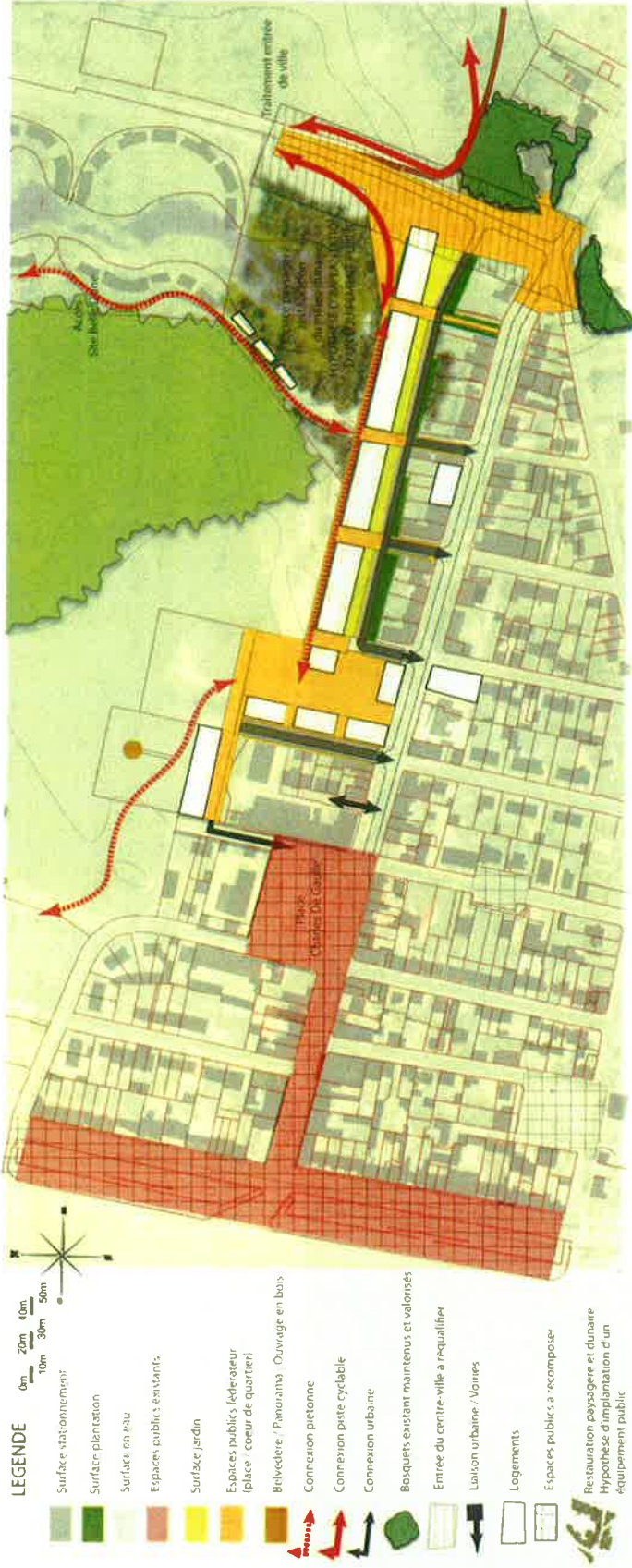
Le développement d'un îlot urbain, trait d'union entre le centre ville de Quend Plage, Belle Dune et l'espace naturel ;



Mettre en œuvre une programmation urbaine répondant aux besoins de la commune (logements, services, ...) et du syndicat mixte (équipements, valorisation touristique, ...) et participant à la stratégie urbaine globale de la commune.

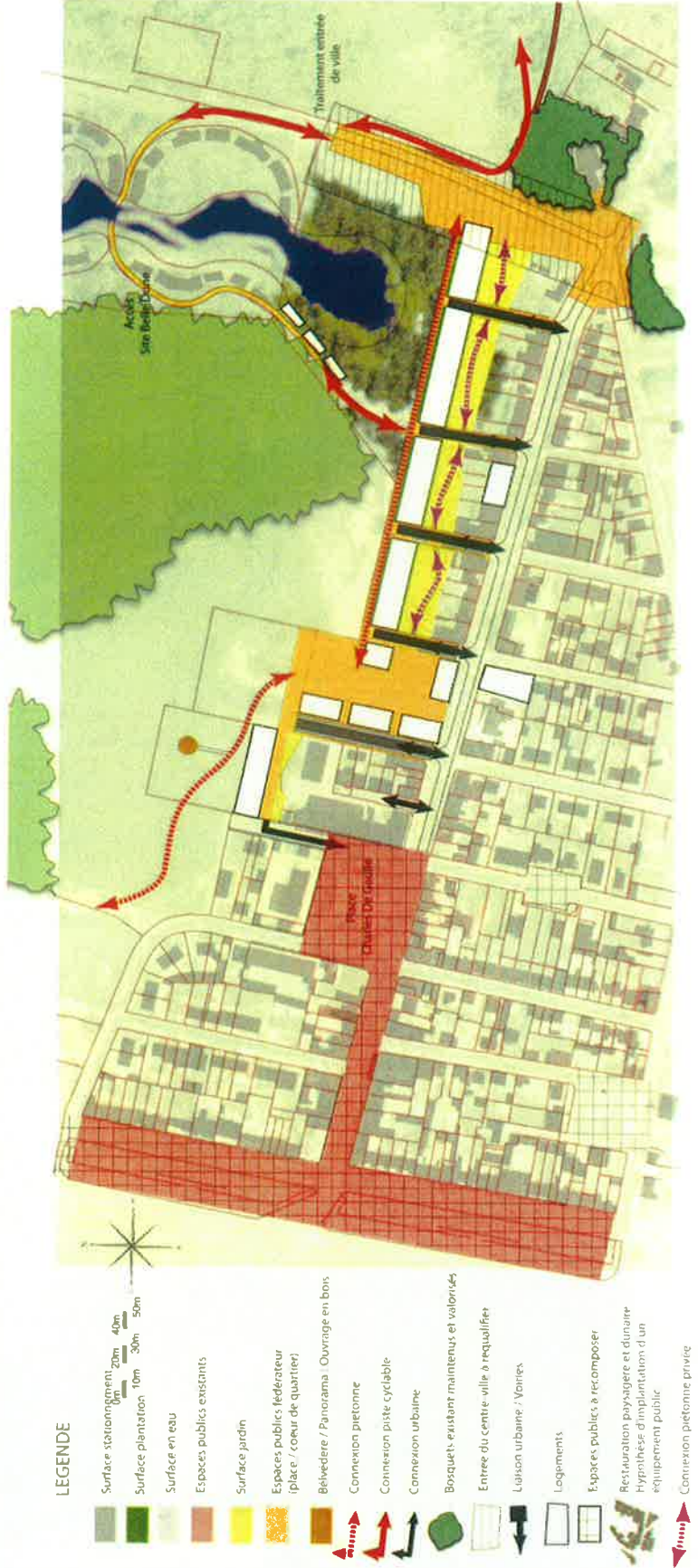
Scénario n°1 :

Création d'une voirie longitudinale en cœur d'îlot. Maintien des dessertes piétonnes en lien avec le milieu dunaire et intégration de bâtiments accueillant une auberge de jeunesse en continuité de Belle Dune.



Scénario n°2 :

Cette seconde hypothèse constitue une variante à l'hypothèse n°1. Elle est moins couteuse, puisqu'elle nécessite moins de voirie.





⇒ La prise en compte d'un cadre foncier plus large afin de veiller à la **continuité urbaine** du projet avec le centre ville, le front de mer mais aussi l'espace dunaire et le complexe Belle Dune.

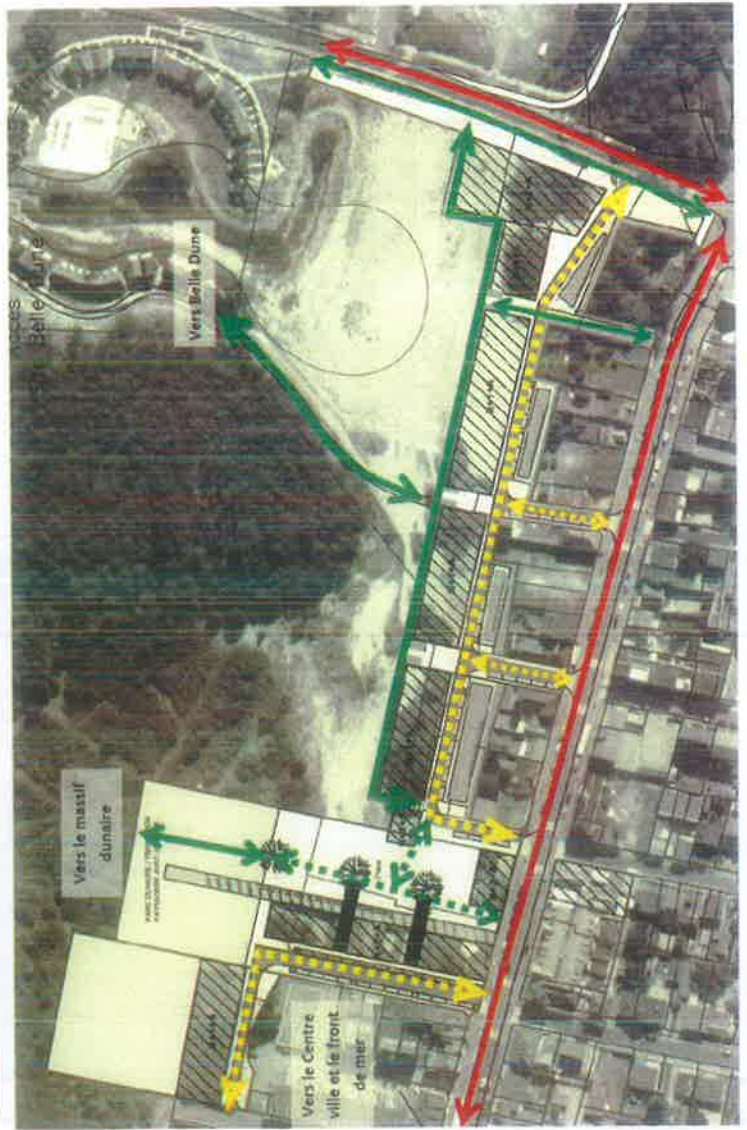


⇒ **L'accompagnement urbain de l'entrée du centre ville et des abords de la RD 332** : aménagement paysager des abords vers Belle Dune, en continuité d'une construction venant annoncer l'urbanisation de la frange nord, et pouvant accueillir logement spécifique à vocation touristique attendu dans le cadre du projet : résidence pour le personnel saisonnier, auberge de jeunesse.



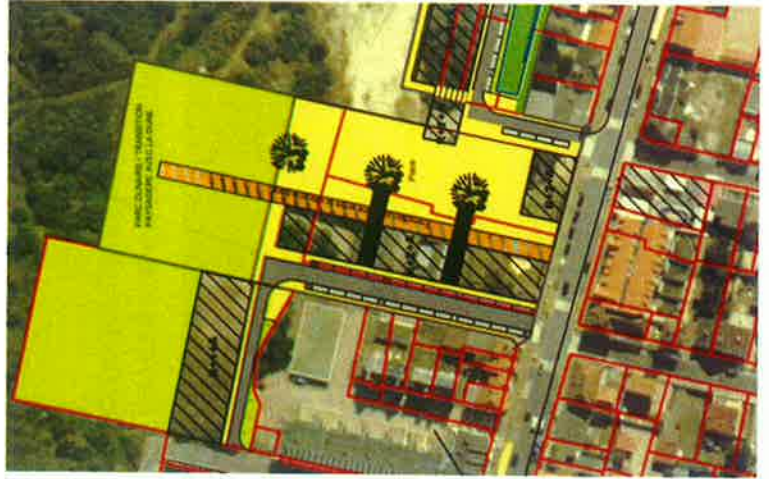
⇒ **Création d'une connexion urbaine** : Depuis la RD 332 vers le nouvel îlot Renaissance : Reconstitution des arrières d'îlots : (achèvement de l'urbanisation), traitement des fonds de jardins, « densification des dents creuses » par l'aménagement de bâtiments dédiés principalement aux logements respectant des densités actuelles, conformément à la loi littorale.

- ⇒ **Facilitation de la circulation dans le secteur et stationnement résidentiel :**
- Bouclage des impasses via la voie douce et la nouvelle connexion urbaine et reconstitution de stationnements résidentiels dans les cœurs d'îlots.
 - Mise en œuvre d'un **plan de circulation intégrant une hiérarchie des axes** et s'appuyant sur l'axe structurant constitué par l'avenue Vasseur ;
 - Création de **liaisons piétonnes et viaires avec le centre ville** et ses services, le massif dunaire et Belle Dune.
 - **Connexion du nouvel îlot La renaissance - Les Cygnes**, via des dessertes piétonnes et/ou viaires, qui rejoindront, le centre ville, le nouvel îlot « Frange Nord » et le massif dunaire.



Le parti d'aménagement retenu :

- ⇒ **La mise en valeur des points de vue et du paysage dunaire :**
Préservation des fonds de parcelles existants grâce à la reconstitution d'une lisière végétale.
Les transparences, « **fenêtres urbaines vers les dunes** » sont préservées et valorisées, notamment depuis l'îlot La renaissance – Les Cygnes.
- ⇒ **Reconstitution de l'îlot « La Renaissance – Les Cygnes » :**
autour d'un véritable espace public, trait d'union entre les dunes et le centre ville, création de bâtiments accueillant diverses fonctions urbaines : habitat, commerces, stationnements,
Ce nouvel espace public pourra accueillir une partie du marché hebdomadaire.
- ⇒ L'aménagement d'un nouveau quartier prenant en compte les contraintes de **programmation urbaine liées au respect du PLU en cours d'élaboration**



Le parti d'aménagement paysager retenu :



1- Restructuration urbaine et paysagère de la Frange Nord de Quend Plage par la création d'un îlot urbain, trait d'union avec le massif dunaire, accompagné d'une voirie longitudinale en cœur d'îlot et de dessertes piétonnes en lien avec le milieu dunaire.

2- Marquer le nouveau quartier en 3 strates entre le massif dunaire et la ville de **QUEND Plage** :

STRATE 1 : La promenade urbaine et piétonne reliant l'entrée de ville et la place offrant ainsi un panorama sur le massif dunaire. Cette promenade aura un gabarit de 2.5m de large favorisant le croisement des piétons. Cette promenade sera accompagnée d'un massif planté de 1m de large afin de préserver le pied du bâtiment.

STRATE 2 : La strate bâtie offrira des fenêtres visuelles sur le massif dunaire depuis le centre-ville,

STRATE 3 : La voie et l'espace paysager gérant les eaux pluviales. Cet espace marque l'interface entre la trame bâtie et les fonds de jardin.

Le quartier est desservi par une voie en sens unique de 3.5m de large accompagnée de stationnements de 2m de large et un trottoir de 1.5m de large. Cette voie sera accompagnée d'un alignement d'arbres afin de renforcer le squelette urbain de ce quartier.

3- Marquer l'espace public la Renaissance les cygnes

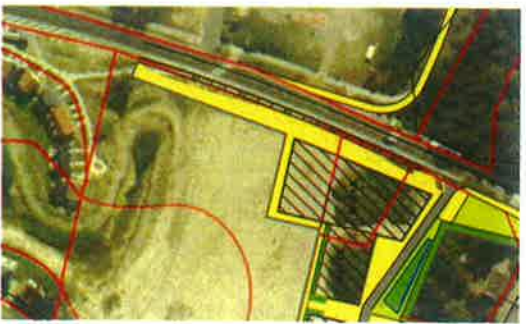
4- Reconstitution paysagère entre la ville, Belle dune et le massif dunaire : restauration du milieu dunaire

Le parti urbain:

- ⇒ **La prise en considération des structures urbaines existantes** en périphérie immédiate du secteur d'étude et des articulations assurant une continuité des tissus existants.
- ⇒ **La qualité de la suture urbaine entre le front à rue de l'avenue Vasseur une part et le massif dunaire d'autre part :**
 - Reconstitution du carrefour de la RD 332 par la création d'une accroche urbaine venant qualifier cette entrée du centre ville ;
 - Création d'un nouvel espace public très qualitatif sur l'îlot La renaissance – les Cygnes, trait d'union entre l'avenue Vasseur et l'espace dunaire.
- ⇒ **La reprise de la forme constitutive des îlots**, en s'appuyant sur les impasses existantes et la topographie du site : fenêtres urbaines vers les dunes.
- ⇒ **L'intégration du site dans son environnement paysager et urbain :** depuis le massif dunaire, jusqu'à un axe desservant le centre ville et le front de mer, constitué d'habitations ou d'activités commerciales et touristiques.

➤ **Structurer la forme du nouvel îlot, depuis le front à rue de l'avenue Vasseur le massif dunaire et le nouvel espace public**

- En entrée de ville, depuis la RD 332:
- ✓ Créer des bâtiments d'un gabarit urbain plus marqué (R+2+combles) avec des constructions permettant de recomposer le carrefour
 - ✓ Créer une accroche de ce nouveau quartier vers le centre ville, afin de s'insérer à la fois dans le paysage et la trame urbaine existante.



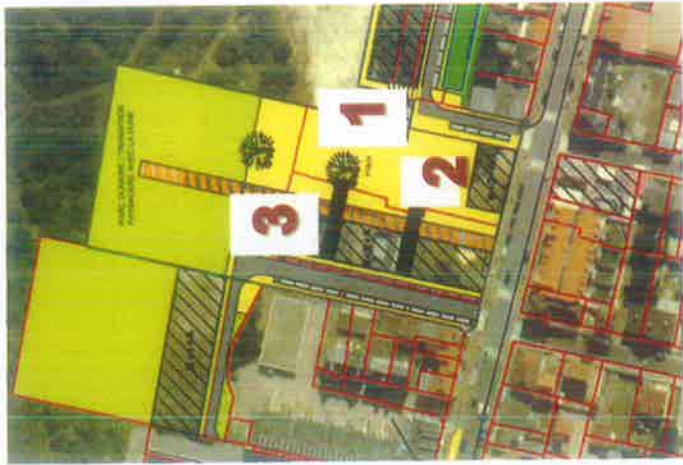
➤ **Structurer la forme du nouvel îlot, depuis le front à rue de l'avenue Vasseur le massif dunaire :**

- ⇒ Parallèlement à l'avenue Vasseur, création d'une voie partagée (semi piétonne), venant desservir les nouveaux logements, puis d'une circulation douce venant marquer la fin de l'urbanisation et donnant à voir sur le massif dunaire.
- ⇒ De manière transversale, affirmation des voies de dessertes existantes :
 - sur lesquelles viennent s'appuyer les nouvelles constructions, elles deviennent de véritables fenêtres paysagères, vers le massif dunaire.
 - Ces impasses deviennent également le support des 2 nouvelles voies.



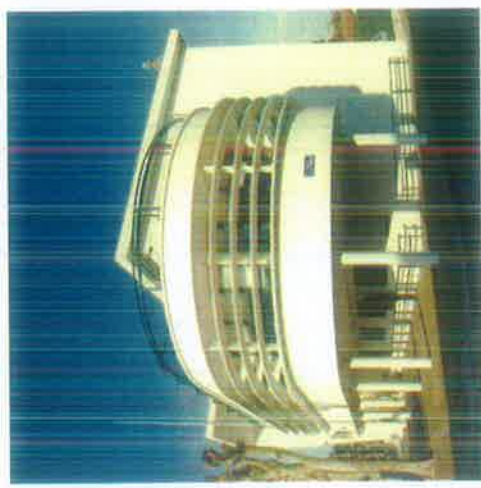
Les constructions comporteront un rez-de-chaussée, un étage et un niveau en attique, des stationnements à mi-niveau sous les bâtiments permettront de répondre aux besoins des résidents du nouvel îlot.

- Affirmer l'espace public la Renaissance les cygnes, espace public de qualité venant à la fois terminer la réhabilitation de l'îlot dégradé, marquer l'entrée du centre ville et mettre en, valeur le paysage dunaire.
- L'espace public, à caractère urbain aux abords de l'avenue Vasseur évoluera progressivement vers un espace paysager, donnant à voir sur le massif dunaire.



1/ Ce bâtiment viendra articuler la place, finir la rue et donnera à voir sur le paysage. Les niveaux supérieurs pourront accueillir du logement. Cette forme permettra de ne rien construire sur la parcelle enclavée appartenant au conservatoire du littoral.

2/ Cette construction marquera l'angle de l'Avenue Vasseur et l'entrée de la Place. Elle comportera des rez-de-chaussée commerciaux et du logement aux étages.



3/ Structurer l'espace public et accompagner les aménagements urbains afin de qualifier la fenêtre paysagère vers les dunes, depuis le centre ville. Ces bâtiments recevront commerces, cafés et restaurants en rez de chaussée. Les rez de chaussée traversant permettront soit de bénéficier d'une seconde façade commerciale si besoin soit de disposer d'un accès pour les livraisons.

Les potentialités en termes de répartition des surfaces construites

Données générales :

- Constructions de logements type II type III et quelques type IV et V : **85 à 90 logements**;
- Construction d'un ensemble de **logements saisonniers, environ 30 logements** de Type II à III;
- **Construction d'hébergements touristiques : un hôtel d'environ 30 lits**, équipé d'une structure de type Spa, en accompagnement de la création du nouveau centre aquatique et une auberge de jeunesse;
- **Une auberge de jeunesse** Création de **150 places de stationnements résidentiels** et de places de stationnements libres : quelques stationnements aériens, la plupart dans les aires de stationnements semi-enterrés.

Ces chiffres sont calculés sur la base de ratios. Ils sont donnés à titre indicatif et seront affinés dans le dossier de création de ZAC.

Éléments de cadrage :

- Environ 1 400 habitants au dernier recensement,
- 2,3 personnes par ménage au dernier recensement,
- Un vieillissement de la population très marqué,
- Un solde naturel négatif,
- Une part de propriétaires occupants importante : 73%, c'est 10 points de plus que la moyenne départementale
- Aucun logement locatif aidé,
- La nécessité d'accueillir des familles et de jeunes ménages afin d'enrayer le phénomène de baisse de la population,
- La nécessité de répondre à l'évolution des besoins en logement des plus âgés : des logements plus petits, avec moins de jardin par exemple,
- La nécessité de répondre aux besoins liés à l'économie touristique : accueil de touristes dans des structures adaptés aux besoins actuels (auberge de jeunesse), accueil des travailleurs saisonniers.





**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
« FRANGE NORD »
A QUEND**

Réunion Publique – 10 juillet 2018

Une démarche de projet en 3 temps:

Phase 1 – Le diagnostic du secteur et la faisabilité du projet



Phase 2 – Le dossier de ZAC (dossier de création et dossier de réalisation)

Mise en œuvre des procédures d'acquisition des terrains (acquisitions amiables et procédure de DUP)



Phase 3 – La phase opérationnelle :
Précision des éléments du projet, dépôt des autorisations d'urbanisme, réalisation des travaux par phase

La procédure de ZAC – Un instrument privilégié pour conduire des politiques d'urbanisme

C'est une procédure d'initiative publique permettant à la collectivité d'aménager des terrains et de les revendre équipés à des constructeurs, en incorporant dans le prix de revente le coût des équipements publics.

Le Foncier :

➤ L'acquisition des terrains n'est pas un préalable : *la procédure peut être menée et l'opération commencée, sans que la maîtrise foncière soit totale.*

Ethique et démocratie participative :

➤ *La création de « morceaux de ville » prend du temps et nécessite des réflexions approfondies:*

L'ensemble des études nécessitées par la création d'une ZAC permet d'aboutir à un urbanisme de qualité, intégré dans son environnement.

➤ La procédure prévoit une concertation publique tout au long du projet.

La ZAC permet de constituer le cadre général d'une opération de grande envergure, à réaliser par tranche et permettant d'accueillir diverses opérations ponctuelles d'initiatives multiples.

La diversité en résultant est un gage de qualité de l'urbanisation ainsi créée.

La procédure:

La concertation:

Une délibération précise les objectifs de l'opération et définit les modalités de la concertation qui se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Le registre de concertation est à votre disposition en Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard.

Il est assorti d'un dossier comprenant les éléments du projet.

Les réunions publiques : organisées le 5 mai 2015 et le 10 juillet 2018

Pour vous présenter l'avancement du projet :

Publications d'articles et informations sur le site et les publications du Syndicat Mixte – www.baiedesomme.org.

La création de la ZAC :

Il comprend :

- Le rapport de présentation qui expose l'objet et les justifications de l'opération,
- Les documents graphiques,
- L'étude d'impact,
- Le régime de la ZAC, eu égard à la taxe d'aménagement,
- Le mode de réalisation : régie ou concession d'aménagement.

Le dossier de réalisation de la ZAC :

Il comprend :

- Le programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
- Le programme global des constructions,
- Les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps,
- Les compléments éventuels à l'étude d'impact.

Le dossier de création fait l'objet d'une approbation par la personne publique qui a pris l'initiative de la ZAC.
Cette délibération peut également tirer le bilan de la concertation.

La commune de Quend et le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard ont engagé en 2012 des études préalables visant à définir le projet de reconquête urbaine et paysagère du secteur dit de la "Frange Nord de Quend".

Le projet défini à l'issue de ces études et dans le cadre d'une concertation continue reprend les objectifs suivants :

- Le développement d'un îlot urbain qualitatif et paysager, trait d'union entre le centre-ville de Quend Plage, Belle Dune et l'espace naturel ;
- La mise en œuvre d'une programmation urbaine répondant aux besoins de la commune (logements, services, hébergement touristique...)

La construction d'un quartier respectueux de l'environnement, participant de l'amélioration de la gestion des flux à l'échelle de la commune.

Le périmètre de la ZAC couvre une superficie d'environ 2,4 hectares. Il est localisé au nord-est de la station balnéaire, en continuité de l'urbanisation historique le long de l'axe principal (l'avenue Adéodat VASSEUR).



➤ **La nécessaire requalification d'un espace urbain dégradé, dans un secteur touristique attractif:**

- **Un secteur situé à l'interface entre l'espace bâti du cœur de ville et le milieu dunaire,**
- **Un secteur disposant d'une situation stratégique entre le milieu urbain et le milieu naturel, Mais ayant un impact négatif tant sur l'attractivité de la commune que sur les paysages, les espaces naturels adjacents et les équilibres écologiques,**
- **Un tissu urbain hétérogène et peu valorisant, malgré des constructions d'une certaine qualité architecturale,**
- **Des espaces publics limités à des voies inachevées et détériorées.**
- **La "résidence des Cygnes - Renaissance" et ses espaces adjacents présentent depuis plusieurs années un espace urbain fortement dégradé. Cette image obère le développement de l'ensemble de la station.**



La requalification de cet espace urbain, par la transformation complète de l'îlot formé par la "résidence des Cygnes - Renaissance" (aujourd'hui en grande partie désaffectée) est essentielle pour la valorisation de l'ensemble de la commune

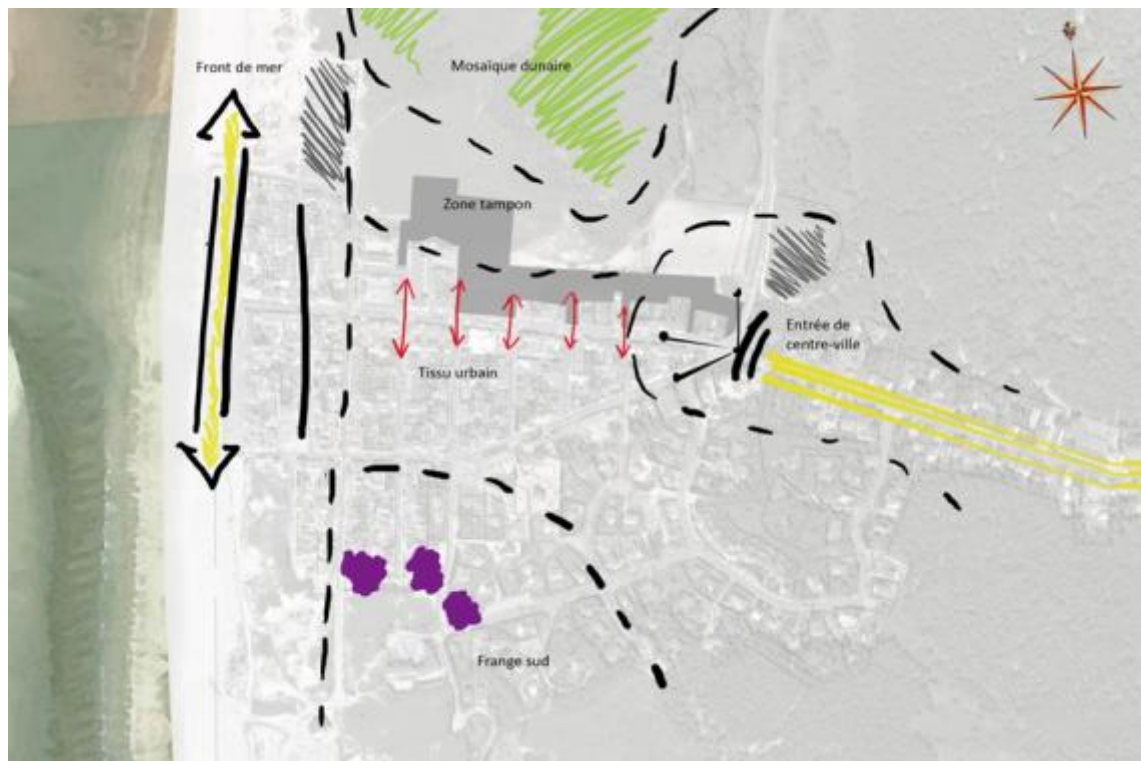
➤ Une mosaïque de paysages

La frange Nord se situe dans l'intervalle entre la ville (station balnéaire) et la dune du Royon.

En tant que « zone tampon », elle profite des ambiances de ces deux ensembles mais est également dépendante des dynamiques de ces derniers.

Les qualités et enjeux du paysage de cette « zone tampon » ne peuvent donc être complètes qu'en prenant en compte les différentes unités paysagères qui l'entourent.

Le paysage, un enjeu majeur pour le projet : d'un secteur de rupture urbaine et paysagère vers la constitution d'une interface qualitative, porteuse de nombreuses fonctions urbaines, entre la ville et le massif dunaire



La réflexion menée a pour objet :

- la mise en œuvre d'un projet d'ensemble vecteur de requalification urbaine, de structuration de l'espace public, support de mobilité douce et de qualité paysagère,
- La valorisation des espaces actuellement délaissés, essentielle pour impulser à l'ensemble de la commune une nouvelle attractivité, tout en améliorant la gestion des flux et la préservation du massif dunaire.



➤ **Une programmation urbaine ajustée aux dynamiques en cours :**

- **Enjeu de mixité des fonctions urbaines ,**
- **Apporter une réponses aux besoins spécifiques de la commune en matière de logements : résidences principales (locatif et accession) et diversification des hébergements à vocation touristique.**



- **La commune se doit de proposer une offre de logements et d'hébergements adaptée pour faire face à ses besoins très particuliers :**

Une offre à vocation de résidence principale afin de proposer un parcours résidentiel sur le territoire :

- proposer des logements plus petits adaptés aux besoins de jeunes ménages ou d'une population vieillissante.
- proposer une offre de logements familiaux pour accueillir une nouvelle population en résidence principale.

Une offre à vocation touristique :

- proposer offre spécifique de résidences secondaires, afin notamment de maintenir les résidences principales disponibles pour les "résidents".
- proposer une offre d'hébergements touristiques alternative à l'hôtellerie de plein air : hôtellerie, hébergements pour travailleurs saisonniers...



➤ Un projet basé sur une intégration paysagère et la qualité des aménagements

⇒ La prise en compte d'un cadre foncier plus large afin de veiller à la **continuité urbaine** du projet avec le centre-ville, le front de mer mais aussi l'espace dunaire et le complexe Belle Dune.

⇒ **L'accompagnement urbain de l'entrée du centre-ville et des abords de la RD 332** : aménagement paysager des abords vers Belle Dune, en continuité d'une construction venant annoncer l'urbanisation de la frange nord, et pouvant accueillir un programme à vocation touristique.

⇒ **Création d'une connexion urbaine** : Depuis la RD 332 vers le nouvel îlot Renaissance : Reconstitution des arrières d'îlots : (achèvement de l'urbanisation), traitement des fonds de jardins, « densification des dents creuses » par l'aménagement de bâtiments dédiés principalement aux logements respectant des densités actuelles, conformément à la loi littorale.

⇒ **Facilitation de la circulation dans le secteur et stationnement résidentiel** :

- Bouclage des impasses via la voie douce et la nouvelle connexion urbaine
- Mise en œuvre d'un **plan de circulation intégrant une hiérarchie des axes** et s'appuyant sur l'axe structurant constitué par l'avenue Vasseur ;
- Création de **liaisons piétonnes et viaires avec le centre-ville** et ses services, le massif dunaire et Belle Dune.
- **Connexion du nouvel îlot La renaissance – Les Cygnes**, via des dessertes piétonnes et/ou viaires, qui rejoindront, le centre-ville, le nouvel îlot « Frange Nord » et le massif dunaire.

⇒ **La mise en valeur des points de vue et du paysage dunaire** :

Préservation des fonds de parcelles existantes grâce à la reconstitution d'une lisière végétale.

Les transparences, « **fenêtres urbaines vers les dunes** » sont préservées et valorisées, notamment depuis l'îlot La renaissance – Les Cygnes.

⇒ **Reconstitution de l'îlot « La Renaissance – Les Cygnes »** : autour d'un véritable espace public, trait d'union entre les dunes et le centre-ville, création de bâtiments, accueillant diverses fonctions urbaines : habitat, commerces, stationnements,

Ce nouvel espace public pourra accueillir une partie du marché hebdomadaire.

HYPOTHESE 1



HYPOTHESE 1

- LEGENDE**
- 0m 20m 40m
10m 20m 30m
- Surface d'atterrissage
 - Surface plantation
 - Surface en eau
 - Espaces publics existants
 - Surface jardin
 - Espaces publics fédérateurs (place / cour de quartier)
 - Bévière / Panoramas
 - Connexion uniquement piétonne
 - Connexion douce
 - Connexion urbaine
 - Respect existant
 - Espace paysager de transition « entre ville et nature »
 - Entrée du centre-ville à requalifier
 - Espace interstitiel à requalifier
 - Lien urbain / Vieses
 - Logements
 - Espaces publics à recomposer
 - Périmètre de ZAC



REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)
DE LA FRANGE NORD A QUEND-PLAGE-LES-PINS

Concertation préalable
à la création de ZAC

Handwritten text, possibly a date or reference number, located in the upper middle section of the page.

EXACOMPTA

Nr 410E

29,7 cm x 21 cm - DIN A4 hoch

- Format vertical

- Formaat vertikaal



Registree des observations du public relatives
au projet de Z.A.C. de la frange Nord
de QUEND - Plage - es - Pines =
ouvert le 13/04/2015

OBSERVATIONS =

Des commerces de manèges, forains, friteries,
etc... se sont établis de façon sauvage
au détriment des riverains et de la réputation
de la commune -

Je me réfère personnellement à ceux
installés à côté et en face de l'immeuble
"Le Cap des Pins" 41 avenue Vasseur -

La libération d'espace par la démolition
d'immeubles et le projet de ZAC est
une occasion rêvée de traiter ce point
d'installer ces activités à la fois en zone de
chalandage et éloigné des victimes potentielles de
ces nuisances -

Il semble cependant que cela ne soit pas
passé par la tête et les yeux et les narines
des concepteurs du projet -

J'aurai donc fait la démarche, reçu
d'épreuves mais jamais osé remettre dans
l'ombre la lueur de l'espérance -

Jean-Yves Misselès

REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

**PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)
DE LA FRANGE NORD A QUEND-PLAGE-LES-PINS**

**Concertation préalable
à la création de ZAC**

Commune de Swend

EXACOMPTA

Nr 410E

29,7 cm x 21 cm - DIN A4 hoch
- Format vertical
- Formaat vertikaal



3 130630 004103

Registree des observations du public relatives
au projet de ZAC de la frange Nord
de QUEND - Plage - les Pines =

objet le 13/04/2015

Observations =

- Organiser une réunion publique de concertation un mardi à 17h00, c'est à dire en semaine pendant des heures "tranquilles", relève d'une conception de la démocratie participative et consultative pour le moins discutable!
- quid du devenir de l'immense "La Nerouse - les Cygnes"
- Cet aménagement va rendre impéieux la création d'une voie (douce?) d'accès à la frange nord et permettant (enfin) un plan cohérent de circulation, particulièrement en période de pleine charge.

Je ne pouvant me rendre, de fait, à cette réunion, j'y serais reconnu à l'aide de des reports écrits aux observations formulées (3).
Respectueux,
Dami.

à Quend, le 15/04/2015

Thierry HUGOT

Robert SANBALONE Studio les Cygnes Quend Plage
13, rue du Petit Déroit 02520 FLAVY LE MARTEL

Le Studio dont nous sommes propriétaire depuis 2011 dans la résidence "Les Cygnes" est un modeste pied à terre familial qui, malgré ses imperfections nous conviait parfaitement.

Nous avons conscience que l'intérêt général doit prendre le pas sur l'intérêt particulier.

Cependant, dans le projet du Syndicat nous avons le sentiment d'être floués puisque l'on nous prend un bien sans compensation équivalente.

En effet, les propositions financières que vous avancez sont très insuffisantes puisqu'elles ne

2

représentent pas la moitié voire le tiers de la somme nécessaire à l'achat d'un studio à peu près équivalent en surface et en confort.

Il suffit de consulter l'affichage dans les vitrines des agences immobilières pour en avoir la preuve.

en 2006 un document de la SMACOPI nous laissait entrevoir une véritable solution "amiable" qui consistait à organiser un transfert des propriétés des "lyonnais" vers de nouveaux logements selon le principe de la "dation en paiement".

Mais c'était trop beau pour être vrai et cela eût probablement pour but de calmer les intéressés.

Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer par courrier je réitère aujourd'hui dans ce registre mon profond mécontentement.

Quend le 5 mai 2015

Rousseau

N° 100 VHM MÉCHELÉN Au sur 3 Capet quend place

Je suis propriétaire et un garage Rue Rousseau "garage n° 11", d'une superficie de 186 m². Il est utilisé pour abriter un bateau sur lequel j'ai installé une structure de planches à double Speed Seat de 2 m de long sur un faux plancher en extrémité de quai (2 m) de hauteur obtenu, en cas de démolition, du quai adjacent. Ce quai est destiné à protéger mon bateau. Ces deux zones sont au bord de mer et dans, j'ajoute même permettre de participer à l'élaboration du projet de réimplantation des garages si cela s'avère ~~possible~~ possible.

Félicitations pour le projet et que tout se passe dans le respect et la concertation.

N° Thierry Vincent.

Propriétaire garage n° 5 rue Ringis d'une superficie de 66 m² dans lequel sont stockés matériel de chantier et Chaux à Vau. Je suis ouvert à toute solution me permettant de retrouver le même usage à proximité. Quend, le 5/5/2015

Vth (1)

Jean-Yves MISSELI

3

Je me suis rendu ce 11 mai au
"Syndicat mixte" à Abbeville -

Pour faire observer que le schéma d'aménagement de cette zone pourrait, ou aurait dû très utilement intégrer la question de l'implantation des manèges, friteries, etc. - à des endroits où ils ne puissent générer de nuisances -

J'ai rencontré une demoiselle qui m'a déclaré tout ignorer de cela, y compris du trampoline, et que peu lui importait -

Amicalement,
Jean-Yves

Le dossier est trop gros pour l'annuler en ce moment. Je te remercie pour tes explications.

Cordialement,
13 juillet 2011



**CONCERTATION PRÉALABLE
À LA CRÉATION DE ZAC**

REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC



Registre ouvert au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard,
le 18/06/2018

1

**REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC
RELATIVES AU PROJET DE ZAC DE LA FRANGE NORD DE QUEND-
PLAGE-LES-PINS**

Ouvert le 18 juin 2018

OBSERVATIONS :

19 XI 2018

Avn favorable à la création de cette ZAC,
qm devant permettre à Quend-Plage de
retrouver une vitalité et une capacité d'animation
hélas perdue depuis au cours des quarante dernières
années.

Il sera indispensable d'y associer sous la
forme d'une mise en projet participative
les résidents, les propriétaires de résidences
secondaire et les estivants.

Gilles BOUTIER

Hercé / Quend, le 14 Janvier 201

M^{me} Walenbaug
 26 route de Rue
 hameau de Hercé
 60120 QUEND

page 2

Je ne suis pas d'accord de céder ou de céder à des tiers des terrains ou autres concernant la ZAC franche Nord de Quend / Plage 80, qui instaure les droits de préemption sur ce site ? n'est-on plus maître de sa zone ?

Je souhaiterai parler davantage de logements sociaux (réhabilitation ou petite zone à construire dans le cadre du paysage pour les personnes de la commune ayant un faible revenu, ne pouvant se loger décemment, à quand remonte les logements sociaux dans la commune (ex: Monchaux), ne doit-on pas en refaire tous les dix ans, où se trouvent-ils s'ils s'avaient sorti de terre (voir bulletin municipal n° 30 de janvier 2006). Il faut garder un bel environnement pour la faune et la flore.

ZAC: Projet urbain en vue de répondre à des besoins de logements, il y a peut-être urgence.

PS: Je pense qu'il faut distribuer un fascicule dans chaque boîte aux lettres pour information du projet.

M^{me} Walenbaug Patricia

COMMENTAIRES

m. m. le 29/04/2015 à 11h01

pourquoi construire encore alors que beaucoup d'appartement sont clos en période de vacances, moins de locations, nous ne voyons pas la nécessité d'appartements nouveaux, alors que Quend plage a bien besoin au contraire de préserver sa nature, sa situation privilégiée au sein de la côte pour ses pins et ses dunes, qui elles aussi s'abiment, il serait plus souhaitable d'aménager des espaces verts, bancs de bois, un regard écologique qui manque tant à cette station...

syndicat mixte le 29/04/2015 à 09h34

@d.morin : Nous vous rejoinsons totalement. L'un des objectifs est effectivement la mise en valeur du patrimoine paysager. Quant à l'insertion des projets, l'un des objectifs de la proposition d'un programme de ZAC est de constituer des partenariats avec le privé et il s'agit bien ici de fixer des partis et cadres architecturaux des constructions. En termes de commerces, un réel travail doit être réalisé. Il ne s'agira pas de multiplier les surfaces commerciales, mais de favoriser leur installation pour qu'elles deviennent économiquement viables. Pour cela, il convient que le schéma de développement prenne en compte l'évolution de la population, l'installation de résidents locaux - des jeunes aux moins jeunes - pour augmenter le nombre de résidents à l'année et revitaliser le bourg.

d. morin le 29/04/2015 à 20h28

Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le pari paysager : la dune est conservée et même valorisée. Je doute sur les constructions car ce que nous avons vu se construire à Quend ces dernières années n'est pas très esthétique. Il y a trop de commerces prévus, les locaux vides aujourd'hui ne trouvent pas preneur, même en saisonnier. Ce ne sont pas les quelques centaines d'habitants en plus qui les feront vivre. On n'évoque pas assez les problèmes de stationnement, qui vont s'amplifier, car ce n'est pas triste l'hôtel. Je rejoins un commentateur sur le fait que la réunion prévue aurait dû avoir lieu un samedi car il y a plus de résidents secondaires que d'habitants permanents à Quend.

ffb le 29/04/2015 à 19h33

Organiser une réunion de concertation quand les habitants de Quend plage, principalement des résidents "secondaire" sont absents est un non sens. A quand une réunion au Pax un samedi ou vendredi après midi?

syndicat mixte le 29/04/2015 à 17h43

@nel : Des efforts et aménagements ont déjà été entrepris par la commune dans ce sens. Il reste évidemment encore à faire, mais tout ne peut-être mobilisé sur le seul cœur de station. A un moment, il faut s'attacher à penser à l'avenir et ce qui pourra encore être envisagé pour préserver un développement cohérent de la commune.

nel le 29/04/2015 à 16h13

Avant de se lancer dans une nouvelle zone d'urbanisation, il serait déjà préférable et prioritaire de s'occuper et de remettre en état la station actuelle et des équipements existants et inexistantes.

syndicat mixte le 29/04/2015 à 09h52

@isabelle 62 : Il est vrai que la Station de Belle Dune à amputé une partie de la dune entre Quend-Plage-les-Pins et Fort-Mahon Plage. Il faut seulement remettre cette opération dans son contexte où, il y a 40 ans, la seule zone du massif dunaire du Marquenterre concédée à l'aménagement était ce secteur, avec en contrepartie, la mise en protection totale d'un ensemble de dunes de 3.000 ha. Les possibilités de développement pour les communes littorales se limitent aujourd'hui à quelques espaces au sein du tissu urbain ou franges comme celle au Nord de Quend-Plage. L'objectif est ici d'encadrer le développement de la commune tant sur les aspects économiques, logement, que touristiques, par des propositions respectueuses de la consommation des espaces. Il y a aucun charme ni intérêt à mettre sous cloche les espaces en désuétude de la Frange Nord et se satisfaire de la perception vers les arrières de bâtis actuels.

isabelle 62 le 29/04/2015 à 09h50

Pierre & vacances a déjà détruit une partie de nos dunes, une partie de notre forêt et notre si belle place du marché, et maintenant vous allez nous imposer des hôtels et des aménagements qui vont encore endommager la nature et notre beau paysage! Cela fait 32 ans que je passe mes vacances à Quend et je suis extrêmement déçue par tous ces changements! Arrêtez donc de gâcher tout le charme de notre petite station!

syndicat mixte le 29/04/2015 à 15h14

@Myliène : Ici, le projet ne concerne pas la pinède. Un ou deux pins pourraient demander d'être abattus dans le cadre des aménagements qui verront le jour, mais pas plus. Rappelons que les espaces traités sont des espaces urbains existants et les délaissés en nature de terrains vagues situés à l'arrière du front bâti Nord de Quend-Plage, à l'Ouest de la RD 332.

myliène le 29/04/2015 à 14h58

Encore des pins qui vont disparaître

syndicat mixte le 29/04/2015 à 13h20

@obelix : Le droit de parole est bien ouvert à tous. Il s'agit de l'objectif de cette concertation. Un registre des observations est ouvert à cet effet tant en Mairie de QUEND, qu'au siège du Syndicat Mixte à ABBEVILLE.

obelix le 29/04/2015 à 11h14

Et nous petit vacanciers qui louons plusieurs fois dans l'année auront nous un droit de parole

syndicat mixte le 29/04/2015 à 13h24

@3dmark : Merci pour cette remarque. Effectivement, dans la mesure du possible, il sera tenté de caler les réunions publiques plus tard, voire en fin de semaine. A minima, accordez nous au moins le fait que la date se situe en période de congés de l'Académie concernée pour la commune de Quend.

3dmark le 29/04/2015 à 12h58

Pour les prochaines réunions, ça serait bien de les faire à partir de 19h, histoire que les personnes qui travaillent et payent taxes et impôts puissent prendre connaissance du dossier. Merci.

syndicat mixte le 29/04/2015 à 14h54

@TH : Nous avons pris note de votre remarque et nous comprenons tout à fait que cet horaire ne soit pas compatible avec les obligations de tout un chacun. Néanmoins, nous ne pouvons modifier la date et l'horaire de cette réunion, ceux-ci ayant été largement diffusés et publiés. Sachez toutefois que cette réunion est une première réunion d'information, d'autres réunions suivront, à des horaires différents. De plus, notez que le Syndicat Mixte s'engage à recevoir, sur rendez-vous, toute personne sollicitant plus d'informations. Espérant avoir répondu à vos interrogations,

TH le 29/04/2015 à 09h10

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE 3 DU BILAN DE LA CONCERTATION

3 commentaires sur *contact@baiedesomme.fr*

Du 18 juin 2018 au 04 janvier 2019 :

- Claire, de Lille, le 16/10/2018 à 16h52

C'est une très bonne nouvelle que nous (famille et amis) apprenons avec joie et soulagement. Cette résidence des Cygnes et les hangars qui sont derrière étaient une verrue pour cette jolie station de Quend plage et n'aidait pas à donner envie aux visiteurs et commerce de s'y installer. Bravo et merci ! Dernier sujet sensible, cet hôtel qui tombe en ruine sur la rue Vasseur, verrue de l'entrée de ville, qui avait pourtant bien du charme...

- Dominique, le 02/11/2018 à 09h57

C est bien de vouloir améliorer l entrée de ville mais ce n est pas en construisant de nouveau qu on dynamisera l existant. Bon nombre de commerces sont fermés depuis bien longtemps et il n y a visiblement pas de recherche pour les moderniser et les rouvrir. Alors pourquoi un quartier neuf pour laisser mourir les plus anciens?

- Blater 59, le 03/11/2018 à 18h41

Il est dommage qu'une telle réunion n'ait rassemblé que 11 personnes !! Ne serait il pas possible que la mairie envoie un mail aux propriétaires de résidence secondaire? (Système à mettre en place ! - cela se fait dans certaines communes). Aucun document n'avait été distribué dans les boîtes aux lettres !

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE 3 DU BILAN DE LA CONCERTATION

2 commentaires sur Facebook

Du 14 juin 2018 au 04 janvier 2019 :

Syndicat Mixte Baie Somme
Publié par Frederic Hash [?] · 14 juin 2018 · 🌐

ZAC de la frange nord de Quend, nous lançons à présent une concertation accessible à tous <https://is.gd/aMH7GX>

2 222 Personnes touchées **524** Interactions **Booster la publication**

👍 🙄 😬 9 1 commentaire · 12 partages

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager 🌐

Les plus pertinents ▾

 Votre commentaire... 😊 📷 GIF 🗨️

 **Marcel Notelet** 👤 Bonjour il compte faire quoi ? car rien est déterminé au juste ou ils nous disent pas tout, de plus ce bâtiment Résidence des Cygnes il vont en faire quoi ? si la ZA commence ils vont mangé la végétation rapidement déjà qu'ils ont viré le marché d'où il était pour rien !
J'aime · Répondre · Contacter · 34 sem

 **Isabelle Lannuel Gaudefroy** 📄 télécharge leurs dossiers
J'aime · Répondre · Contacter · 33 sem

La frange Nord va être enfin aménagée

Le projet de la ZAC de la frange Nord est dans les tuyaux depuis 2014. L'étude d'impact est à disposition du public jusqu'au 8 février. Ensuite, le chantier pourrait commencer.

La zone d'aménagement concertée de la frange nord pourrait enfin voir le jour cette année. La phase de concertation touche à sa fin, et le public peut consulter l'étude d'impact jusqu'au 8 février. Porté par le syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard, le projet se veut ambitieux. Cette ZAC s'étend sur 2,4 hectares, mais il n'est pas question d'urbaniser l'ensemble. Les constructions occuperont au maximum 13 000 m² de surface plancher (y compris les étages, deux ou trois au maximum), pour environ 90 logements et des hébergements à vocation touristique.

« La ZAC se veut un trait d'union entre la ville et le milieu naturel »

Le directeur de l'aménagement

Une certaine souplesse dans la nature des constructions sera autorisée. « Il y a de la place pour le haut de gamme. Quend compte 39 chambres dans trois hôtels... L'objectif est de dynamiser le centre commercial. La ZAC sera une nouvelle vitrine attractive. Ensuite, il y aura énormément d'espaces publics, avec, notamment, une place de 3000 m² au niveau de l'actuelle résidence des Cygnes et de hangars, qui seront tous démolis », annonce



l'aménagement du syndicat mixte.

Il poursuit : « La place urbaine sera de plus en plus végétalisée en allant vers le massif dunaire, d'où partiront des chemins. La ZAC se veut un trait d'union entre la ville et le milieu naturel. Un architecte paysager va se pencher sur l'esthétique pour un projet vraiment qualitatif. » Des cheminements piétons et cyclables (en continuité du Plan Vélo) sont en réflexion, inscrits dans le projet d'ensemble.

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Au terme de cette phase de concertation, un bilan sera établi. Les élus vont également mettre en place une déclaration d'utilité publique pour venir à bout des propriétaires de la résidence des Cygnes refusant la négociation amiable. « Cela fait des années que nous achetons des appartements au fur et à mesure. Les négociations ont bien avancé, mais un propriétaire au moins n'acceptera pas », regrette Stéphane Haussoulier, président du syndicat.

La démolition de la résidence et des hangars est espérée en 2019, et les premiers permis de construire pourraient être délivrés en 2020. ■ MASAU MUSTOUIL-HIERCE

Le dossier de l'étude d'impact est consultable en mairie de Quend et au siège social du syndicat mixte (1 rue de l'Hotel-Dieu, à Abbeville) ou téléchargeable

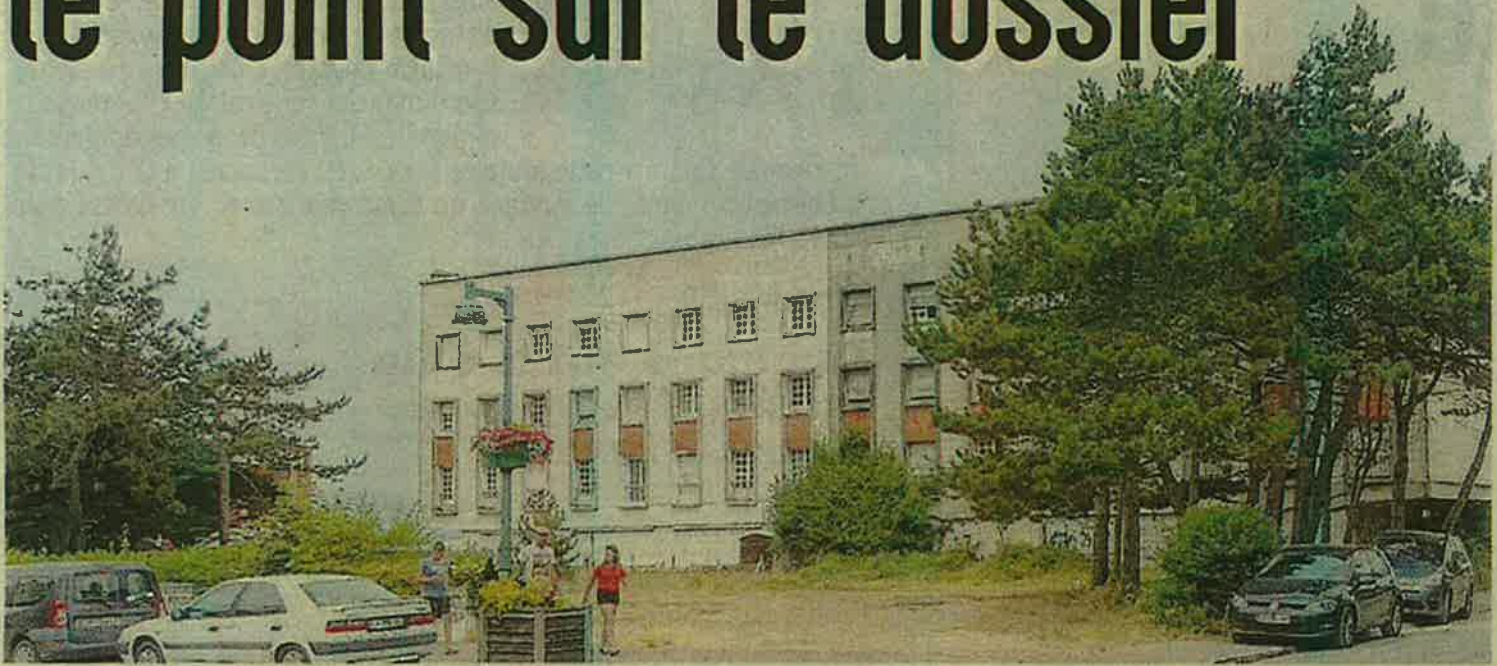
QUEND

Un nouvel appartement vendu à la résidence des Cygnes

Depuis de nombreuses années, la commune et le Syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard se démènent pour acquérir les appartements de la résidence Les Cygnes, immense barre de béton, une véritable verrue au milieu de l'avenue Jacques-Vasseur de Quend-Plage. Bon an mal an, les appartements se vendent. Il en reste 3. Le n° 15 et sa place de parking n° 37 sont à vendre.

La commune de Quend va signer une nouvelle convention financière avec le Syndicat mixte afin d'acquérir celui-ci. Chacun à hauteur de 50 % soit une somme de 23 905 €.

Entrée de ville : le point sur le dossier



La résidence des Cygnes est le point noir à détruire pour que le projet démarre au plus vite.

Le projet de zone d'aménagement concerté avance. Mais la résidence des Cygnes reste un frein.

Depuis 2014, en partenariat avec la commune de Quend, le Syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard mène les études pour réorganiser l'entrée de ville et du quartier de la frange Nord de Quend-Plage. La frange Nord, c'est cette zone qui fait la liaison entre le cœur de ville et le massif dunaire. Une première réunion publique d'information avait eu lieu en 2015. Mardi dernier, une nouvelle réunion publique était programmée à la salle Daniel-Boudeville pour présenter l'évolution du projet. Elle n'a pas fait le plein avec seulement... une dizaine d'habitants et autant d'élus.

UNE CENTAINE DE LOGEMENTS À TERME

Aujourd'hui, après l'étude de diagnostic et de faisabilité, le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) est réalisé, il comprend notamment une étude d'impact et la description du projet d'aménagement. Celui-ci devrait être approuvé à l'automne

activités de réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains en vue de les céder ou les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés. Objectif : y développer de la résidence principale, de la résidence pour personnes âgées et pour jeunes ménages ainsi que du logement secondaire, hôtelier et touristique. À terme, une centaine de logements verront le jour à Quend.

Cathy Brulin, chargée de mission au Syndicat mixte, a expliqué les diverses démarches et les études préalables effectuées pendant quatre ans en vue de limiter les impacts sur l'environnement. Une phase de concertation est lancée. La consultation du dossier et des registres est possible en mairie de Quend et au siège du Syndicat mixte baie de Somme-Grand littoral picard. Une réunion publique participative sera programmée ultérieurement.

Le projet semble bien ficelé, avec la construction de logements traver-

orientés Est/Ouest et la création de deux places, l'une tournée vers la dune, l'autre vers la ville. De quoi requalifier l'existant, valoriser les espaces naturels, conforter la biodiversité. Reste à trouver des investisseurs pour ce projet d'envergure.

Reste une question : que devient la résidence des Cygnes-La Renaissance, véritable verrou plantée au milieu de l'espace à aménager ?

« Les négociations à l'amiable sont toujours en cours. La commune a d'ailleurs inscrit près de 800 000 € au budget 2018 pour l'acquisition des deux ou trois derniers appartements restants dans la résidence et diverses parcelles de terrains privés », a précisé le maire, Marc Volant. Sans solution amiable, il faudra passer par une DUP (déclaration d'utilité publique) afin de procéder à l'expropriation. Une phase qui pourrait retarder la mise en chantier du projet. La démolition pourrait toutefois intervenir dans 18 mois. ■

QUEND

Une avancée dans le projet d'entrée de ville

Le projet d'aménagement de la Frange Nord, en entrée de ville de Quend-Plage, avance doucement. C'est en tout cas ce qu'il ressort du dernier conseil municipal de Quend. La Ville et le syndicat mixte grand littoral picard souhaitent racheter les terrains. Et la propriétaire a accepté enfin de céder la totalité du foncier nécessaire au projet. L'emprise s'étire entre l'îlot « La Renaissance-Les Cygnes » et la Chapelle Notre-Dame-des-Pins (ancien grand parking face à la chapelle jusqu'à l'immeuble des cygnes). L'achat des terrains - 6375 m² - devrait coûter à la collectivité et au syndicat mixte environ 425 000 €. Une nouvelle convention financière a été établie entre la commune de Quend et le Syndicat mixte grand littoral picard. Le conseil a accepté à l'unanimité que le maire, Marc Volant, signe tout acte relatif à cette transaction.

Une nouvelle réunion d'information aura lieu le 10 juillet à 18 h 30 à la salle Daniel-Boudeville à Quend-Ville, afin de présenter de nouveau le projet d'entrée de ville.

De notre correspondante CLAUDE GAILLY



Les terrains s'étendent de l'ancien grand parking à l'îlot « La Renaissance-Les Cygnes ».

MISE À PRIX : ENTRE 350 ET 450 € POUR LES HUTTES

L'adjudication des pieds de huttes aura lieu le 14 juin à 19 heures en mairie. Celle-ci a lieu tous les 9 ans, soit la durée des baux, et concerne 13 pieds de hutte et une hutte communale dans les marais communaux dits « Le Plat Marais » et « Le Paradis et les Goves ». Mise à prix: 450 € pour la hutte communale et 350 € pour les 13 pieds de hutte. Les enchères se feront par tranche de 50 €.

Des Cygnes qui ne trompent pas

Le rachat de ce bâtiment-verrue n'en finit pas. Il sera démoli au profit d'un projet touristique.

Dans son édition du 10 octobre, *Le Courrier Picard* a fait part de l'avancée à vitesse d'escargot du plan vélo en Baie de Somme, pourtant lancé il y a presque 18 ans. Il reste presque autant de kilomètres de pistes en site propre à réaliser (36 km) que ce qui a déjà été fait (44 km). Ce plan vélo n'est pas le seul dossier qui progresse si lentement. Il en est un autre, symptomatique de l'enlèvement administratif ou juridique de certains projets. C'est celui de la résidence Les Cygnes, 41, avenue Adéodat-Vasseur, l'avenue principale de la mer, à Quend-Plage. Ce bâtiment lépreux se trouve à l'entrée de la station. Il comporte toute une série de studios et d'appartements que le Syndicat mixte Baie de Somme s'efforce d'acheter à l'amiable, un par un depuis une dizaine d'années. Chaque logement acquis l'est aux forceps et semble une victoire à la Pyrrhus, tant le temps est long pour en finir.

LES LOGEMENTS POUR SAISONNIERS SEMBLENT DÉPASSÉS

Au point que le projet initial de construire ici des logements pour les saisonniers paraît dépassé. C'est ce qui a été dit lors du dernier conseil syndical à Saint-Quentin-en-Tourmont, le 6 octobre. La collectivité a acquis un des quatre derniers studios qui restent encore à négocier, au prix de 40 700 €, pour



La résidence Les Cygnes est une verrue à l'entrée de Quend. Le rachat à l'amiable des appartements dure depuis des années.

18,50 m², soit 3 700 de plus que l'estimation des Domaines. Elle a accepté que les occupants restent dedans pour l'instant via un bail précaire. Ce bâtiment est destiné à être démoli. Initialement, donc, devaient être réalisés des studios pour les personnes, nombreuses, qui viennent travailler à Quend et sur le nord de la côte pendant la saison. Ce dossier traînant d'année en année, ces saisonniers ont bien dû se résoudre à trouver des solutions par eux-mêmes. Ce qui fait qu'au-

jourd'hui cette priorité n'en est plus une. « Nous sommes sur une opération plus globale autour de l'activité touristique. Elle pourrait comprendre un hôtel », a expliqué le nouveau président de ce Syndicat Mixte, Stéphane Haussoulier. Regrettant, comme pour le plan vélo, que le Syndicat mixte ne se soit pas donné les moyens d'accélérer cette opération de rachat par une déclaration d'utilité publique. On la commente, mais on ne refait pas l'histoire. ■ V.H.

projet d'entrée de ville

Le projet d'aménagement de la Frange Nord, en entrée de ville de Quend-Plage, avance doucement. C'est en tout cas ce qu'il ressort du dernier conseil municipal de Quend. La Ville et le syndicat mixte grand littoral picard souhaitent racheter les terrains. Et la propriétaire a accepté enfin de céder la totalité du foncier nécessaire au projet. L'emprise s'étire entre l'îlot « La Renaissance-Les Cygnes » et la Chapelle Notre-Dame-des-Pins (ancien grand parking face à la chapelle jusqu'à l'immeuble des cygnes). L'achat des terrains - 6375 m² - devrait coûter à la collectivité et au syndicat mixte environ 425 000 €. Une nouvelle convention financière a été établie entre la commune de Quend et le Syndicat mixte grand littoral picard. Le conseil a accepté à l'unanimité que le maire, Marc Volant, signe tout acte relatif à cette transaction.



Les terrains s'étendent de l'ancien grand parking à l'îlot « La Renaissance-Les Cygnes ».

MISE À PRIX : ENTRE 350 ET 450 € POUR LES HUTTES

RENDEZ-VOUS

Aujourd'hui

QUEND

► **Initiation à l'Aquabelle** organisée par l'Office de tourisme de Quend-Plage. Sur le thème de la fête des mères pour les enfants de 6 à 12 ans. Réservation obligatoire à l'Office de tourisme de Quend-Plage. Tarif : 2 €. Renseignements et réservation : 03 22 23 32 04, office.tourisme.quend-plage@wanadoo.fr.

Demain

CAYEUX-SUR-MER

► **Fête de la victoire** à 10 h 15 sur la place du 8 mai 45 dépôt de gerbe, vers 11 h 15 à l'église Saint-Pierre départ du cortège vers le monument aux morts, dépôt de gerbe, recueillement. Dépôt de gerbe et recueillement sur la tombe des soldats anglais, distribution de friandises aux enfants.

PENDÉ

► **Commemoration** à 10 h 45 rassemblement à la mairie, 11 heures célébration à l'église, 11 h 30 dépôt de gerbes au monument aux morts, remise des médailles, 11 h 45 vin d'honneur.

RUE

► **Commemoration** à 10 h 15 rassemblement face au beffroi, à 10 h 30 célébration religieuse à l'église Saint-Wulphy avec le concours de l'harmonie municipale, 11 h 15 dépôt de gerbe au monument aux morts, à 11 h 45 retour au beffroi.

A Venir

MONS-BOUBERT

► **Fermeture exceptionnelle** samedi 16 mai de la mairie.

RUE

► **Messe de l'Ascension** jeudi 14 mai à 11 heures à l'église Saint-Wulphy.

QUEND

Le futur aménagement inquiète

Mardi le maire de Quend a organisé une réunion publique afin de présenter le projet d'aménagement de l'espace nord de Quend-Plage. Les questions ont fusé.

Tout le monde était convié à cette réunion de « concertation ». Parmi le public, beaucoup d'habitants de Quend-Plage, certains y vivant à l'année, d'autres quelques mois et quelques-uns durant les vacances seulement. Mais très peu de commerçants parmi eux. Sans doute ne se sentent-ils pas concernés. Pourtant, ce projet est bien monté avec l'intention de redynamiser la station.

Après le mot d'accueil du maire qui rappelait que depuis une dizaine d'années la commune et le Syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard rachetaient les appartements du « *trop fameux immeuble la Résidence-Renaissance (Les Cygnes)* » au fur et à mesure, c'est Cathy Brulin, attachée au Syndicat mixte qui présentait ce projet.

Restructurer l'avenue principale

Pas facile pour elle car souvent interrompue par des personnes trop pressées de savoir ce qu'il allait advenir de leur garage ou autre dépendance. Le projet prévoyait la démolition « des Cygnes » bien sûr et la reconstruction de logements -90 environ- pour accueillir des jeunes ménages, des personnes plus âgées, des habitants à l'année, des vacanciers, des saisonniers, de l'accueil de groupes et pourquoi pas une auberge de jeunesse et aussi des commerces.

Enfin, il s'agit d'augmenter la population à temps plein, de la popu-



Dès la présentation du projet, les premières questions sont tombées.

lation touristique, du logement alternatif en restructurant l'avenue principale et en établissant des axes de circulation douce (voie à sens unique) afin de desservir les bâtiments de taille raisonnable et de hauteur limitée à 2 étages. Tout cela en préservant l'existant.

« Faire venir des gens, n'y a pas de travail », « Ou'est ce qu'ils vont faire ? », « Et le massif dunaire, vous allez le démolir ? » Il y a déjà des sommes bien financièrement. On

« Il y 50 ans il y avait tout »

Une voix s'élève dans l'assistance, celle de Jules Trédez. « Je suis établi à Quend depuis près de 50 ans et je peux vous assurer qu'à cette époque, il y avait des commerces, 3 boucherie, 4 épicerie, des boulangeries, une pâtisserie, coiffeur, poissonnerie, une poste, un tabac, des brasseries, enfin tout. Il manquait juste une pharmacie, je ne comprends pas pourquoi les commer-

« On économise sur le fonctionnement pour pouvoir investir et ce projet arrive après 6 ans de réflexion »

Marc volant

économise sur le fonctionnement pour pouvoir investir et ce projet arrive après 6 ans de réflexion. » Assainissement, voiries, éclairage seraient supportés financièrement par la commune pour quelque 1,2 million d'euros. « Qui va occuper ces cellules commerciales et y aura-t-il obligation à ouvrir à l'année ? », demande Hervé Gillet.

Le but de cette opération est d'avoir plusieurs clientèles, d'aménager l'espace public et de travailler sur les besoins de la station dans les deux ans à venir, faire une urbanisation contrôlée et respecter l'espace dunaire, gérer le flux de piétons, la piste cyclable de Belle-Dune au centre ville, hiérarchiser les flux et les bâtiments.

Enfin, à la question « Que va devenir la grand'place où l'on faisait le marché avant ? » le maire répond que c'est le moment de se placer et de proposer ce terrain pour reconstruire l'aquacub ou pourquoi pas faire une piscine pour nos écologistes de la communauté de communes Authie-Maye. »

De notre correspondant
CLAUDE CAULY

MARDI 5 MAI 2015 COURRIER PICARD

ABBEVILLE

Le collège recrute

Le collège du Pontbieu, invite les intéressés à postuler à la section handball de l'établissement. Page 9



FEUQUIÈRES

Inquiétudes chez Bricard

Les syndicalistes ont des inquiétudes pour l'avenir du site industriel spécialisé dans la serrurerie. Page 13



EU

Les livres en fête le 16

Le salon du livre se déroulera samedi 16 mai, 80 auteurs sont attendus pour cette 18^e édition. Page 14



QUEND-PLAGE

Un nouveau cadre de vie pour le quartier nord de la ville

Ce mardi 5 mai, le projet d'aménagement du nord de Quend-Plage est présenté à la population lors d'une réunion de concertation. C'est toute la ville qui est en mutation.



« On veut assurer une mixité pour ramener de la vie dans la station »

Hervé Leu

mixte est en cours d'acquisition des derniers appartements secondaires ; ce qui ne se fait pas facilement.

Le programme proposera des logements à destination de jeunes ménages ou de personnes âgées ; d'autres pour les travailleurs saisonniers, couples, peut-être, à une auberge de jeunesse et enfin, des habitations de tourisme. « On veut assurer une mixité pour ramener de la vie dans la station », précise Hervé Leu.

La zone d'aménagement concerté prévoit également des possibilités de locaux commerciaux. « Rien n'est fixé encore, car il faut être cohérent en termes de dessertes », indique le chargé de mission. Les dessertes, ce sont toutes les voies qui permettront la circulation dans ce quartier complètement revu.

Pas plus de deux étages

Les routes seront refaites et une voie douce est prévue à l'arrière des nouveaux logements. De la rue de Berck à la Route départementale 332, la bande de terrain d'environ 100 mètres de large appartient à un propriétaire privé. Les promoteurs immobiliers intéressés devront respecter le règlement de la zone d'aménagement. Par exemple, un immeuble ne pourra pas excéder deux étages. Le syndicat, en échange de programmes immobiliers privés, assure la viabilisation du terrain. Le coût de cette zone s'élève à 750 000 €.

► Réunion de concertation ce mardi 5 mai, 17 heures, salle des fêtes de Quend. Entrée libre.

Dans le cadre du programme, l'immeuble, appelé « Renaissance », sera démolie « pour faire respirer le quartier » (Illustration : Syndicat mixte baie de Somme).

De nouveaux logements, des locaux commerciaux pour l'économie, des routes douces pour cyclistes et piétons, des espaces publics... C'est ce que prévoit le projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) au nord de Quend-Plage. Il concerne le quartier qui longe

l'avenue Adolphe Vasseur, de la Route départementale 332 jusqu'à la rue de Lille.

Ce projet sera présenté aujourd'hui aux habitants, commerçants et toutes personnes intéressées par le dossier, sur lequel il n'y a pas eu, pour l'instant de réactions ou de commentaires. « Il est en ré-

flexion depuis 2006. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de présenter un programme, mais qui n'est pas totalement figé, d'où la réunion de concertation », précise Hervé Leu, chargé de mission en aménagement au Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard, qui porte ce programme d'aménage-

ment que lui a délégué la municipalité de Quend.

Cette opération répond à des besoins immobiliers de la ville avec toutes les contraintes environnementales du secteur situé en bord d'un site classé. Pour faire respirer le quartier, l'immeuble, appelé Renaissance, sera détruit. Le Syndicat

■ QUEND

Réunion publique sur l'aménagement de Quend-Plage

Comprendre. Mardi 5 mai prochain, le syndicat mixte baie de Somme - Grand littoral picard et la mairie de Quend proposeront une réunion publique à la salle des fêtes de la commune (17h), pour présenter les projets d'aménagement d'entrée de ville par la zone nord de Quend Plage. Un projet sur lequel le syndicat mixte travaille depuis plusieurs années, et que la municipalité attend non sans impatience pour (re) donner à la localité un coup de boost

notamment touristique. De nombreux aménagements sont prévus sur une vaste superficie aujourd'hui en friche. Les choix engagés au cours de ce projet donneront l'impulsion touristique et économique de Quend-Plage pour les décennies à venir. Il en va de même pour la mise en valeur de son environnement et son cadre de vie. L'idée de la concertation au cours, notamment, de cette réunion demeure de consulter les acteurs locaux et les habitants.



Le périmètre de la zone d'aménagement de Quend-Plage

Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°4
DU BILAN DE LA CONCERTATION
PLAQUETTE DE LA CONCERTATION
(MARS 2015)

PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DE LA FRANGE NORD A QUEND-PLAGE-LES-PINS

Concertation préalable
à la création de ZAC

Contexte et enjeux du Projet

LE CONTEXTE

Le territoire de la commune de Quend couvre une superficie de 37,78 Km². Quend fait partie intégrante du littoral picard, au sein du Marquenterre, entre l'estuaire de l'Authie et le Hâble d'Ault.

Organisée autour de plusieurs noyaux d'habitats, la commune se situe au cœur d'un espace paysager et naturel de grande qualité.

La situation de Quend-Plage-Les Pins (bord de mer, espace dunaire préservé, proximité de grandes infrastructures touristiques) lui confère un **caractère stratégique et attractif dans le développement touristique de la côte picarde.**

Parmi les espaces clés du développement de la commune figure notamment le périmètre de la "Frangé Nord" du centre ville, disposant d'une position charnière entre l'urbanisation de Quend Plage et la ZAC du Royon.

La commune a délégué au Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard un droit de préemption sur cet espace. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte a décidé de lancer des études d'urbanisme afin de **mettre en œuvre un projet de reconquête urbaine portant sur le développement de la frange nord de Quend Plage.**

Les objectifs sont de :

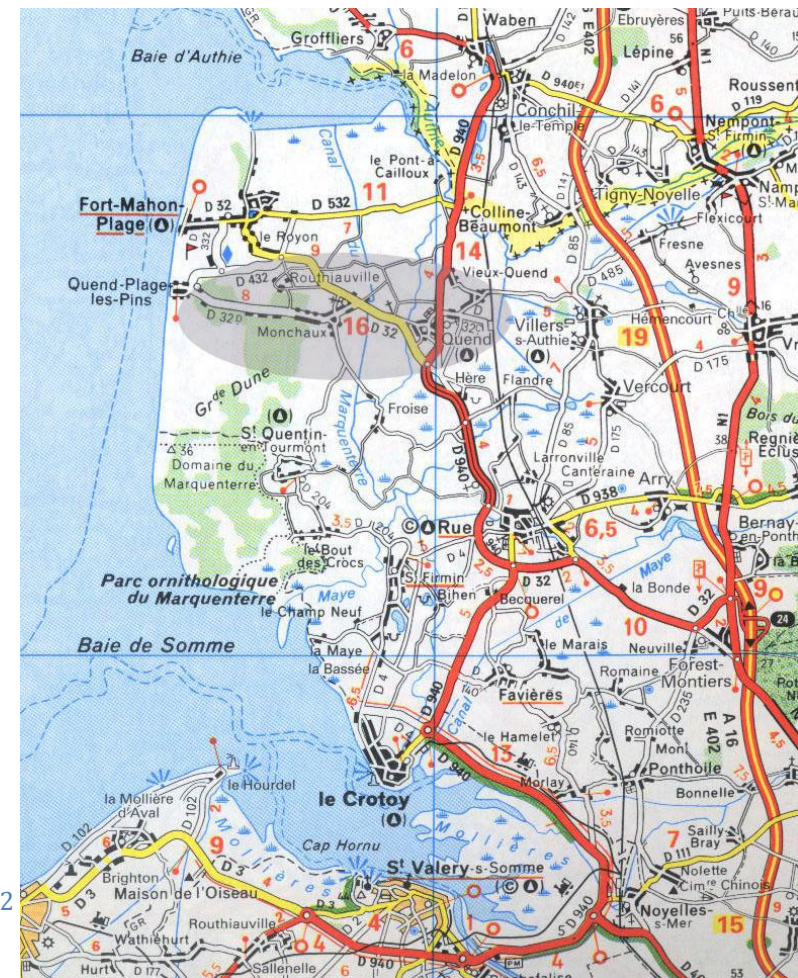
- connecter cette zone avec le site de Belle Dune, traitement des limites avec la dune, traitement de la façade urbaine de « l'entrée du centre ville ».
- créer un pôle d'accueil et d'hébergement pour les touristes (structure hôtelières, auberge de jeunesse) et les travailleurs saisonniers.

La stratégie à mettre en œuvre devra tenir compte de plusieurs enjeux, la réorganisation des flux et dessertes : routières et modes de déplacements doux, la maîtrise du foncier, la prise en compte des besoins de la commune (logements, services, ...) et du Syndicat Mixte (équipements publics, stationnement, valorisation touristique, ...)

Une réflexion préalable à l'aménagement de cette zone, entamée en 2012, a permis de décliner un **schéma de structuration urbaine et d'élaborer des études permettant de disposer d'éléments tangibles.**

A l'issue de ces études, la commune et le Syndicat Mixte ont donc souhaité se doter d'un outil de maîtrise de l'urbanisation, et d'engager plus avant sa réflexion en mettant en place un véritable projet d'aménagement sur le site "Frangé Nord" par le biais d'une programmation urbaine qui débouchera sur une mise en œuvre opérationnelle du schéma d'aménagement retenu, dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

ZAC : Ce sont des zones à l'intérieur desquelles la collectivité publique décide d'intervenir pour procéder à la réalisation coordonnée d'équipements publics en vue d'aménager les terrains qu'elle a acquis ou qu'elle acquerra, pour les céder ensuite à des utilisateurs publics ou privés.



DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE

Le secteur d'étude est d'environ 5 hectares, celui-ci est localisé à l'est de la station balnéaire, en continuité urbaine, en prolongement de l'axe principal (l'avenue Adéodat VASSEUR). Il est limité à l'est par la D332 et une partie de la ZAC du Royon, au nord par le complexe touristique de Belle Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

L'étude portera sur les 5ha mais aussi sur les emprises de la ZAC du Royon situées à proximité (notamment le long de la RD 332), et le centre ville de Quend Plage, jusqu'au front de mer et un périmètre rapproché intégrant les emprises voisines,

Au centre, se situe l'îlot « La Renaissance – Les Cygnes » à traiter ainsi que ses abords, dans l'objectif de reconquête de son emprise en « trait d'union » entre le cordon dunaire, le centre ville et la ZAC du Royon.

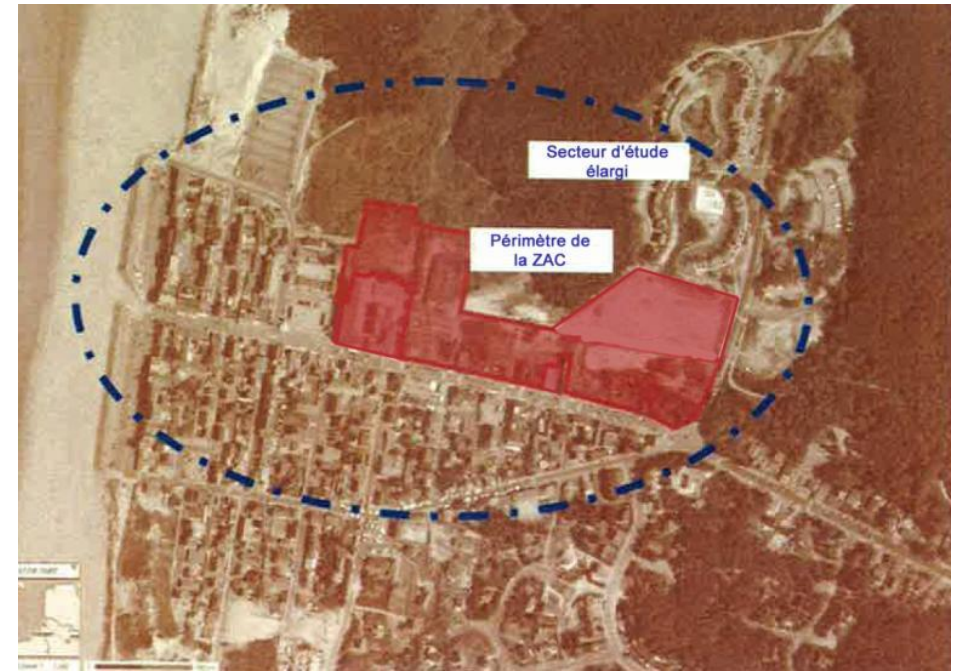
La proximité du massif dunaire et des polarités touristiques et urbaines, oblige à repenser à la fois à l'échelle du quartier mais aussi de façon plus large la question des déplacements piétons et cyclistes notamment.

A l'échelle de la zone d'étude:

Le secteur d'étude est bordé par deux voies structurantes repérables dans la hiérarchisation des espaces publics.

Il s'agira de déterminer une constitution urbaine intégrant l'entité étudiée dans le projet communal global.

Valoriser l'entrée du centre ville de Quend-Plage dans le cadre des aménagements proposés va être l'enjeu de cette zone.



DIAGNOSTIC – COMPOSITION ET UNITE DES PAYSAGES

La frange Nord, zone dans laquelle se trouve le périmètre d'étude, est à l'intervalle entre la ville et la dune du Royon.

En tant que « zone tampon », elle profite des ambiances de ces deux ensembles mais est également dépendante de leur dynamique.

Les qualités et enjeux du paysage de cette « zone tampon » ne peuvent donc être complètes qu'en prenant en compte les différentes unités paysagères qui l'entourent.

Or, l'analyse à l'échelle du cordon dunaire et de la ville, a mis en évidence une certaine diversité dans la composition urbaine et naturelle (densité du bâti, cordons dunaires, plantations).

En parcourant la ville, on perçoit une diversité d'ambiances induites par ces composantes :

- « L'entrée de ville » se fait à l'embranchement de l'avenue Vasseur avec l'avenue Foch. Celui-ci marque le seuil de la ville avec, dès son franchissement, une ambiance bien plus urbaine. Pour autant, ce seuil vers la ville n'est nullement signifié et inscrit dans un vocabulaire routier.

Cette unité à son importance puisque depuis le « seuil », l'on peut voir l'ancien parking, qui fait partie de la frange nord.

- « Le tissu urbain » présente un bâti dense réparti de manière homogène, porté par deux grandes avenues et entrecoupé de ruelles qui permettent une traversée de la ville avec vue sur les dunes environnantes et notamment la frange nord.
- Au sud, la limite est plus lâche. Elle ouvre des perspectives en direction du relief de la dune des Blancs où la ligne de toits de la ville s'incère dans le fond composé par la forêt.
- « Le front de mer » est une unité à part entière car il s'aligne sur l'axe du cordon littoral et de la plage. Le front bâti est tracé avec dureté, des maisons et immeubles alignées au cordeau et sans le moindre espace interstitiel.

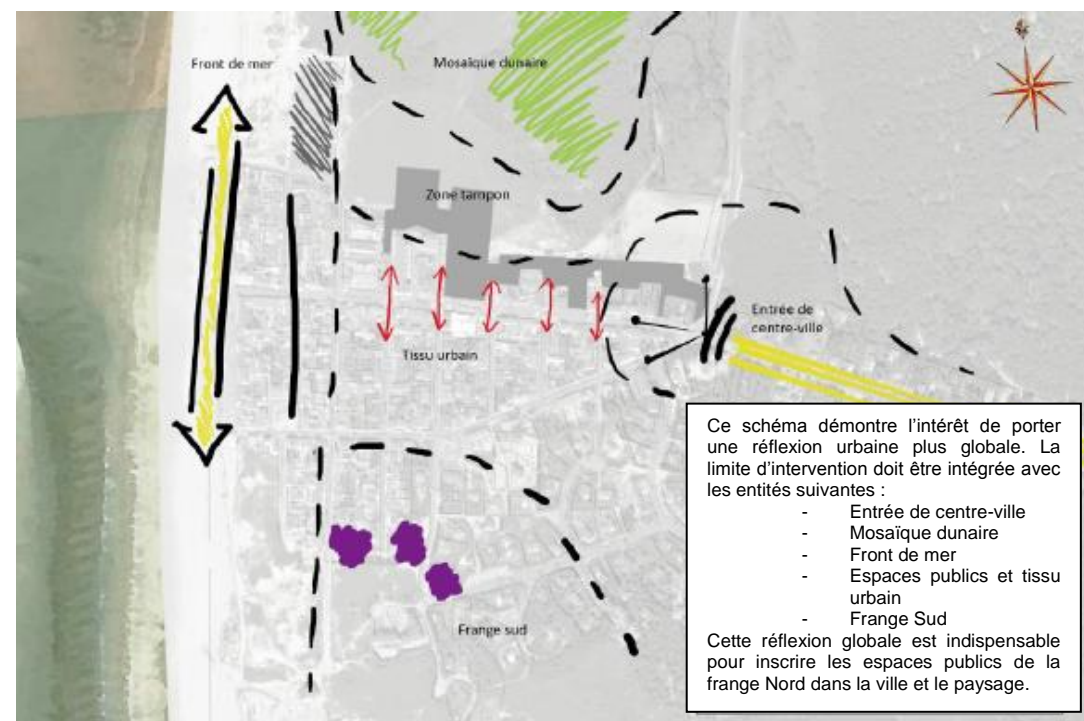
Cette unité s'étend sur trois rues vers l'Est. Elle comprend l'espace piétonnier, espace public majeur dans la ville, coupé en son centre par la « barre » que constitue les Résidences Cygnes / Renaissance, et le no man's land qui l'entoure.

- Plus au Nord, « la mosaïque dunaire » qualifie l'unité paysagère de la dune et de sa végétation. Les dynamiques passées et actuelles de reconquête végétale, qu'elle soit naturelle ou anthropique, va influencer sur notre vision de la zone tampon et ce dont elle peut bénéficier.

- La dernière unité paysagère est donc « la zone tampon », prise entre ces 4 premières unités.

Elle se pose en rupture avec le milieu dunaire avec, d'un côté le front constitué par la pinède, et de l'autre celui constitué par les arrières d'immeubles et de jardins.

L'espace ensablé laissé après la destruction de l'ancien parking et celui encore présent sur le front de mer permettent d'éviter l'enfrichement de cette zone et donc de conserver une certaine respiration.



La frange et la limite nord sont assurées par le massif dunaire, véritable limite à l'urbanisation.



A l'est et au sud, l'espace est fermé par la RD allant vers Fort Mahon et par l'axe urbain principal de Quend, important support de la vie de la station balnéaire.



A l'Ouest, du tissu urbain n'est pas structuré autour d'axe de voirie prééminent.



Le cœur de ville, qualifié par la densité et l'ancienneté des constructions, s'organise autour de deux voies principales : l'avenue Vasseur et l'avenue Foch, traversées perpendiculairement par des voies plus étroites parallèles à la côte.

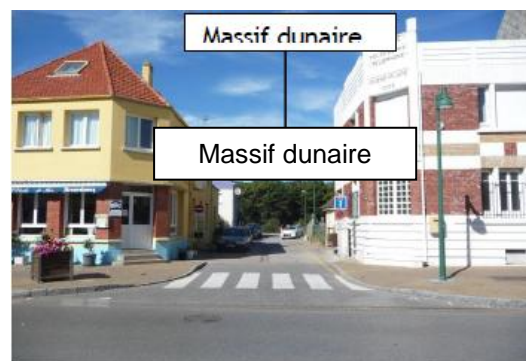
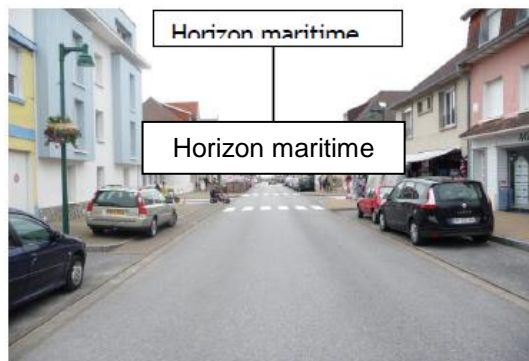
La qualité des rues, ruelles et places de la ville, leur dimension, la place consacrée au piéton et les vues sur le paysage environnant, vont conditionner l'intérêt qu'aura le promeneur à la découverte du patrimoine architectural et paysager qui l'entoure.

Les « fenêtres » de l'avenue Vasseur :

L'avenue Vasseur est la voie principale et structurante de Quend- Plage menant à la mer.

C'est là qu'est la densité de construction la plus élevée, tandis qu'en s'éloignant de l'avenue, le bâti devient plus lâche.

En la longeant, les rues qui la jalonnent offrent des fenêtres successives sur la dune du Royon au Nord mais également de l'autre côté de la ville



Le secteur d'étude se distingue par un « périmètre opérationnel » restreint centré sur l'îlot Renaissance – Les-Cygnés et un « périmètre élargi » englobant l'ensemble du centre ville de Quend Plage et les abords de la frange nord ;

Cette zone bénéficie de plusieurs lignes de bus et d'un accès autoroutier ;

Risques et contraintes : la commune est concernée par un risque de submersion marine. Le secteur d'étude en est toutefois exclu.

LES ENJEUX DU PROJET

- Prendre en compte l'activité touristique existante et le potentiel de développement touristique ;
- intégrer les flux (transports et déplacements) : accès et desserte, offre de transport collectif ;
- créer un maillage de circulations douces et viaires, relié à l'existant.
- développer un habitat adapté au contexte économique : accueil de personnel saisonnier,
- développer un habitat adapté au contexte démographique : accueillir des familles afin d'enrayer le phénomène de vieillissement de la population (grands logements, logements aidés, accession) développer le logement adapté aux personnes âgées (petits logements notamment).

La commune de Quend doit développer une plus grande diversité de logements afin d'atteindre une réelle mixité de la population qui permettra d'enrayer les baisses « cycliques » de population.

Elle doit aujourd'hui proposer une offre de logement adapté à ses besoins très particuliers :

- Pour la population "résidente" : des logements plus petits adaptés aux besoins de jeunes ménages ou d'une population vieillissante cherchant à quitter de grands logements, du logement locatif et du logement en accession, afin de permettre le parcours résidentiel des ménages sur le territoire communal.
- Pour la population liée à l'économie touristique: il s'agit de développer des modes d'hébergements alternatifs à la résidence secondaire, afin notamment de maintenir le nombre de résidences principales disponibles pour les "résidents".

Ces hébergements liés à l'économie touristique doivent répondre à des besoins diversifiés :

- Hébergements pour travailleurs saisonniers,
- Hébergements pour groupes : jeunes et de scolaires,
- Hébergement hôtelier,



Les Objectifs de la ZAC

La station balnéaire de Quend Plage a fait l'objet d'une réflexion d'ensemble menée conjointement par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard et la Commune de QUEND qui depuis 2006 a fait ressortir la nécessité de traiter qualitativement et de créer un lien entre l'espace urbain et les milieux naturels, de requalifier les espaces publics et bâtis, et d'améliorer l'entrée de ville et le front littoral.

Dans cette optique, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption urbain sur la frange nord de Quend-Plage-Les-Pins en vue de créer une opération d'aménagement urbain ; notamment de favoriser la politique locale de l'habitat par la création d'une résidence d'accueil pour saisonniers et de lutter contre l'insalubrité de la résidence « la Renaissance ». Dès 2003, le Syndicat Mixte rachetait la partie Renaissance et ainsi 27 des 51 logements « locations de bains de mer », préalable incontournable pour la maîtrise foncière et la reconquête urbaine du cœur de station.

En 2010, la Commune de QUEND a choisi de déléguer ce droit de préemption urbain au profit du Syndicat Mixte et de lui confier la maîtrise d'ouvrage des études relatives à la définition d'un projet de développement de la commune dans ce périmètre, eu égard à ses compétences en matière d'aménagement.

En parallèle de l'établissement d'un montage financier d'opération pour la mise en œuvre de ces études, un programme d'acquisition à l'amiable des appartements de la Résidence des Cygnes en fonction des opportunités de cession a également été établi.

En 2012, après mise en concurrence, un groupe de Cabinets d'études a été retenu pour élaborer un schéma d'aménagement de la Frange Nord de Quend Plage. Ce groupement avec pour mandataire l'Agence d'urbanisme URBANITES, est associée à l'Agence ROUX – Architecte, DSM - Agence de Paysage, Ernst & Young – Société d'Avocats, et Ecosystème – Expert en écologie.

A la suite d'une phase de diagnostic et de l'exploration par ces cabinets des différentes possibilités d'intervention, les études ont conduit à la proposition d'élaboration d'une Zone d'Aménagement Concerté. Cette ZAC s'articule autour de la « barre » que constituent les résidences « Renaissance & Cygnes ».

Cette démarche de définition du devenir de la frange Nord de Quend Plage s'associe pleinement au développement global de la commune retranscrit au sein du Plan Local d'Urbanisme de Quend, en cours d'élaboration.



OBJECTIFS POURSUIVIS

Commune « prisée » du littoral picard, QUEND souhaite se doter d'un outil de maîtrise de l'urbanisation, de la qualité du bâti et des espaces publics et engager plus avant sa réflexion.

Pour cela, un véritable projet d'aménagement de l'îlot « La Renaissance – Les Cygnes » et du secteur « frange nord » par le biais d'une programmation urbaine est recherchée pour déboucher sur une mise en œuvre opérationnelle de la valorisation de la globalité du centre ville et ses espaces publics.

La réflexion préalable au projet d'aménagement, se décline en 4 objectifs principaux :

- **Développer l'habitat de la Commune sur la frange nord de Quend-Plage en gérant les espaces en recomposition urbaine (notamment l'îlot La Renaissance- les Cygnes) et les espaces libres tout en préservant son environnement et en favorisant la mixité sociale,**
- **Développer des équipements publics, un hôtel ou une résidence de tourisme,**
- **Concevoir un espace public en lien avec le milieu dunaire, avec le cœur de la station balnéaire et les différents équipements publics existants et à venir,**
- **Préserver le patrimoine naturel et architectural de la commune dans la continuité du nouveau quartier''**



STRATEGIE D'AMENAGEMENT

- La prise en compte d'un cadre foncier plus large afin de veiller à la **continuité urbaine** du projet avec le centre ville, le front de mer mais aussi l'espace dunaire et le complexe Belle Dune.
- **L'accompagnement urbain de l'entrée du centre ville et des abords de la RD 332** avec un aménagement paysager des abords vers Belle Dune, en continuité d'une construction venant annoncer l'urbanisation de la frange nord, et pouvant accueillir logement spécifique à vocation touristique attendu dans le cadre du projet : résidence pour le personnel saisonnier, auberge de jeunesse.
- **Création d'une connexion urbaine** : Depuis la RD 332 vers le nouvel îlot Renaissance : Reconstitution des arrières d'îlots : (achèvement de l'urbanisation), traitement des fonds de jardins, « densification des dents creuses » par l'aménagement de bâtiments dédiés principalement aux logements respectant des densités actuelles, conformément à la loi littorale.
- **Facilitation de la circulation dans le secteur et stationnement résidentiel** :
 - o Bouclage des impasses via la voie douce et la nouvelle connexion urbaine et reconstitution de stationnements résidentiels dans les cœurs d'îlots.
 - o Mise en œuvre d'un **plan de circulation intégrant une hiérarchie des axes** et s'appuyant sur l'axe structurant constitué par l'avenue Vasseur ;
 - o Création de **liaisons piétonnes et viaires avec le centre ville** et ses services, le massif dunaire et Belle Dune.
 - o **Connexion du nouvel îlot La renaissance – Les Cygnes**, via des dessertes piétonnes et/ou viaires, qui rejoindront, le centre ville, le nouvel îlot « Frange Nord » et le massif dunaire.

- **La mise en valeur des points de vue et du paysage dunaire** :
 - o Préservation des fonds de parcelles existants grâce à la reconstitution d'une lisière végétale.
 - o Les transparences, « **fenêtres urbaines vers les dunes** » sont préservées et valorisées, notamment depuis l'îlot La renaissance – Les Cygnes.
- **Reconstitution de l'îlot « La Renaissance – Les Cygnes »** : autour d'un véritable espace public, trait d'union entre les dunes et le centre ville, création de bâtiments accueillant diverses fonctions urbaines : habitat, commerces, stationnements,
Ce nouvel espace public pourra accueillir une partie du marché hebdomadaire.
- L'aménagement d'un nouveau quartier prenant en compte les contraintes de **programmation urbaine liées au respect du PLU en cours d'élaboration**.



PARTI PAYSAGER

Restructuration urbaine et paysagère de la Frange Nord de Quend Plage par la création d'un îlot urbain, trait d'union avec le massif dunaire, accompagné d'une voirie longitudinale en cœur d'îlot et de dessertes piétonnes en lien avec le milieu dunaire.

Afin d'y parvenir, les orientations d'aménagement portent sur **la prise en considération des entités paysagères existantes** en périphérie immédiate du secteur d'étude et des articulations assurant une continuité des tissus existants :

- **Marquer le nouveau quartier en 3 strates entre le massif dunaire et la ville de QUEND Plage :**

- *STRATE 1 : La promenade urbaine et piétonne reliant l'entrée de ville et la place offrant ainsi un panorama sur le massif dunaire. Cette promenade aura un gabarit de 2.5m de large favorisant le croisement des piétons. Cette promenade sera accompagnée d'un massif planté de 1m de large afin de préserver le pied du bâtiment.*

- *STRATE 2 : La strate bâtie offrira des fenêtres visuelles sur le massif dunaire depuis le centre-ville,*

- *STRATE 3 : La voie et l'espace paysager gérant les eaux pluviales. Cet espace marque l'interface entre la trame bâtie et les fonds de jardin.*

Le quartier est desservi par une voie en sens unique de 3.5m de large accompagnée de stationnements de 2m de large et d'un trottoir de 1.5m de large. Cette voie sera accompagnée d'un alignement d'arbres afin de renforcer le squelette urbain de ce quartier.

- **Marquer l'espace public la Renaissance les cygnes**

L'ensemble des espaces publics existants de Quend-Plage doivent être à recomposer et/ou valoriser, **dans le cadre d'un projet urbain global**, intégrant notamment l'entrée de Quend-Plage, les places, les axes structurants,Aussi, l'ensemble des places doivent proposer un programme et une thématique particulière afin de favoriser l'attractivité de la ville.

Le quartier est marqué par une place orientée Sud / Ouest – Nord/ Est. Cette orientation offre une fenêtre paysagère généreuse sur le massif dunaire depuis le centre-ville. Une transition piétonne est à prévoir entre la ville et le massif dunaire. Celle-ci s'accroche aux bâtiments et à la place. Cette place devra accueillir des activités de type marché, ... Aussi, elle devra être sobre

au tracé contemporain pour favoriser l'implantation d'activités ludiques et touristiques.

- **Reconstitution paysagère entre la ville, Belle dune et le massif dunaire : restauration du milieu dunaire**

Le projet tiendra compte des besoins exprimés par les acteurs du territoire en termes d'aménagements d'espaces publics, de desserte du site et des quartiers voisins.

- SEQUENCE PLACE / MASSIF DUNAIRE :

- *Marquer la transition entre la ville et le massif dunaire. Il est proposé un parc paysager dunaire à l'extrémité de la place. Cette typologie paysagère permet de confirmer et valoriser l'entrée et la transition vers le massif dunaire.*

- SEQUENCE PROMENADE PIETONNE / MASSIF DUNAIRE :

- *La promenade marque la transition entre le massif dunaire les bâtiments. Elle offre un vrai panorama dans les dunes. Elle doit être accompagnée d'une signalétique pédagogique et parfois d'une petite clôture bois de type ganivelle.*
- *Cette promenade doit proposer des points de vues panoramiques sur le grand paysage dunaire et forestier.*

- SEQUENCE PROMENADE PIETONNE / BELLE DUNE :

- *Assurer la liaison piétonne entre les cheminements piétons de Belle Dune et la future ZAC,*
- *Reconstituer le milieu dunaire sur l'emprise de l'ancien parking,*
- *Recomposer un point bas en lien avec l'étang au cœur de belle Dune,*
- *Proposer un panoramique au bord de la route afin d'affirmer cette effet de coulée naturelle.*

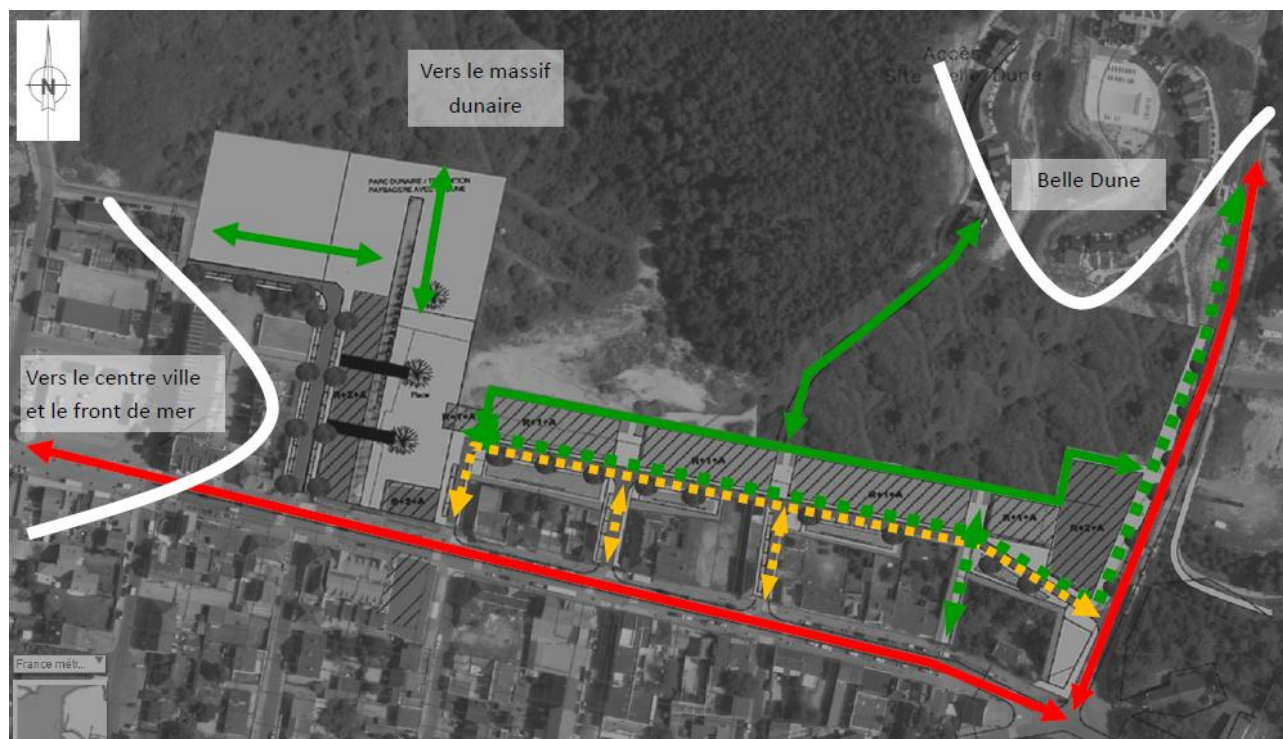
LE PARTI URBAIN

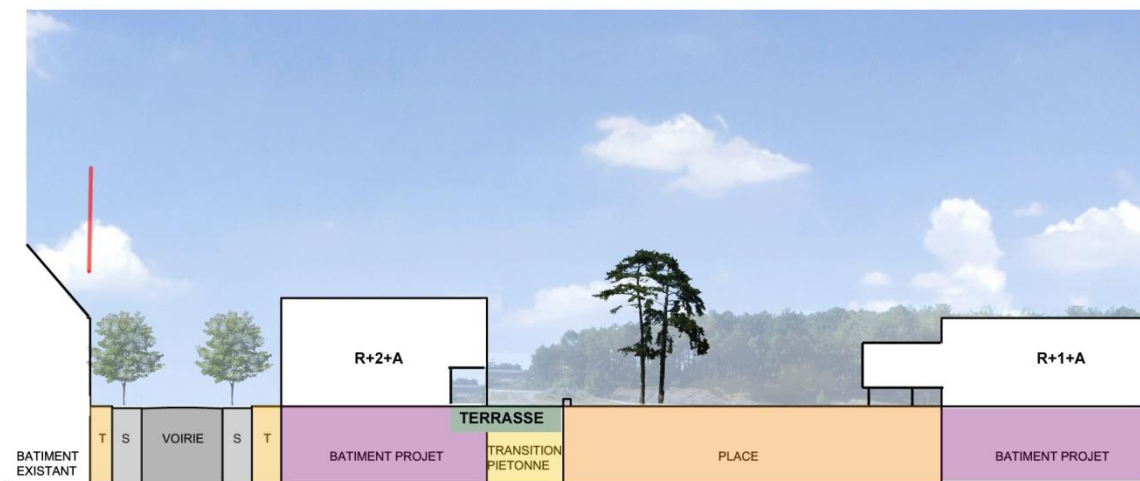
Restructuration urbaine et paysagère de la Frange Nord de Quend Plage par la création d'un îlot urbain, trait d'union avec le massif dunaire, accompagné d'une voirie longitudinale en cœur d'îlot et de dessertes piétonnes en lien avec le milieu dunaire.

Afin d'y parvenir, les orientations d'aménagement en termes d'espaces urbains portent sur :

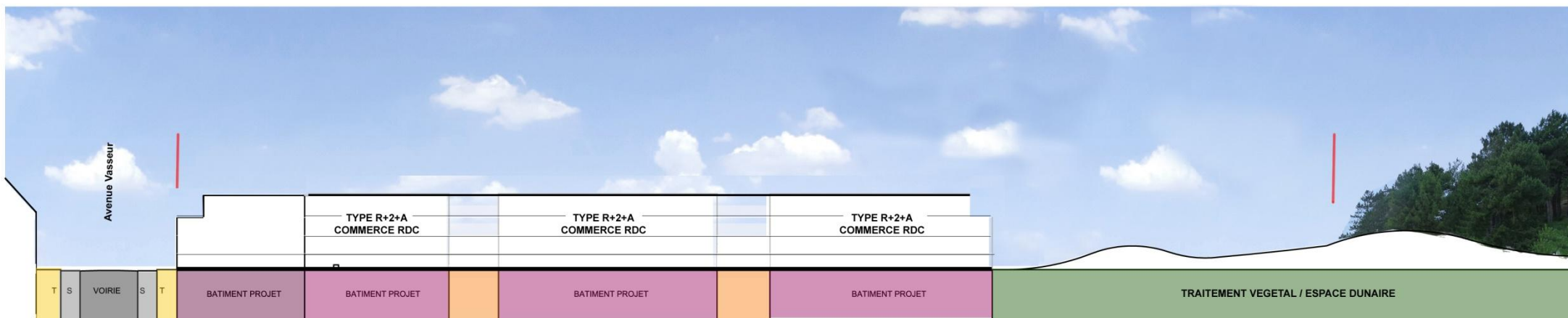
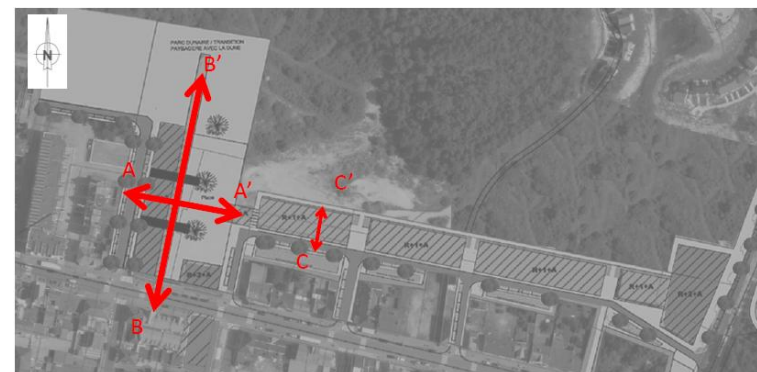
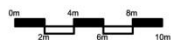
- **La prise en considération des structures urbaines existantes** en périphérie immédiate du secteur d'étude et **des articulations** assurant une continuité des tissus existants.
- **La qualité de la suture urbaine entre le front à rue de l'avenue Vasseur d'une part et le massif dunaire d'autre part :**
 - Reconstitution du carrefour de la RD 332 par la création d'une accroche urbaine venant qualifier cette entrée du centre ville ;
 - Création d'un nouvel espace public très qualitatif sur l'îlot La renaissance – les Cygnes, trait d'union entre l'avenue Vasseur et l'espace dunaire.
- **La reprise de la forme constitutive des îlots**, en s'appuyant sur les impasses existantes et la topographie du site : fenêtres urbaines vers les dunes.
- **L'intégration du site dans son environnement paysager et urbain** : depuis le massif dunaire, jusqu'à un axe desservant le centre ville et le front de mer, constitué d'habitations ou d'activités commerciales et touristiques.

Le projet proposé tient compte des besoins exprimés par la commune en termes de création de stationnements, de desserte du site et des espaces voisins, d'aménagement d'espaces publics de qualité.

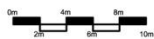


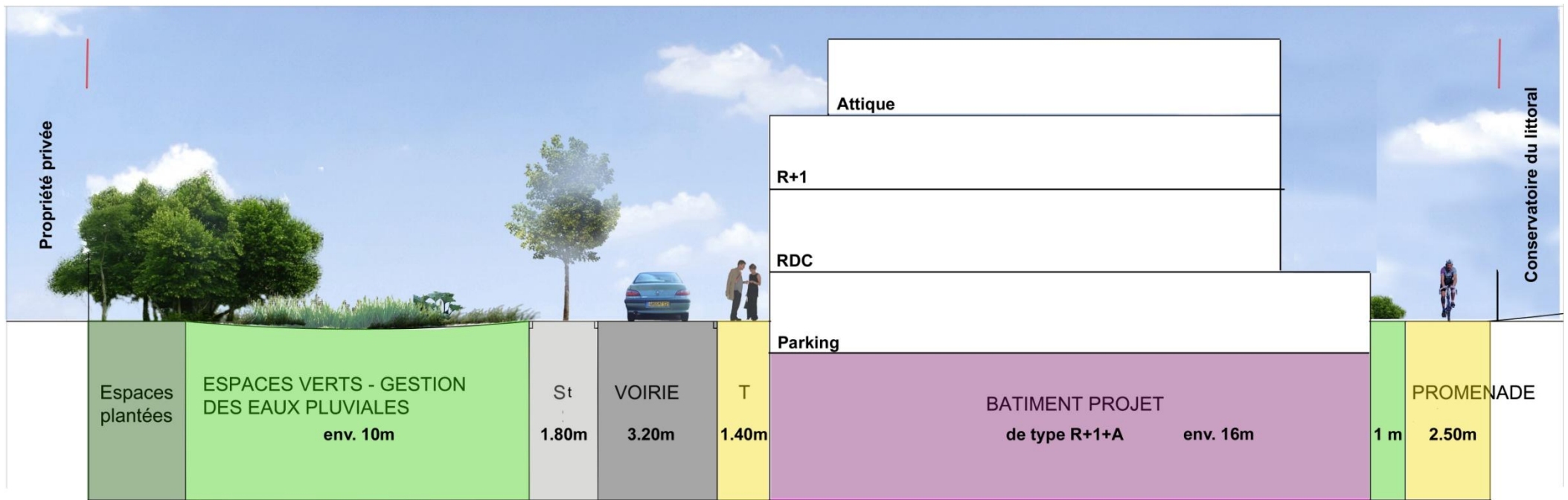


Coupe de principe AA'

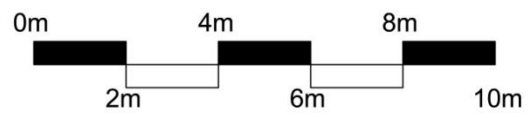


Coupe de principe BB'





COUPE DE PRINCIPE CC'



La Procédure de Zone d'Aménagement Concertée

La procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est un outil réglementaire permettant d'aménager et d'équiper des terrains. Elle est régie par les articles L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure permet :

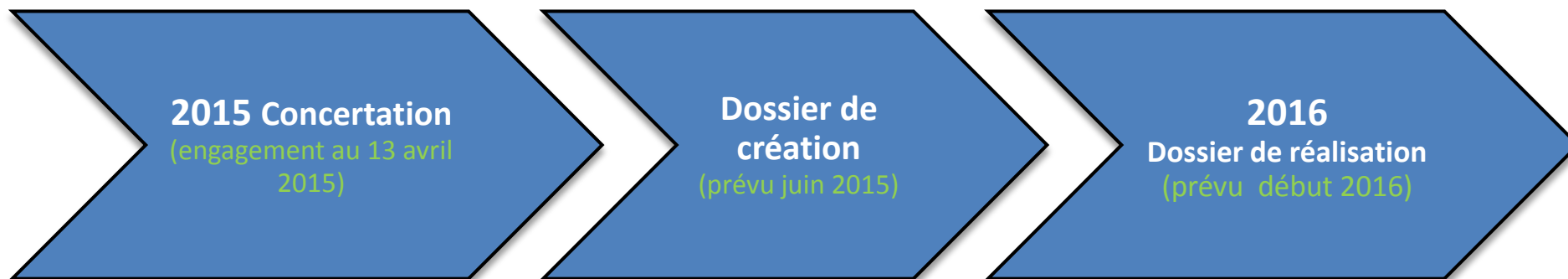
- D'établir et de mener à bien un projet d'urbanisme **en concertation avec les habitants et les acteurs locaux**,
- de conduire une opération combinant l'acquisition de terrains, leur aménagement et la réalisation d'équipements publics et de constructions,
- d'associer interventions et initiatives privées et publiques.

L'opération consiste en l'aménagement global d'une zone bien définie et ce de manière concertée. L'avenir et la cohérence du projet sont ainsi garantis.

1. LA PROCEDURE :

Elle consiste en 3 étapes, qui permettent de guider et d'orienter les travaux:

- La concertation et ses modalités
- Le dossier de création
- Le dossier de réalisation



2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION :

La première étape de la procédure de ZAC consiste en la mise en œuvre d'une concertation qui vise à présenter à la population les orientations en termes de programmation d'aménagement et à recueillir son avis.

La concertation :

- doit permettre de formaliser des outils à destination de la population et des les mettre à la disposition de chacun,
- doit garantir une bonne information sur le projet et son contenu, en apportant à chaque question une réponse aussi précise que possible. Elle doit aussi permettre une prise en compte des avis et propositions exprimées lors des réunions publiques ou sur les registres et sur les sites internet dédiés,
- elle se poursuit tout au long de l'élaboration du projet, jusqu'à la finalisation des études,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juillet 2014, la ville de Quend a entériné la nécessité de traiter qualitativement l'espace milieu urbain et les milieux naturels, de requalifier les espaces publics et bâtis et d'améliorer l'entrée de ville et le front littoral. Pour mener à bien cette mission, elle a sollicité le concours du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

C'est ainsi que par délibération en date du 8 Décembre 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBS) a défini les modalités de cette concertation.

Ces modalités sont les suivantes :

- **Publication d'articles** présentant les avancées de ce projet dans le Bulletin d'information communal ainsi que **sur le site internet** du Syndicat Mixte,

Baiedesomme.org

- **Insertion dans le courrier picard**, en page locale, d'un avis annonçant la concertation à compter du 13 avril 2015,
- **Affichage** de cet avis sur des panneaux à l'hôtel de Ville de Quend ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte,
- Tenue d'une première **réunion publique**, dans la salle des fêtes de Quend, devant permettre les échanges entre le Syndicat Mixte, la Commune, les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée. Cette réunion est prévue **le 5 mai à 17h00**.

Des affiches d'information de la tenue de cette réunion seront affichées en mairie, office tourisme, et proposées à l'affichage des commerces, et différentes structures animatrices de la commune. Des dépliants seront également présents dans ces structures.

- **Mise à la disposition du public du présent dossier de consultation pendant au moins un mois, à compter de la date de publication.** Consultable à l'hôtel de Ville de Quend ainsi que dans les locaux du Syndicat Mixte aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet, ce dossier est accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées d'y inscrire leurs observations qui seront prises en compte lors du bilan de la concertation. Celui-ci sera également téléchargeable sur les sites internet www.mairiedequend.fr et sur www.baiedesomme.org

Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°5
DU BILAN DE LA CONCERTATION

**DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC MIS À LA
CONCERTATION PUBLIQUE (JUIN 2018)**

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE 5 DU BILAN DE LA CONCERTATION

Suite à la première phase de concertation, les observations du public ont été prises en compte dans le dossier de création de ZAC.

Le dossier modifié a été mis à la concertation du public du 18 juin 2018 au 08 février 2019.

Ce dossier est joint à la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard du 08 mars 2019 relative à l'approbation du dossier de création de ZAC et reprend ces modifications.

Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS**

**ANNEXE N°6
DU BILAN DE LA CONCERTATION**

**DOSSIER COMMUNIQUÉ DANS LE CADRE DE LA
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉTUDE
D'IMPACT**

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

**ANNEXE 6 DU BILAN DE LA CONCERTATION :
DOSSIER COMMUNIQUÉ DANS LE CADRE DE LA MISE À DISPOSITION
DU PUBLIC DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

Dans le cadre de la seconde phase de concertation, l'étude d'impact a été mise à disposition du public du 07 janvier 2019 au 08 février 2019.

Ce dossier se composait des pièces suivantes :

- l'étude d'impact et son résumé non technique,
- les avis de l'Autorité Environnementale,
- le mémoire en réponse et ses deux annexes :
 - o les compléments floristiques, phytoécologiques et faunistiques à l'étude d'impact (19/09/2018),
 - o et l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (18/04/2018).

Ce dossier est joint à la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard du 13 mars 2019 relative à l'approbation du bilan de la concertation et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact.

Ces documents sont consultables dans le présent dossier de demande de déclaration d'utilité publique aux pièces n°11, n°12 et n°13.

Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°7
DU BILAN DE LA CONCERTATION
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE
DU 05 MAI 2015

Zone d'Aménagement Concerté "Frange nord de Quend" **Compte-rendu de la réunion publique du 5 mai 2015**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION

Objet :

Réunion de concertation avec les habitants de Quend , Salle des fêtes de Quend - 17H00 le 5 mai 2015

Présentation du projet de la commune et du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral: ZAC Frange Nord de Quend Plage

Monsieur le Maire de Quend, Marc VOLANT, rappelle le contexte et les objectifs du projet :

Le secteur de l'étude menée par le Syndicat Mixte porte sur une surface d'environ 4,8 hectares :

- A l'est de la station balnéaire, en continuité urbaine,
- Limité au sud par l'axe principal (l'avenue VASSEUR),
- Limité à l'est par la D332 et une partie de la ZAC du Royon,
- Au nord par le complexe touristique de Belle Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

Le périmètre de réflexion, plus large, englobe les emprises de la ZAC du Royon situés à proximité, et le centre ville de Quend, Plage, jusqu'au front de mer.

Au cœur de ce périmètre, l'îlot la renaissance – Les Cygnes et ses abords. L'objectif principal du projet est l'aménagement intégré de cet espace : trait d'union entre l'équipement touristique structurant de Belle Dune et le centre ville.

Le projet s'attache à :

- Traiter les limites avec la dune ainsi que la façade urbaine de « l'entrée de ville ».
- Proposer un schéma de développement du secteur intégrant des espaces publics (place, liaisons douces, ...), quelques commerces, des logements, une résidence pour travailleurs saisonniers / auberge de jeunesse un hôtel,). L'espace inséré entre la Frange Nord et les Résidences des Maisons de La Plage pourrait encore accueillir un équipement public à destination de loisirs.

Cathy BRULIN et Johanna LOYER, agence Urbanités, mandataire du groupement en charge de l'élaboration des études de faisabilité urbaine et du dossier de ZAC, rappellent les objectifs et les enjeux du projet pour la commune et le syndicat mixte.

Il est rappelé par les habitants que beaucoup de résidents secondaires habitent Quend 10 mois sur 12.

Les habitants font part de leurs attentes en termes de services, commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte. A cela, la réponse apportée est que l'implantation de commerces et leur pérennité est conditionnée à l'installation de « résidents permanents ». Ces résidents sont à attirer tous profils par l'offre de logements permettant l'installation de jeunes, ou encore de retraités à revenus modestes. En outre, cette installation de commerces s'appuie avant tout sur la démarche

privée où avant tout, une attente de reprise d'activité des structures existante est attendue, avec la priorisation des commerces de 1^{ière} nécessité.

D'autre part l'auberge de jeunesse, l'hôtel ciblé pour ce qui le concerne vers une clientèle à la recherche de « confort tout compris », et la résidence pour l'accueil des travailleurs saisonniers (pouvant également être utilisée comme centre de formation) permettront d'accroître la fréquentation de la station hors saison.

. le de logements.

Concernant l'inquiétude de certains propriétaires sur le devenir de leur bien, des éléments circonscrits sont apportés :

- Seuls les appartements restant à acquérir au sein de la Résidence des « Cygnes » et le bâti situé aux abords immédiats de l'îlot « Renaissance / Cygnes » sont visés par un projet d'acquisition en vue de la destruction. En dernier recours, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera mise en application.
- En dehors de cet espace compris entre les rues Saint Martin et de Berck, il n'est pas prévu d'acquisition d'appartement ou d'habitation.
- L'ensemble de garages de la rue Ringois est situé au sein du projet d'aménagement. En fonction de la finalisation du programme de ZAC, de la recherche des meilleurs partis architecturaux et urbains, la considération d'une éventuelle acquisition en vue de la démolition totale ou partielle des 14 unités sera étudiée, avec selon nécessité demandée proposition de réinsertion de garages équivalents au sein du projet global.
- Le projet de reconstruction des logements démolis suite à un sinistre, rue Ringois, a été entendu et aura à faire l'objet d'un examen de son intégration au projet.

D'autres riverains s'émeuvent de l'impact potentiel du projet sur le cadre constituant leur environnement. Il est rappelé que l'espace traité est constitué pour l'essentiel de friches, de l'emplacement d'un ancien parking en enrobé. Le foncier situé au Nord de la frange est propriété du Conservatoire du littoral et seule une circulation piétonne douce, réversible y est envisageable pour relier le sentier du Royon. Pour les parties de la ZAC entrant le plus à l'intérieur du massif dunaire, une partie (hangar agricole) sera renaturée sur l'arrière de la propriété avec ouverture d'un belvédère. L'autre propriété privée voisine resterait constructible en frange longeant l'urbanisation de la station, l'arrière demeurant également en espace naturel.

Il est également rappelé que des courriers d'information seront de nouveaux envoyés à l'ensemble des propriétaires fonciers concernés par les acquisitions.

La réunion de concertation est levée après qu'ait été rappelé qu'un cahier de doléances et les éléments du projet sont disponibles tant en Mairie de Quend, qu'au siège du Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, Place de l'amiral Courbet à ABBEVILLE.

Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°8
DU BILAN DE LA CONCERTATION
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE
DU 10 JUILLET 2018

Zone d'Aménagement Concerté "Frange nord de Quend" **Compte-rendu de la réunion publique du 10 juillet 2018**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION

Date et lieu : le 10 juillet 2018 à 18H30, Salle des fêtes de Quend

Objet : Présentation du projet de la Commune de Quend et du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard : la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) située sur la frange Nord de Quend-Plage-les-Pins

Une vingtaine de personnes a participé à cette réunion. Une présentation du projet a été faite par projection d'images commentées par les intervenants.

Monsieur le Maire de Quend, Marc VOLANT, ouvre la réunion, en précisant que son objet est de partager le plus largement possible sur l'évolution du projet de création de ZAC, et l'avancement de l'opération.

Florian BOUTHORS, directeur du service Aménagement du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard a rappelé la procédure de ZAC ainsi que ses principales phases :

- La phase diagnostic comprenant notamment les études environnementales,
- Le dossier de création de ZAC et le dossier de réalisation de ZAC,
- Les acquisitions amiables en cours et la mise en œuvre d'un dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui, même si la négociation à l'amiable est recherchée avant tout, permettra d'obtenir la maîtrise foncière par ordonnance d'expropriation,
- La phase opérationnelle de dépôt des autorisations d'urbanisme et de réalisation des travaux par phases.

Cathy BRULIN-MINA, Agence DiversCités, mandataire du groupement en charge de l'élaboration des études de faisabilité urbaine et du dossier de ZAC, rappelle les grandes étapes du projet (dont la phase de concertation) ainsi que ses limites.

Le secteur de l'étude menée par le Syndicat Mixte porte sur une surface d'environ 2,4 hectares :

- Arrières du Front bâti Nord de l'avenue Adéodat Vasseur, entre la Chapelle et la Rue St Martin
- Ilot des Résidences « Les Cygnes » et « La Renaissance », ainsi que les hangars situées à l'arrière de cette barre,
- Intégration d'une voie de liaison entre l'extrémité de la Rue St Martin et la Rue de Lille,
- Au nord, limitation de l'emprise par l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

Des précisions sont apportées sur le périmètre de la ZAC, l'orientation des futurs logements et le devenir des locaux des services techniques (avenue Saint-Martin) en réponse aux demandes formulées.

Le projet s'attache à :

- Traiter les limites avec la dune de manière qualitative ainsi que la façade urbaine de « l'entrée de ville ».
- Proposer un schéma de développement du secteur intégrant des espaces publics (place, liaisons douces, stationnements...), quelques commerces, des logements locatifs, mais aussi la volonté de voir se développer la résidence principale, de la résidence de tourisme, et en fonction des partenariats qui pourront être mis en places, de l'hôtellerie et de l'hébergement collectif.

Les habitants font part de leurs attentes en termes de services, commerces de proximité, de revitalisation du cœur de bourg. L'implantation de commerces et leur pérennité favoriseront à terme l'installation de « résidents permanents ».

- Donner un traitement qualitatif des espaces publics, pour assurer une liaison avec l'environnement dunaire. Ce dernier fera d'ailleurs l'objet de travaux de restauration, et d'ouverture du paysage en 2020.
- Des liaisons douces (réversibles) seront aménagées dans ce cadre pour assurer la connexion aux cheminements existants.

Un participant demande si le rétablissement de la voie démontée derrière le cinéma Le Pax est envisageable. Il lui est confirmé que cette situation d'occupation était illégale et ne peut nullement faire l'objet d'accord avec le Conservatoire du littoral, propriétaire de la dune.

L'attente de la concrétisation du projet d'aménagement et la démolition de la « barre » des résidences « Les Cygnes » et « La Renaissance » ainsi que des hangars est avancée par plusieurs participants durant la réunion de concertation.

Au cours des échanges avec le public, des précisions sont apportées en matière d'acquisition :

- Plusieurs acquisitions sont en cours. Monsieur le Maire a souligné à ce sujet la volonté de la Commune d'accompagner et de soutenir financièrement ce projet. Le Conseil Municipal de Quend a voté à ces fins un budget conséquent de plus de 800.000 €.
- Au sein de la Résidence des « Cygnes » deux appartements restent à acquérir pour pouvoir envisager la démolition de l'immeuble. Les négociations à l'amiable se poursuivent. Pour les biens ne pouvant être acquis de manière amiable, une procédure de demande de DUP et d'enquête parcellaire en vue d'une procédure d'expropriation permettra à terme d'obtenir la maîtrise foncière des derniers biens.
- Les hangars situés à l'arrière de la résidence « les Cygnes » sont aussi appelés à disparaître. L'objectif pour un engagement au plus vite d'une requalification de l'ilot « des Cygnes » est de viser une démolition à l'horizon de 2020.

Il est également rappelé que l'offre de logements proposée dans le projet sera diversifiée et comprendra donc des logements à vocation touristique notamment pour les saisonniers ainsi que de l'hôtellerie.

Il est également rappelé au cours de la réunion que le projet de dossier de création de ZAC et un registre sont tenus à la disposition du public à la fois en Mairie de Quend et au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (1 Place de l'Hôtel Dieu à ABBEVILLE).

La réunion publique de concertation est levée vers 19h30.

Commune de Quend

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
FRANGE NORD DE QUEND-PLAGE-LES-PINS

ANNEXE N°9

DU BILAN DE LA CONCERTATION

BILAN DE LA CONCERTATION DU 07 JUILLET 2016

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

**préalable à la création de la ZAC de la Frange Nord de Quend
à Quend-Plage-Les-Pins**

Juin 2016

SOMMAIRE

Préambule	3
-----------------	---

Déroulement de la concertation

1. Information auprès des habitants	4
2. Déroulement de la concertation - Réunion publique de concertation du 05 mai 2015	6
3. Synthèse des commentaires recueillis et éléments de réponse.....	8
4. Principales propositions des habitants quant à l'aménagement de la Frange Nord de Quend	15
5. Commission départementale de la nature, des paysages et des sites	16
6. Etude d'impact	16
Conclusion.....	17

Annexes

- Outils de communication ;
- Extraits de registre de délibérations de la commune de Quend et du Syndicat mixte Baie de Somme grand Littoral Picard ;
- Plaquette de concertation ;
- Compte-rendu de la réunion publique du 05 mai 2015 ;
- Avis sur la frange Nord au regard de l'article L. 121- 13 du code de l'urbanisme (ancien article L.146-4-II du code de l'urbanisme).

Préambule

Le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral Picard a décidé, par délibération en date du 08 décembre 2014, de se porter initiateur de la ZAC de la Frange Nord de Quend et de lancer les consultations nécessaires pour mener à bien la concertation et constituer le dossier de création de ZAC. Cette opération d'aménagement sur la commune de QUEND a pour vocation de contribuer à renforcer l'attractivité du bourg situé en bord de mer.

Le Conseil Municipal de QUEND, en préalable, par voie de délibération en date du 12 octobre 2010 avait dûment accepté le principe d'initiation d'une ZAC sur le périmètre de la frange Nord et mandaté le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard pour porter la Maîtrise d'ouvrage des études du programme de ZAC.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juillet 2014, la ville de Quend a entériné la nécessité de traiter qualitativement l'espace situé en milieu urbain et les milieux naturels, de requalifier ainsi les espaces publics et bâtis et d'améliorer l'entrée de ville et le front littoral. Pour mener à bien cette mission, elle a sollicité le concours du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

C'est ainsi que par délibération en date du 8 Décembre 2014, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBS-GLP), conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme (anciennement l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme), a procédé à l'ouverture de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

1. INFORMATION AUPRES DES HABITANTS

Les outils d'annonce de la réunion publique

Afin d'informer le plus grand nombre, le Syndicat Mixte en collaboration avec la commune a élaboré des affiches renseignant sur l'objet, le lieu, la date et l'heure de la réunion publique. Les affiches ont été diffusées sur les panneaux de la mairie et dans les commerces de proximité.

Un avis d'annonce a été publié le journal local (Courrier Picard en date du 13 avril 2015).

L'annonce de la réunion a été également relayée via les sites internet du Syndicat Mixte « baiedesomme.org » et de la ville de Quend « mairiedequend.fr »

Enfin les propriétaires concernés par le projet ont reçu un courrier.

Présentation du projet aux habitants

Un dossier de présentation du projet a été mis à disposition du public du 13 avril 2015 jusqu'au 15 août :

- en mairie de Quend, quotidiennement aux heures d'ouverture du secrétariat, horaires : du lundi au vendredi de 9h-16h00, sans interruption,
- au siège du Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard à Abbeville, quotidiennement aux heures d'ouverture du secrétariat, horaires : du lundi au vendredi 8h30-12h30 – 13h30-18h.

Chaque dossier était accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants.

Le dossier de présentation du projet a également été disponible en format pdf sur les sites Internet :

- de la ville de Quend à partir du 16 avril 2015,
- du Syndicat mixte Baie de Somme à partir du 16 avril 2015, mise à jour le 04 juin 2015. Il a été consulté 1.586 fois à ce jour. (accès direct depuis la home du site)

Une seule remarque a été relevée dans le registre du Syndicat Mixte, sur 1 page.

En revanche, 6 commentaires et questionnements sur un total de 2,5 pages ont été portés au registre communal.

9 commentaires ont été faits sur le site Internet du Syndicat Mixte.

La presse locale a relayé aussi des informations, soit sur la tenue de la concertation, soit sur le projet.

Ainsi, ont été publiés :

- le 29 avril 2015 « Réunion publique sur l'aménagement de Quend-Plage », article du Journal d'Abbeville informant de la tenue de la réunion publique le 05 mai 2015 à la salle des fêtes de Quend,
- le 05 mai 2015 « Un nouveau cadre de vie pour le quartier nord de la ville », article du Courrier Picard rappelant la tenue de la réunion publique le 05 mai 2015 à la salle des fêtes de Quend.

Deux nouveaux articles de la presse ont ensuite retracé le déroulement de la réunion publique :

- un article du Courrier Picard « Le futur aménagement inquiète », paru le 07 mai 2015,
- « Tracer l'avenir par les sentiers de Quend-Plage », article du Journal d'Abbeville du 20 mai 2015.

Le Magazine du Syndicat Mixte *Baie de Somme* dans son N° 69 – Été 2015 a dédié une page au projet « Quend-Plage-Les-Pins, vers un nouveau quartier nord » (diffusion 10 000 exemplaire, envoi en version numérique à 22 000 contacts en juin)

Le présent dossier dresse le bilan de cette concertation. Il comprend également des pièces annexes

2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION - REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION DU 05 MAI 2015

La population a participé activement à cette réunion (+ de 50 personnes). Une présentation du projet a été faite par projection d'images commentées par les intervenants. La plaquette de présentation était également à disposition du public.

Monsieur le Maire de Quend, Marc VOLANT, rappelle le contexte et les objectifs du projet :

Le secteur de l'étude menée par le Syndicat Mixte porte sur une surface d'environ 4,8 hectares :

- A l'est de la station balnéaire, en continuité urbaine,
- limité au sud par l'axe principal (l'avenue VASSEUR),
- limité à l'est par la D332 et une partie de la ZAC du Royon,
- au nord par le complexe touristique de Belle Dune et l'espace dunaire remarquable, propriété du conservatoire du littoral.

Le périmètre de réflexion, plus large, englobe les emprises de la ZAC du Royon situés à proximité, du centre ville de Quend- Plage, jusqu'au front de mer.



L'ensemble s'articule autour de l'îlot la renaissance – Les Cygnes et de ses abords.

L'objectif principal du projet est l'aménagement intégré de cet espace : trait d'union entre l'équipement touristique structurant de Belle Dune et le centre ville.

Le projet s'attache à :

- Traiter les limites avec la dune ainsi que la façade urbaine de « l'entrée de ville ».
- Proposer un schéma de développement du secteur intégrant des espaces publics (places, commerces, logements saisonniers, hôtel, ...) par des liaisons douces. L'espace inséré entre la Frange Nord et les Résidences des Maisons de La Plage pourrait encore accueillir un équipement public à destination de loisirs.

Cathy BRULIN et Johanna LOYER, agence Urbanités, mandataire du groupement en charge de l'élaboration des études de faisabilité urbaine et du dossier de ZAC, rappellent les objectifs et les enjeux du projet pour la commune et le syndicat mixte, porteur de l'opération.

Les habitants font part de leurs attentes, de leurs inquiétudes, et demandes des précisions sur le projet, notamment en termes de services, commerces de proximité, et d'offres de logements.

Il est précisé qu'il est souhaitable d'intégrer au projet une offre mixte et variée de *logements pour* permettre d'accroître la fréquentation de la station:

- Une auberge de jeunesse,
- Un hôtel pour la clientèle à la recherche de « confort tout compris »,
- Une résidence pour l'accueil des travailleurs saisonniers (pouvant également être utilisée aussi comme centre de formation)

A l'inquiétude de certains propriétaires sur le devenir de leur bien, des éléments circonstanciés sont apportés.

La réunion de concertation est levée après qu'ait été rappelé qu'un cahier de doléances et les éléments du projet sont disponibles tant en Mairie de Quend, qu'au siège du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, à ABBEVILLE. et sur leur site respectif.

Les observations et questions du public (lors de la réunion et sur les registres mis à disposition) ont été portées au compte-rendu en annexe et regroupées dans le tableau synthétique ci-dessous.

3. SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES RECUEILLIS ET ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Thèmes soulevés et commentaires	Éléments de réponse
LOGEMENT	
Quel est le devenir de l'immeuble de la Résidence des Cygnes ?	L'objectif du projet est de redynamiser le développement de Quend-Plage. Ainsi, l'ensemble constitué par la « barre » Résidences des « Cygnes » et de la « Renaissance » situé au cœur de la Frange Nord est appelé à disparaître pour une recomposition globale du secteur.
Propositions de rachat des appartements de la Résidence des Cygnes à un coût d'1/2 à 1/3 du coût d'acquisition d'un nouveau bien. Possibilités d'étudier un transfert de propriété selon le principe de la « dation en	Le coût d'acquisition proposé aux propriétaires disposant encore d'un appartement au sein de la Résidence des Cygnes est basé sur une estimation du service des Domaines, avec marge de négociation de 6 10%. Cette estimation reflète la moyenne des prix de transactions pour des biens équivalents. Pour certains propriétaires, une plus-value a été opérée vis-à-vis de leur prix d'achat en 2001.

<p>paiement » ?</p> <p>Attentes sur les précisions du projet et réserves émises sur les expropriations possibles des appartements des Cygnes restant à acquérir.</p>	<p>Il semble de nos jours évident que le coût des nouvelles constructions soit supérieur au coût pouvant être proposé pour un logement du type « bains de mer » de 18 à 36 m². Les mêmes conditions peuvent plus forcément être retrouvées et doivent prendre en compte des plus-values apportées aux biens que ce soit en termes de charges de copropriété, espaces communs, hall d'accueil, d'éléments de confort tels que les isolations thermiques et phoniques, l'accessibilité par ascenseurs.</p> <p>Dans ces conditions, l'imagination d'une formule s'inspirant de la dation en paiement ne peut être envisagée que si le propriétaire en place convient de consacrer un apport complémentaire au prix proposé par les Domaines. L'étude de chaque dossier pourra au besoin être considérée au moment du montage des dossiers immobiliers avec nos partenaires de manière à répondre à la potentielle demande.</p>
<p>Concernant l'incertitude de certains propriétaires sur le devenir de leur bien</p>	<p>Seuls les appartements restant à acquérir au sein de la Résidence des « Cygnes » et le bâti situé aux abords immédiat de l'îlot « Renaissance / Cygnes » sont visés par un projet d'acquisition en vue de la destruction.</p> <p>En dernier recours, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera mise en application.</p> <p>En dehors de cet espace compris entre les rues Saint Martin et de Berck, il n'est pas prévu d'acquisition d'appartement ou d'habitation.</p>
<p>Pourquoi prévoir de nouveaux logements ?</p>	<p>La réponse résulte de la nécessaire évolution de Quend-plage vers un bourg vivant à longueur d'année, porteur d'activité économique.</p> <p>Quend compte environ 1 400 habitants au dernier recensement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2,3 personnes par ménage, - un vieillissement de la population très marqué, - un solde naturel négatif, - une part de propriétaires occupants importante : 73%, c'est 10 points de plus que la moyenne départementale - aucun logement locatif aidé,

	<ul style="list-style-type: none"> - la nécessité d'accueillir des familles et des jeunes ménages afin d'enrayer le phénomène de baisse de la population, - la nécessité de répondre à l'évolution des besoins en logements pour les plus âgés : des logements plus petits, avec moins de jardin par exemple, - la nécessité de répondre aux besoins liés à l'économie touristique : accueil de touristes dans des structures adaptées aux besoins actuels (auberge de jeunesse), accueil des travailleurs saisonniers.
ECONOMIE/VIE LOCALE	
<p>Attentes des résidents en termes de services et de commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte</p>	<p>Malgré un bon nombre de résidents secondaires vivant à Quend-Plage 10 mois sur 12, la désaffectation des commerces locaux ne peut être que constatée.</p> <p>L'implantation de commerces et leur pérennité est conditionnée par l'installation de « résidents permanents ». Ces résidents sont à attirer, tous profils confondus, par l'offre de logements permettant l'installation de jeunes, ou encore de retraités à revenus modestes. En outre, cette installation de commerces s'appuie sur la démarche privée où avant tout, une attente de reprise d'activité des structures existantes est attendue, avec la priorisation des commerces de 1^{ière} nécessité.</p> <p>La multiplicité de types d'hébergements proposés sur la commune (auberge de jeunesse, hôtel ciblé vers une clientèle à la recherche de « confort tout compris », résidence pour l'accueil des travailleurs saisonniers . . .) permettrait d'accroître la fréquentation notamment en hors saison.</p>
<p>« Il y a trop de commerces prévus, les locaux vides aujourd'hui ne trouvent pas preneur, même en saisonnier. Ce ne sont pas les quelques centaines d'habitants en plus qui les feront vivre »</p>	<p>En termes de commerces, un réel travail doit être réalisé. Il ne s'agira pas de multiplier les surfaces commerciales, mais de favoriser leur installation pour qu'elles deviennent économiquement viables. Pour cela, il convient que le schéma de développement prenne en compte l'évolution de la population, l'installation de résidents locaux, des jeunes aux moins jeunes, pour augmenter le nombre de résidents à l'année et revitaliser le bourg.</p>
<p>Quelle répartition pour ces logements ?</p>	<p>A titre indicatif, sur la base de ratios à affiner, la ZAC pourrait accueillir :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de logements type II (45 m²) type III (80 m²) et quelques type IV (90 m²) et V (100 m²) : 85 à 90 logements; - Construction d'un ensemble de logements saisonniers, environ 30 logements de Type II à III ; - Construction d'hébergements touristiques : un hôtel d'environ 30 lits, équipé d'une structure de type Spa, en accompagnement de la création d'une nouvelle infrastructure publique ; - Une auberge de jeunesse offrant aux usagers 40 lits et un service de restauration limité et/ou une cuisine individuelle de même que d'autres prestations, programmes et activités. -
<p>Une occasion pour traiter les aspects d'occupation de l'espace public par les manèges et commerces ambulants et de les reporter en zone éloignée ?</p>	<p>Le schéma de développement s'organise selon plusieurs axes identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La facilitation de la circulation dans le secteur et stationnement résidentiel : <ul style="list-style-type: none"> o Bouclage des impasses via la voie douce et la nouvelle connexion urbaine et reconstitution de stationnements résidentiels dans les cœurs d'îlots. ; o Mise en œuvre d'un plan de circulation intégrant une hiérarchie des axes et s'appuyant sur l'axe structurant constitué par l'avenue Vasseur ; o Création de liaisons piétonnes et viaires avec le centre ville et ses services, le massif dunaire et Belle Dune. - La connexion du nouvel îlot La renaissance – Les Cygnes, via des dessertes piétonnes et/ou viaires, qui rejoindront, le centre ville, le nouvel îlot « Frange Nord » et le massif dunaire. - La mise en valeur des points de vue et du paysage dunaire : <ul style="list-style-type: none"> o Préservation des fonds de parcelles existants grâce à la reconstitution d'une lisière végétale. o Les transparences, « fenêtres urbaines vers les dunes » sont préservées et valorisées, notamment depuis l'îlot La renaissance – Les Cygnes. - La reconstitution de l'îlot « La Renaissance – Les Cygnes » : autour d'un véritable espace public, trait d'union entre les dunes et le centre ville, création de bâtiments accueillant diverses fonctions urbaines : habitat, commerces, stationnements, <p>Ce nouvel espace public pourra accueillir une partie du marché hebdomadaire.</p>
<p>Les riverains de la Rue Ringois s'inquiètent, pour ce qui les concerne, tant du</p>	<p>L'ensemble de garages de la rue Ringois est situé au sein du projet</p>

<p>devenir de la reconstruction de l'immeuble sinistré, que du projet de démolition des garages.</p>	<p>d'aménagement. En fonction de la finalisation du programme de ZAC, de la recherche des meilleurs partis architecturaux et urbains, la considération d'une éventuelle acquisition en vue de la démolition totale ou partielle des 14 unités sera étudiée, avec selon nécessité demandée ou proposition de réinsertion de garages au sein du projet global.</p> <p>Le projet de reconstruction des logements démolis suite à un sinistre, rue Ringois, a été entendu et aura à faire l'objet d'un examen de son intégration au projet.</p>
<p>ACCESSIBILITE/TRANSPORT</p>	
<p>L'aménagement va rendre impérieux la création d'une voie d'accès à la Frange Nord. Elle permettra un plan cohérent de circulation ?</p>	<p>Suite à l'analyse de la configuration urbaine et viaire de Quend-Plage et des soucis de gestion des flux touristiques, la stratégie urbaine vise à lier à la fois les aspects économiques, touristiques, urbains, paysagers, ... qui sont des éléments totalement interdépendants.</p> <p>Il semblait donc important de recréer une forme urbaine cohérente avec la structure primaire de Quend-plage en proposant une composition urbaine sur la base d'un trident. Ainsi, l'avenue Vasseur, l'avenue Foch et l'avenue Emery trouvent leur connexion en entrée de ville.</p> <p>Afin de créer la connexion manquante entre l'entrée de ville et l'avenue Emery, la création d'une voirie, pensée comme une circulation "douce" (vélo, piéton, petit train, secours) permet de finaliser le trident déjà amorcé.</p> <p>Afin de desservir l'ensemble des îlots, les liaisons transversales sont conservées en double sens.</p> <p>Quant à la circulation douce, elle se connecte à l'entrée de ville mais aussi en continuité de la piste cyclable à venir pour déboucher directement en front de mer. Les vélos trouvent donc une continuité de la piste cyclable pratiquement jusqu'à la mer.</p> <p>Les jours de grande affluence, ou pendant certaines heures de la journée, il pourrait être envisagé que le secteur piéton soit accessible par aucun véhicule à moteur. Ainsi, la rue Joffre et la rue de Boulogne pourraient temporairement devenir sans issues, juste accessibles par les riverains.</p>

ESPACES NATURELS

<p>Quel serait l'impact potentiel du projet sur le cadre constituant l'environnement des riverains ?</p>	<p>Il est rappelé que l'espace traité est constitué pour l'essentiel de friches, de l'emplacement d'un ancien parking en enrobé.</p> <p>Le foncier situé au Nord de la frange est propriété du Conservatoire du littoral et seule une circulation pédestre douce, réversible y est envisageable pour relier le sentier du Royon.</p> <p>Pour les parties de la ZAC entrant le plus à l'intérieur du massif dunaire, une partie (hangar agricole) sera renaturée sur l'arrière de la propriété avec ouverture d'un belvédère.</p> <p>L'autre propriété privée voisine resterait constructible en frange longeant l'urbanisation de la station, l'arrière demeurant également en espace naturel.</p>
<p>Encore des pins qui vont disparaître ?</p>	<p>Ici, le projet ne concerne pas la pinède. Si un ou deux pins devaient disparaître, rappelons que les espaces traités sont des espaces urbains existants et les délaissés en nature de terrains vagues situés à l'arrière du front bâti Nord de Quend-Plage, à l'Ouest de la RD 332.</p>
<p>Pierre & vacances a déjà détruit une partie de nos dunes, une partie de notre forêt et notre si belle place du marché . . .</p>	<p>Il est vrai que la Station de Belle Dune a amputé une partie de la dune entre Quend-Plage-les-Pins et Fort-Mahon Plage. Il faut seulement remettre cette opération dans son contexte où, il y a 40 ans, la seule zone du massif dunaire du Marquenterre concédée à l'aménagement était ce secteur, avec en contrepartie, la mise en protection totale d'un ensemble de dunes de 3.000 ha.</p> <p>Les possibilités de développement pour les communes littorales se limitent aujourd'hui à quelques espaces au sein du tissu urbain ou franges comme celle au Nord de Quend-Plage. L'objectif est ici d'encadrer le développement de la commune tant sur les aspects économiques, logement, que touristiques, par des propositions respectueuses de la consommation des espaces. Il y a aucun charme ni intérêt à mettre sous cloche les espaces en désuétude de la Frange Nord et se satisfaire de la perception vers les arrières de bâtis actuels.</p>

MODALITES DE CONSULTATION	
<p>Une réunion publique de concertation un mardi à 17H00, une méconnaissance de la "vie réelle" ou une volonté affirmée de restreindre a minima la portée de la consultation ?</p> <p>« Ca serait bien de les faire à partir de 19h »</p> <p>« Et nous, petits vacanciers qui louons plusieurs fois dans l'année, auront nous un droit de parole ? »</p>	<p>Vos remarques ont été entendues et nous comprenons tout à fait que cet horaire ne soit pas compatible avec les obligations de tout un chacun. Néanmoins, nous ne pouvons modifier la date et l'horaire de cette réunion, ceux-ci ayant été largement diffusés et publiés. Sachez toutefois que cette réunion est une première réunion d'information. De plus, notez que le Syndicat Mixte s'engage à recevoir, sur rendez-vous, toute personne sollicitant plus d'informations.</p> <p>Le fait que la date se situe en période de congés de l'Académie concernée pour la commune de Quend peut être une circonstance atténuante !</p> <p>Il s'agit de l'objectif de cette concertation. Un registre des observations est ouvert à cet effet tant en Mairie de QUEND, qu'au siège du Syndicat Mixte à ABBEVILLE.</p>
DEVELOPPEMENT DURABLE	
<p>« Avant de se lancer dans une nouvelle zone d'urbanisation, il serait déjà préférable et prioritaire de s'occuper et de remettre en état la station actuelle et des équipements existants et inexistantes »</p>	<p>Des efforts et aménagements ont déjà été entrepris par la commune dans ce sens. Il reste évidemment encore à faire, mais tout ne peut-être mobilisé pour le seul cœur de station.</p> <p>Aussi, il faut s'attacher à penser à l'avenir et ce qui pourra encore être envisagé pour préserver un développement cohérent de la commune.</p>
<p>« Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager: la dune est conservée et même valorisée. Je doute sur les constructions car ce que nous avons vu se construire à Quend ces dernières années n'est pas très esthétique »</p>	<p>L'un des objectifs est effectivement la mise en valeur du patrimoine paysager. Quant à l'insertion des projets, l'un des objectifs de la proposition d'un programme de ZAC est de constituer des partenariats avec le privé et il s'agit bien ici de fixer des partis et cadres architecturaux des constructions.</p>

4. PRINCIPALES PROPOSITIONS DES HABITANTS QUANT A L'AMENAGEMENT DE LA FRANGE NORD DE QUEND

LOGEMENT
Si déjà beaucoup de résidents secondaires habitent QUEND 10 mois sur 12, le nombre de résidents à l'année reste à renforcer.
ECONOMIE/VIE LOCALE
Demande de services et de commerces de proximité, ouverts toute l'année, sans pour autant multiplier le nombre de pas de porte
ACCESSIBILITE/TRANSPORT
L'aménagement va rendre impérieux la création d'une voie d'accès à la Frange Nord. Elle permettra un plan cohérent de circulation ?
ESPACES NATURELS / DEVELOPPEMENT DURABLE
Les 4 objectifs du projet paraissent intéressants notamment sur le parti paysager: la dune est conservée et même valorisée.

5. COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Le projet de la ZAC de la Frange Nord de QUEND est soumis aux dispositions de l'article L. 121- 13 du code de l'urbanisme (ancien article L.146-4-II du code de l'urbanisme). Un dossier a été présenté par Monsieur le Maire de Quend aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Aménagement du Territoire et Urbanisme – Bureau de la Planification des Territoires en vue de son passage en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Par correspondance en date du 17 août 2015, le Sous-Préfet propose un avis favorable à la recomposition de la Frange Nord de QUEND.

6. ETUDE D'IMPACT

Une demande d'examen formulée par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard auprès de l'autorité environnementale sur la nécessité d'une étude d'impact à été entreprise conformément à la réglementation. La décision du Préfet de Région Picardie du 14 janvier 2015 a conclu à la soumission du projet de ZAC de la Frange Nord de QUEND à l'étude d'impact.

Un dossier d'étude d'impact a ainsi été constitué et transmis à l'Autorité environnementale le 08 avril 2016. En cas d'avis favorable, une enquête publique sur l'étude d'impact sera mise en œuvre.

Conclusion

La concertation des habitants dans le cadre de la procédure de ZAC a montré l'intérêt et les attentes de la population vis-à-vis du projet de développement de la Frange Nord de Quend.

Si les avancées de propositions pouvant être faites aux personnes encore propriétaires d'appartements au sein de la Résidence des « Cygnes » ne sont à ce jour non formalisables, le constat d'intervenir sur le périmètre de la frange Nord pour réamorcer la dynamique urbaine et économique de Quend est établi.

En effet, la rénovation urbaine d'espaces publics comme la place centrale, l'ouverture visuelle de la ville vers le milieu naturel dunaire avoisinant, l'irrigation au moyen de dessertes douces des impasses urbanisées de cette frange et la jonction avec l'éco-village de Belle Dune sont perçues comme déterminantes dans la recomposition de l'entrée de ville et nécessaires pour que Quend-Plage se façonne une nouvelle image et rétablisse les bases d'une attractivité retrouvée.

Les craintes énoncées prouvent l'attachement des résidents à leur qualité de vie : respect et harmonie avec le patrimoine naturel environnant, liens avec le centre-bourg, bouclage des circulations douces.... Elles seront traitées dans les différentes composantes du projet pour assurer sa vitalité et guider son évolution.

Un intérêt et une attention réelle existent pour de nouveaux logements accessibles aux locaux, à l'accueil de nouveaux ménages, mais aussi de nouvelles offres comme l'hôtellerie tout confort, Les attentes se situent également dans l'accueil d'une résidence pour travailleurs saisonnier ou encor une auberge de jeunesse associées au développement du commerce de proximité de 1^{ière} nécessité.

Quend est dans l'attente de ce nouvel essor pour redynamiser son économie et l'animation du bourg balnéaire à l'année.

CONCERTATION PUBLIQUE

ANNEXE 1 : Outils de communication

Juin 2016

CONCERTATION PUBLIQUE

ANNEXE 2 : Extraits de registre de délibérations de la commune de Quend et du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

Juin 2016

CONCERTATION PUBLIQUE

ANNEXE 3 : Plaquette de concertation

Juin 2016

CONCERTATION PUBLIQUE

ANNEXE 4 : Compte-rendu de la réunion publique du 05 mai 2015

Juin 2016

CONCERTATION PUBLIQUE

ANNEXE 5 : Avis sur la frange Nord au regard de l'article L.121-13 du code de l'urbanisme

Juin 2016



1, rue de l'Hôtel Dieu
80100 Abbeville

Tél. : 03 22 20 60 30
www.baiedesomme.org
contact@baiedesomme.fr



QUEND

1 Rue de la Mairie
80120 Quend

Tél. : 03 22 23 21 20
www.villedequend.fr
contact@villedequend.fr